

# REVUE DES ÉTUDES TARDO-ANTIQUES

Histoire, textes, traductions, analyses, sources et prolongements de l'Antiquité Tardive

(RET)

*publiée par l'Association « Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive » (THAT)*

ANNÉE ET TOME IV  
2014-2015

Supplément 3



**Textes pour  
l'Histoire de  
l'Antiquité  
Tardive**

# REVUE DES ÉTUDES TARDO-ANTIQUES (RET)

fondée par

E. Amato et †P.-L. Malosse

---

## COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Nicole Belayche (École Pratique des Hautes Études, Paris), Giovanni de Bonfils (Università di Bari), Aldo Corcella (Università della Basilicata), Raffaella Cribiore (New York University), Kristoffel Demoen (Universiteit Gent), Elizabeth DePalma Digeser (University of California), Leah Di Segni (The Hebrew University of Jerusalem), José Antonio Fernández Delgado (Universidad de Salamanca), Jean-Luc Fournet (École Pratique des Hautes Études, Paris), Geoffrey Greatrex (University of Ottawa), Malcom Heath (University of Leeds), Peter Heather (King's College London), Philippe Hoffmann (École Pratique des Hautes Études, Paris), Enrico V. Maltese (Università di Torino), Arnaldo Marcone (Università di Roma 3), Mischa Meier (Universität Tübingen), Laura Miguélez-Cavero (Universidad de Salamanca), Claudio Moreschini (Università di Pisa), Robert J. Penella (Fordham University of New York), Lorenzo Perrone (Università di Bologna), Claudia Rapp (Universität Wien), Francesca Reduzzi (Università di Napoli « Federico II »), Jacques-Hubert Sautel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris), Claudia Schindler (Universität Hamburg), Antonio Stramaglia (Università di Cassino).

## COMITÉ ÉDITORIAL

Eugenio Amato (Université de Nantes et Institut Universitaire de France), Béatrice Bakhouché (Université de Montpellier 3), †Jean Bouffartigue (Université de Paris X-Nanterre), Jean-Michel Carrié (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris), Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours) Pierre Jaillotte (Université de Lille 3), Juan Antonio Jiménez Sánchez (Universitat de Barcelona), †Pierre-Louis Malosse (Université de Montpellier 3), Annick Martin (Université de Rennes 2), Sébastien Morlet (Université de Paris IV-Sorbonne), Bernard Pouderon (Université de Tours), Stéphane Ratti (Université de Bourgogne), Jacques Schamp (Université de Fribourg).

## DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Eugenio Amato (responsable)

Sylvie Crogiez-Pétrequin

Bernard Pouderon

---

**Peer-review.** Les travaux adressés pour publication à la revue seront soumis – sous la forme d'un double anonymat – à évaluation par deux spécialistes, dont l'un au moins extérieur au comité scientifique ou éditorial. La liste des experts externes sera publiée tous les deux ans.

## Normes pour les auteurs

Tous les travaux, rédigés de façon définitive, sont à soumettre par voie électronique en joignant un fichier texte au format word et pdf à l'adresse suivante :

**redaction@revue-etudes-tardo-antiques.fr**

La revue **ne publie de comptes rendus** que sous forme de recension critique détaillée ou d'article de synthèse (*review articles*). Elle apparaît **exclusivement par voie électronique** ; les tirés à part papier ne sont pas prévus.

Pour les **normes rédactionnelles détaillées**, ainsi que pour les **index complets** de chaque année et tome, prière de s'adresser à la page électronique de la revue :

**www.revue-etudes-tardo-antiques.fr**

La mise en page professionnelle de la revue est assurée par Arun Maltese, Via Tissoni 9/4, I-17100 Savona (Italie) – E-mail : bear.am@savonaonline.it.

ISSN 2115-8266

RET Supplément 3

# ΕΝ ΚΑΛΟΙΣ ΚΟΙΝΟΠΡΑΓΙΑ

Hommages à la mémoire  
de Pierre-Louis Malosse et Jean Bouffartigue

édités par

EUGENIO AMATO

avec la collaboration de

VALÉRIE FAUVINET-RANSON et BERNARD POUDERON

2014

Le présent Supplément a été publié avec le subside de :

EA 4424 - CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES  
EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE MONTPELLIER

Université Paul-Valéry Montpellier

EA 4276 – L'ANTIQUÉ, LE MODERNE (FONDS IUF E. AMATO)

Université de Nantes

## SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i> , par E. AMATO, V. FAUVINET-RANSON et B. POUDERON	p. III
<i>Commémoration de Pierre-Louis Malosse</i> , par Bernard SCHOULER	V
<i>Commémoration de Jean Bouffartigue</i> , par Charles GUITTARD	XV

## HOMMAGES

Eugenio AMATO, <i>Dione de Prusa prectore di Traiano</i>	3
Laury-Nuria ANDRÉ, <i>L'image de la fluidité dans la construction du paysage urbain d'Antioche chez Libanios : proposition pour une poétique de « l'effet retour »</i>	29
Béatrice BAKHOUCHE, <i>Quelques remarques sur les présocratiques à Rome : la figure d'Empédocle de Cicéron à saint Augustin</i>	53
Sylvie BLÉTRY, <i>Guerre et paix sur l'Euphrate entre Perse et Byzance au temps de Justinien : si vis pacem, para bellum. Les apports de l'étude du cas historique et archéologique de Zenobia</i>	73
Marie-Odile BOULNOIS, <i>Le Contre les Galiléens de l'empereur Julien répond-il au Contre Celse d'Origène ?</i>	103
Catherine BRY, <i>Acacios, l'autre sophiste officiel d'Antioche</i>	129
Bernadette CABOURET, <i>Une épigramme funéraire d'Antioche</i>	153
Jean-Pierre CALLU, <i>Deux réflexions à propos de la structure de l'Histoire Auguste</i>	165
Marilena CASELLA, <i>Elogio delle virtù nell'immagine politica di Giuliano in Libanio</i>	169
Pascal CÉLÉRIER, <i>Les emplois ambigus et polémiques du terme μάγτος chez Julien et Libanios</i>	197

Aldo CORCELLA, <i>Un frammento di Eupoli in Coricio (F 403 = 408 K.-A.)</i>	223
Ugo CRISCUOLO, <i>Mimesi tragica in Libanio</i>	229
Françoise FRAZIER, <i>De la physique à la métaphysique. Une lecture du De facie</i>	243
Michel GRIFFE, <i>L'évolution des formes métriques tardives dans les inscriptions d'Afrique romaine</i>	265
Bertrand LANÇON, <i>Libanios et Augustin malades. Les confidences nosologiques de deux autobiographes dans le dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle</i>	289
Enrico V. MALTESE, <i>Il testo genuino di Teodoro Studita, Epitafio per la madre (BHG 2422), e Giovanni Crisostomo : unicuique suum</i>	305
Annick MARTIN, <i>La mort de l'empereur Julien : un document iconographique éthiopien</i>	313
Robert J. PENELLA, <i>Silent Orators : On Withholding Eloquence in the Late Roman Empire</i>	331
Bernard POUDERON, <i>Les citations vétérotestamentaires dans le Dialogue avec le juif Tryphon de Justin : entre emprunt et création</i>	349
Alberto QUIROGA PUERTAS, <i>Breves apuntes al uso del rumor en las Res Gestae de Amiano Marcelino</i>	395
Giampiero SCAFOGLIO, <i>Città e acque nell'Ordo urbium nobilium di Ausonio</i>	405
Jacques SCHAMP, <i>Thémistios, l'étrange préfet de Julien</i>	412
Emmanuel SOLER, <i>"Le songe de Julien" : mythes et révélation théurgique au IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.</i>	475
Gianluca VENTRELLA, <i>Note critico-testuali all'Olimpico di Dione di Prusa (III)</i>	497
Étienne WOLFF, <i>Quelques notes sur Dracontius</i>	513
Françoise THELAMON, <i>Échecs et vaines entreprises de Julien par manque de discernement des volontés divines.</i>	525

## THÉMISTIOS, L'ÉTRANGE PRÉFET DE JULIEN

Pour mes amis regrettés Jean Bouffartigue et Pierre-Louis Malosse

*Nulla dies unquam memori vos eximet aevo*

Virgile, *Énéide* 9, 547

*Abstract:* That Themistius and the emperor Julian had the opportunity to meet each other before the death of Constantius II is not supported by any evidence. However when in spring 351 Julian was allowed to carry on at his own expense his intellectual training in Asia Minor, Themistius was already famous in Constantinople for his philosophical skills. In the history of the relations between the two men, the main text is the epistle of Julian to Themistius, the interpretation of which remains difficult because it is a kind of distorting mirror, for the previous letter of Themistius is lost. The epistle contains a summary of the prince's action while dwelling and studying in Asia Minor and important comments about political philosophy, which express a deep discord. Moreover Themistius had so far no official charge and the new court of Julian needed no advisor neither for philosophy or for politics. After the trials of Chalcedon Themistius retired, as it seems, maybe also for family reasons. During Julian's brief reign Constantinople had indeed a prefect of the City, but he was surely not Themistius, according to Himerius' description. The lost Themistius' panegyric for Julian reached Libanius, but it is not preserved. Oriental texts mention a letter de republica gerenda of Themistius, Julian's secretary, which was identified with Themistius' panegyric. Actually this evidence reveals frequent confusions and does not bear any resemblance with Themistius' vocabulary or way of thinking. Apparently the orator did not show any reaction when he was told of the emperor's tragic death. Harsh criticisms at dead emperors do not lack in following orations, as is usual in contemporaneous rhetoric. However it can be read in Byzantine evidence that Themistius was prefect under Julian, for instance in the lemmas of the Greek Anthology for epigrams against Themistius, the author of which should have been Palladas. Actually the value of such later testimonies is far from being sure. Surprisingly the epistle to Themistios does not contain any allusion to Julian's victories in Gaul. In spite of the manuscript tradition, one must consider that when he had written a letter to Julian Themistius had actually conveyed a political message from Constantius II.

*Keywords:* Aristote, Constance II, pouvoir, philosophie, Dionysos, Alexandre, Areios, Nicolas de Damas, Thrasyllé, Musonius, Anthologie.

Les discours ne font pas souvent allusion à Julien, de sorte qu'une analyse de ses rapports avec Thémistios continue à être hérissée de difficultés<sup>1</sup>. Tout juste nommé sénateur de Constantinople (1<sup>er</sup> septembre 355), l'orateur remercie Constance II qu'il donne, une courtoisie valant l'autre, pour un philosophe très authentique. Le discours ne pouvait être improvisé, et l'auteur a mis assez longtemps avant de le produire, sans doute quelques jours après la désignation de Julien comme César (6 novembre)<sup>2</sup>. « Philosophe » patenté, l'empereur en place ne pouvait se choisir qu'un collègue ou un subordonné de même qualité<sup>3</sup> :

notre noble souverain est à ce point vraiment philosophe qu'il a fait de son associé au pouvoir un philosophe, non pas parce qu'il lui est apparenté par la naissance, mais parce qu'il est proche de lui par la vertu.

Prononcé probablement lors des fêtes organisées en Italie pour le neuvième consulat de Constance II le 1<sup>er</sup> janvier 357, le discours 4 évoque un prince en qui on ne peut que reconnaître Julien, dont le nom n'est pas cité. La rhétorique n'y laisse pas percer une once de cordialité<sup>4</sup> :

<sup>1</sup> Le nom de Julien ne figure qu'une seule fois dans l'œuvre oratoire, dans un discours de la fin de carrière de Thémistios (*Or.* 31, 5, 354d), mises à part les diverses allusions éparses dans les discours. Il en sera question plus loin, pp. 466-467. Rien ne suggère ni n'indique que Julien ait jamais suivi les leçons de Thémistios, cfr. J. BOUFFARTIGUE, *L'empereur Julien et la culture de son temps*, Paris 1992, p. 22. Les relations entre Thémistios et Julien ont fait l'objet de plusieurs articles de U. CRISCUOLO, « Sull'epistola di Giuliano imperatore al filosofo Temistio », *Koinonia* 7, 1983, pp. 89-111 ; Th. BRAUCH, « The Prefect of Constantinople for 362 AD : Themistius » et « Themistius and the Emperor Julian », *Byzantion* 63, 1993, respectivement pp. 37-78 et pp. 79-115 et J. BOUFFARTIGUE, « La lettre de Julien à Thémistios: histoire d'une fausse manoeuvre et d'un désaccord essentiel », *Topoi* Suppl. 7, 2006 (*Mélanges A. F. Norman*), pp. 113-138.

<sup>2</sup> *Amm.* 15, 8, 12. Pour les dates, voir D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer Kaiserchronologie*, Darmstadt 1990, p. 318 et J. BIDEZ, *L'Empereur Julien. Œuvres complètes*, 1/1<sup>re</sup> partie. *Discours de Julien César*, Paris 1932, p. 6.

<sup>3</sup> Thém., *Or.* 2, 40a : Οὕτω γὰρ τῷ ὄντι φιλόσοφος ἐστὶν ὁ γενναῖος ὥστε καὶ τὸν συνάρχοντα φιλόσοφον ἐποίησατο, οὐχ ὅτι προσήκει αὐτῷ κατὰ γένος, ἀλλ' ὅτι αὐτῷ κατὰ τὴν ἀρετὴν ἀγχιστεύει. La traduction de tous les passages de Thémistios cités ici est celle qu'Omer Ballériaux et Jacques Schamp ont préparée pour la Collection des Universités de France.

<sup>4</sup> Thém., *Or.* 4, 59a : Οὗ τῆδε μὲν τὸ γεννῆτορε συνηλέτην, τῆδε δ' ἐσπάρη τε καὶ ἐφυτεύθη, πόλις δὲ αὐτὸν ἐμαιώσατο ἐκ τῶν ὠδίνων, πόλις δὲ αὐτὸν ἐξέθρεψε καὶ ἐξεπαίδευσε, καὶ ἀπέφηνεν ἄξιον αὐτὸν βασιλεῖ κοινωνῶν τῆς ἀρχῆς, ἴσα βαίνοντα, ἴσα φρονοῦντα, συνοπλοφοροῦντα, συνασπίζοντα, συνδρῶντα, οὐ φυλακῆς δεόμενον, ἀλλ' αὐτὸν φύλακα ὄντα καὶ ἔρυμα τοῦ ἐλομένου. Διὰ ταῦτα γὰρ καὶ αἵματι πάνυ ἀγχοῦ προσχόμενον ἔτι προσηγάγετο ἐγγυτέρω τῆ ἐκ τοῦ



Cet homme dont les parents ont contracté mariage ici, qui a été conçu et engendré ici, la ville l'a mis au monde<sup>5</sup>, la ville l'a nourri et élevé, et a révélé en lui un prince digne de partager le pouvoir avec le souverain, allant du même pas, pensant du même cœur, l'accompagnant sous les armes, derrière le bouclier et dans l'action, sans avoir besoin de garde mais en étant lui-même un garde et un rempart pour celui qui l'a choisi<sup>6</sup>. C'est pourquoi, alors qu'il était très proche de lui par le sang, l'empereur l'a rapproché de lui davantage encore en se l'alliant par mariage et il l'a uni à la ville par un lien nécessaire en accroissant encore sa parenté avec son fondateur.

On se contentera de rappeler que Julien avait, comme son demi-frère Gallus, épousé une sœur de Constance II<sup>7</sup>. Avant d'être associé au pouvoir, le petit prince avait été à peine mieux qu'un hochet entre les mains de l'empereur : confié à des mains pieuses après l'assassinat de son père à la fin de 337<sup>8</sup>, mis sous la férule de l'eunuque Mardonios à Nicomédie, formé au christianisme par Eusèbe de Nicomédie élevé au siège de Constantinople (338-342)<sup>9</sup>, il fut peu après la mort de l'évêque envoyé en même temps que Gallus à Macellum en Cappadoce, où il passa bon nombre d'années, jusqu'à à la fin de 347 probablement, quand le souverain leva ce régime de semi-détention<sup>10</sup>. Julien profita de sa liberté nouvelle

γάμου κηδεία καὶ συνεδήσατο πρὸς τὴν πόλιν δεσμῶ ἀναγκαίῳ, μείζω ποιήσας τὴν πρὸς τὸν οἰκιστὴν ἀγκιστεῖαν.

<sup>5</sup> Allusion à la mère de Socrate. Malheureusement, je ne vois pas le moyen de rendre en français toutes les harmoniques du verbe ἐμαιώσατο, dans lequel on trouve le substantif μαῖα, la sage-femme. Pour les faits, voir Amm. 22, 9, 2 (à propos de Julien, voir aussi 25, 3, 23) : *natus enim illi, diligebat eam ut genitalem patriam et colebat* et Jul., *Ep.* 59 (*Lettre aux Alexandrins*), p. 67 Bidez : τὴν ἐμὴν πατρίδα Κωνσταντίνου πόλιν et p. 68 ὁ μὲν (sc. Constance II) γὰρ αὐτὴν ὡς ἀδελφὴν, ἐγὼ δὲ ὡς μητέρα φιλῶ· καὶ γὰρ ἐγενομένη παρ' αὐτῆ καὶ ἐτράφη ἐκεῖσε, καὶ οὐ δύναμαι περὶ αὐτὴν ἀγνώμων εἶναι.

<sup>6</sup> L'élévation de Julien est déjà mentionnée en 2, 40a. En réalité, ceci est pure rhétorique. Le 1<sup>er</sup> janvier 356, Julien reçut en effet de Constance II les insignes du consulat, et le 6 novembre 355, il avait été élevé au rang de César, exactement la même dignité que celle de son demi-frère Gallus, décapité moins d'une année plus tôt, voir J. BIDEZ, *La vie de l'Empereur Julien*, Paris 1930, respectivement p. 141 et p. 129. En 356, Julien est en expédition contre les barbares en Champagne alors que Constance II, qui ne lui a rien révélé des plans de la campagne, franchit le Rhin non loin du lac de Constance et que d'autres de ses troupes ferment le verrou en exécutant un mouvement parallèle en deçà des frontières, Amm. 16, 12, 15-16 ; Jul., 2 (*Eus.*), 19, p. 104 Bidez; BIDEZ, *La vie*, cit., p. 142.

<sup>7</sup> Respectivement Hélène et Constantina, qui mourut, de façon inopinée, en 354, peu de temps avant l'exécution de son mari, KIENAST, *Kaisertabelle* [n. 2], pp. 318 et 313.

<sup>8</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], p. 15.

<sup>9</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], pp. 16-21.

<sup>10</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], p. 38 ; BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien* [n. 1], pp. 34-35.

pour reprendre ses études à Constantinople, la grammaire avec Nicoclès, la rhétorique avec Écébolios. Toutefois, sur le Bosphore, ses qualités naturelles lui valurent vite la popularité à telles enseignes qu'elle inquiéta le sourcilieux Constance : un ordre lui intima bientôt de s'installer désormais à Nicomédie avec ses maîtres<sup>11</sup>. Ancienne capitale impériale, la cité avait élu comme rhéteur municipal Libanios. Comment ne l'y pas rencontrer, malgré les promesses faites à Écébolios<sup>12</sup>, et ne pas se laisser prendre aux appeaux de la mystique païenne ? La nomination de Gallus en qualité de César le 15 mars 351 ouvrit une période nouvelle. En gagnant Antioche, Gallus put rencontrer son frère, vraisemblablement à Nicomédie<sup>13</sup>. En fait, ses maîtres n'avaient plus rien à apprendre à Julien, en sorte qu'ils demandèrent eux-mêmes à l'empereur de l'autoriser à aller en toute liberté cueillir les compléments de savoir là où il le souhaitait, ce qui leur fut accordé<sup>14</sup>. Une carrière académique ? Pourquoi pas, surtout si les professeurs eux-mêmes aspirent à l'incorporer dans leurs rangs ?

### 1. *Le prince en action*

Le long récit d'Eunape décrit les relations nouées durant ces mois décisifs avec les philosophes néoplatoniciens<sup>15</sup>. Aucun des noms cités pour la circonstan-

<sup>11</sup> Lib., *Or.* 18, 13; BIDEZ, *La vie* [n. 6], p. 54. On se gardera de faire de Julien ("his former student") un élève de Thémistios à Constantinople, comme S. BRADBURY, « The Date of Julian's *Letter to Themistius* », *GRBS* 28, 1987, pp. 235-251 : 236, n. 2 et BRAUCH, *Themistius and the Emperor Julian* [n. 1], p. 94, qui n'avancent aucun argument. Durant les mois où Julien séjourna à Constantinople, il n'est même pas certain que Thémistios lui-même y enseignait, BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], pp. 113-138, spécialement p. 114, n. 1.

<sup>12</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], pp. 55-56.

<sup>13</sup> Lib., *Or.* 18, 17 (simplement διὰ τῆς Βιθυνίας δορυφορούμενος ἐχώρει).

<sup>14</sup> Eun., *VS* 7, 1, 8 : ὡς δὲ οὐτε ἐκεῖνοι παιδεύειν εἶχον, οὐτε Ἰουλιανὸς μανθάνειν, ἐξήτησαν τὸν ἀνεψιὸν ἐπιτραπήναι οἱ καὶ ῥητορικῶν ἀκροάσασθαι καὶ φιλοσόφων λόγων. ὁ δὲ, θεοῦ νεύσαντος, ἐπέτρεψεν, περὶ τὰ βιβλία πλανᾶσθαι βουλόμενος αὐτὸν καὶ ἀργεῖν μᾶλλον ἢ τοῦ γένους καὶ τῆς βασιλείας ὑπομιμνήσκεσθαι. On doit bien lire en effet ἐξήτησαν, que donne le manuscrit le plus ancien, le *Laurentianus*, dont tous les autres sont des apoglyphes, directs ou non, et pas ἐξήτησεν, comme on l'a souvent corrigé. C'est aussi sur la leçon *facilior* que se fondaient, en plus de Wright, C. WILMER, *Philostratus Lives of the Sophists Eunapius Lives of Philosophers*, Cambridge, Mass.-Londres 1921, p. 428 ; BIDEZ, *La vie* [n. 6], p. 66 ; R. J. PENELLA, *Greek Philosophers and Sophists in the Fourth Century A.D. Studies in Eunapius of Sardis*, Leeds 1990, p. 123, n.11 et O. D'JERANIAN, *Eunape de Sardes. Vies de Philosophes et de Sophistes*, Houilles 2009, p. 82. Formulée par l'intéressé, la requête pouvait sembler suspecte.

<sup>15</sup> On verra le détail dans BIDEZ, *La vie* [n. 6], pp. 70-73 et pp. 79-81.

ce ne revient dans la lettre à Thémistios, qui n'avait ni sympathie ni admiration pour leur coterie. Le message fait état d'événements que le destinataire connaissait de longue date et dont le détail serait superflu. Loin de céder à la mollesse, Julien rappelle des interventions datant des mois qu'il passa à Constantinople, puis de la relative période de liberté dont il jouit après son séjour forcé à Nicomédie. Élève des sophistes, il s'était entremis en faveur de l'un d'entre eux, dont le nom n'est pas connu, puis, probablement en Asie, pour Cartérios<sup>16</sup> et enfin, en Phrygie, à deux reprises, pour Aretè, une philosophe correspondante de Jamblique<sup>17</sup>. Ainsi étaient couvertes par l'activité de Julien deux disciplines chères à Thémistios<sup>18</sup> :

J'aurais eu le plus grand plaisir à vous décrire les peines que je me suis données et les craintes que faisaient peser sur moi mes amis et mes parents lorsque chez vous je commençais mon éducation, si vous n'en aviez vous-même une parfaite connaissance. Mon action en Ionie, qui m'opposa pour la première fois à celui qui

<sup>16</sup> L'affaire, qui doit dater des années 353/354 (PLRE I, p. 182, *s.v.* « Carterius 1 ») est loin d'être claire. Araxios était probablement alors *vicarius Asiae*, comme le suggère le passage, voir PLRE I, p. 94, *s.v.* « Araxius ».

<sup>17</sup> Sur Aretè, voir G. ROCHEFORT, *L'Empereur Julien Œuvres complètes*, II/1<sup>re</sup> partie. *Discours de Julien Empereur*, Paris 1963, p. 20, n. 2; PLRE I, p. 101, *s.v.* « Arete »; P. MARAVAL, art. « Arète », *DPbA I*, p. 349; D. J. O'MEARA – J. SCHAMP, *Miroirs de prince de l'Empire romain au IV<sup>e</sup> siècle*, anthologie éd. par D. O'M. et J. S., Paris-Fribourg 2006, p. 13 (le texte de Jamblique et sa traduction figurent pp. 32-41).

<sup>18</sup> Jul., *Or.* 6, 259b-d : "Ἡδιστα ἄν σοι τοὺς ἐμαυτοῦ πόνους διεξῆλθον καὶ τὰ ἐπι-κρεμασθέντα παρὰ τῶν φίλων καὶ ξυγγενῶν, ὅτε τῆς παρ' ὑμῖν ἡρχόμενῃ παιδείας, δείματα, εἰ μὴ σφόδρα αὐτὸς ἠπίστασο. Τὰ δὲ ἐν Ἰωνίᾳ πρὸς τὸν καὶ γένει προσήκοντα καὶ φιλίᾳ μᾶλλον οἰκεῖον ὄντα μοι πραχθέντα πρότερον ὑπὲρ ἀνδρὸς ξένου μικρὰ παντελῶς γνωρίμου μοι γενομένου, τοῦ σοφιστοῦ φημί, λέληθεν οὐδέν σε. Ἀποδημίας δὲ οὐχ ὑπέστην τῶν φίλων ἕνεκα; Καίτοι Καρτερίῳ μὲν οἷσθ' ὅπως συνηράμην πρὸς τὸν ἐταῖρον ἡμῖν ἀφικόμενος Ἀράξιον ἄκλιτος, ὑπὲρ αὐτοῦ δεησόμενος· ὑπὲρ δὲ τῶν τῆς θαυμασίας Ἀρετῆς κτημάτων καὶ ὧν ἐπεπόνθει παρὰ τῶν γειτόνων οὐκ εἰς τὴν Φρυγίαν τὸ δεύτερον ἀφικόμενῃ ἐν οὐδὲ ὅλοις μῆσι δύο, ἀσθενοῦς ἤδη μοι παντελῶς ὄντος τοῦ σώματος διὰ τὴν ἐπιγενομένην ὑπὸ τῆς πρότερον κακοπαθείας ἀρρωστίαν; Le texte est celui de ROCHEFORT [n. 17]. T. D. BARNES – J. VANDERSPOEL, « Julian and Themistius », *GRBS* 22, 1981, pp. 187-189 s'efforcent de montrer, sommairement, que la plus longue partie de la lettre aurait été écrite au début de 356 et que Julien l'avait gardée sous le coude pendant quatre ans, avant de l'enrichir des deux derniers paragraphes et de l'expédier entre février 360 et novembre 361. Sous un souverain aussi défiant que Constance II, Thémistios eût couru les pires risques en envoyant à Julien une lettre à coloration politique, BRAUCH, *The Emperor Julian* [n. 11], p. 83; de surcroît, rien n'oblige à voir en lui uniquement un sinistre arriviste.

était pour moi aussi un parent par la naissance et dont l'amitié renforçait la proximité, pour la défense d'un homme qui était un étranger tout à fait mal connu de moi, je veux parler du sophiste, rien ne t'en a échappé. Des voyages à l'étranger, n'en ai-je pas entrepris dans l'intérêt de mes amis ? Comment j'ai volé à la rescousse de Cartérios en me rendant, vous le savez, sans y être invité, auprès de notre compagnon Araxios, pour le solliciter en sa faveur ; pour les propriétés de l'admirable Areté et les avanies qu'elle a essuyées du fait de ses voisins, ne me suis-je pas rendu en Phrygie deux fois en l'espace de deux mois, alors que j'avais déjà l'organisme tout à fait affaibli par la maladie consécutive à mes épreuves précédentes.

Le recours à la prétérition était logique, car Thémistios avait été informé de chacun des problèmes, vraisemblablement par lettres. Julien revient alors sur le ton qu'il avait donné à ces courriers, probablement multiples. Il y souligne l'équanimité dont il a toujours réussi à faire montre<sup>19</sup> :

Mais, pour en finir, rappelez-vous maintenant la nature des lettres que je vous envoyais avant que n'intervînt mon départ pour la Grèce, alors que j'allais affronter ce que beaucoup nommeraient des dangers extrêmes et que je demeurais aux armées : jamais elles ne continrent de plaintes, à plus forte raison aucune petitesse, aucune bassesse, aucun avilissement.

Au sens strict, le premier séjour de Julien en Grèce eut lieu au milieu de l'été 355<sup>20</sup>. À la fin de 354, la tête de son demi-frère Gallus, César pour la partie orientale de l'Empire, était tombée sous le glaive. Sous escorte militaire, il fut sommé, au début de l'automne, de se présenter à la cour de Milan. Environ le moment où il débarquait arrivaient d'Orient à Aquilée les officiers et les courtisans de Gallus empêtrés dans leurs chaînes. Sur ces derniers aussi plurent les sentences d'exil ou les condamnations à mort. Il fut lui-même accusé d'avoir quitté sans autorisation son palais de Macellum en Cappadoce et d'avoir eu un conciliabule à Constantinople avec Gallus en route pour l'échafaud. Sous bonne garde et en liberté surveillée, il pouvait lui aussi redouter le pire et il attendit des mois avant

<sup>19</sup> Jul., *Or.* 6, 259 -260a : 'Ἀλλὰ δὴ τὸ τελευταῖον πρὸ τῆς εἰς τὴν Ἑλλάδα διαγενομένης ἡμῖν ἀφίξεως, ὅτε περὶ τῶν ἐσχάτων, ὡς ἂν εἴποιεν οἱ πολλοί, κινδυνεύων ἐγὼ τῷ στρατοπέδῳ παρέμενον, ὁποίας ἔγραφον ἐπιστολάς πρὸς σέ, νῦν ὑπομνήσθητι, μήποτε ὀδυρμῶν πλήρεις, μήτι μικρὸν ἢ ταπεινὸν ἢ λίαν ἀγεννὲς ἐχούσας. J. BIDEZ, *L'Empereur Julien. Œuvres complètes*, t. I/2<sup>e</sup> partie. *Lettres et fragments*, Paris 1924 ne fait pas allusion à cet échange de courrier.

<sup>20</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], p. 112. Suivant P. ALLARD (*Julien l'Apostat*, t. I. *La société au IV<sup>e</sup> siècle - La jeunesse de Julien - Julien César*, Paris 1900<sup>2</sup>, p. 321), entre mai et juillet.

d'obtenir une audience où il put se disculper<sup>21</sup>. L'intervention de l'impératrice Eusébie réussit ainsi à dissiper toutes les préventions, et Julien obtint de son cousin le droit de séjourner à Athènes, non sans une dernière alarme<sup>22</sup>.

## 2. *Les hésitations du prince*

Pourtant, sous le ton extrêmement courtois de la lettre ouverte à Thémistios, on entend des accents polémiques. Redoutant d'avoir un jour à se mesurer avec Alexandre le Grand ou Marc Aurèle<sup>23</sup> — thèmes éculés des discours d'école —, le jeune prince affecta d'opter en définitive pour une vie de loisir<sup>24</sup> :

Et j'avais plaisir à me souvenir pour ma part des anecdotes au sel attique et je réclamaï le droit de vous accompagner, vous, mes amis, dans votre chant, comme ceux qui en cheminant portent leur charge et allègent ainsi leur peine.

<sup>21</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], p. 100.

<sup>22</sup> BIDEZ, *La vie* [n. 6], pp. 108-111.

<sup>23</sup> Le recours à la geste d'Alexandre était fréquent dans les écoles de rhétorique et dans les recommandations de Ménandre le Rhéteur, voir I, 358, 13-15, p. 56 Russell-Wilson (à propos de Bucéphale) et surtout II, 388, 6-10, pp. 112-114: Ἀλέξανδρος δὲ μετὰ ταῦτα, ὁ μὴδὲ Ἡρακλέους λειπόμενος μὴδὲ Διονύσου νομισθεὶς εἶναι χείρων, ὁ τῆς οἰκουμένης τὸ μέγιστον καὶ πλεῖστον μέρος μιᾷ χειρὶ Διὸς παῖς ὄντως χειρωσάμενος; 426, 22-24, p. 186 : ἔθι τοιγαροῦν ταῦτα ἐποψόμενος, ἔθι προσθήσω τοις κάλλεσιν, ἄλλος Ἀλέξανδρος ἡμῶν γενόμενος, cf. 426, 11-12, p. 186 (beautés d'une cité nommée Alexandrie) ; 429, 1-2, p. 190 ; 444, 2-9, pp. 218-220 (les conquêtes d'Alexandre). Le cas de Marc Aurèle est sans doute un peu différent. On a fait remarquer que Julien avait, pour la composition, largement postérieure, des *Césars*, créé un palmarès des bons empereurs, Nerva, Marc Aurèle, Probus, Claude II le Gothique, Dioclétien et Constance Chlore, Probus, parce que, croyait-il à tort, il aurait été assassiné par des chrétiens, Claude II en qualité d'ancêtre mythique de sa famille, Dioclétien parce qu'il avait mis sur pied ce que Constantin s'évertua à renverser, tant dans l'organisation de l'empire que dans la politique religieuse. Un jeune homme aussi bien formé que Julien avait sûrement appris en classe ce qu'il fallait connaître des empereurs, y compris Marc Aurèle, BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien*, [n. 1], pp. 405-407. Prince romain de langue grecque, il trouvait en Alexandre et Marc Aurèle des modèles répondant à son double attachement.

<sup>24</sup> Jul., *Or.* 6, 1, 253b : καὶ τῶν ἀττικῶν διηγημάτων αὐτός τε ἡδέως ἐμμενήμην καὶ τοῖς φίλοις ὑμῶν προσάδειν ἠξίουν, ὥσπερ οἱ τὰ βαρέα φορτία φέροντες ἐν ταῖς ὁδοῖς ἐπικουφίζουσιν αὐτοῖς τὴν τάλαιπωρίαν. La traduction de ROCHEFORT [n. 17] a été considérablement remaniée. Thémistios lui-même utilise le verbe προσάδω, par exemple 21, 246a (à propos des cigales du *Phèdre*), 22, 265b ; 26, 315c. Tout au plus peut-on considérer que Julien avait lu, non pas le recueil τὰ εἰς ἑαυτόν, mais des lettres adressées par Marc Aurèle à Alexandre le Platonicien, c'est-à-dire le rhéteur de Séleucie, BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien* [n. 1], pp. 73-76.

L'expression « anecdote au sel attique » se trouve chez Maxime de Tyr, qui paraît faire allusion à l'assassinat d'Hipparque par Harmodios et Aristogiton<sup>25</sup>. Aujourd'hui encore, *mutatis mutandis*, les historiettes de ce type sont en vogue dans les cercles fermés, notamment celui des écoles ou des facultés. La deuxième personne du pluriel désigne tous ceux qui appartenaient à ce petit monde féru seulement de haute culture.

### 3. La leçon de Julien à Thémistios

Or, Thémistios avait glissé dans sa lettre à Thémistios une injonction à prendre la place d'Héraclès et de Dionysos, *tout ensemble philosophes et rois*<sup>26</sup>, dont Julien rappelle le rôle, avant de citer des législateurs comme Solon, Pittacos et Lycurgue<sup>27</sup>. Héraclès et Dionysos renvoient tous deux à Alexandre<sup>28</sup>. Thémistios lui-même fit usage de la plupart de ces dieux ou personnages. Dionysos n'apparaît jamais avec la fonction de conquérant dans l'œuvre oratoire conservée, et Héraclès seulement bien plus tard<sup>29</sup> ; sous une forme presque aussi tranchante, l'expression « philosophe et roi » fait partie intégrante du titre donné au deuxième discours de Thémistios « l'empereur est plus que tout autre philosophe ». Par politesse, l'orateur y rendait à Constance II le titre qu'il avait reçu de lui. Julien est condamné par son correspondant à se parer de mérites plus considérables que ceux de Solon, Pittacos et Lycurgue. De ces trois sages, le seul qu'ait cité l'orateur dans ses quatre premiers discours est Solon<sup>30</sup>. Toutes les allusions avaient figuré probablement déjà dans la lettre de Thémistios. Le rappel des anecdotes par

<sup>25</sup> Max. Tyr., *diss.* 35, 4 Trapp et Thuc. 6, 54-59 : voir BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], p. 118.

<sup>26</sup> Jul., *Thém* 1, p. 13 Rochefort : φιλοσοφοῦντες ὁμοῦ καὶ βασιλεύοντες.

<sup>27</sup> Jul., *Thém.* 1, pp. 12-13 Rochefort ; pour Héraclès, *Thém.*, *Or.* 34, 28 ; pour Solon, 2, 31b ; pour Pittacos, 17, 215c ; pour Lycurgue, 6, 73 b.

<sup>28</sup> Sur Dionysos et Alexandre, déjà Plu., *Alex.* 13, 4 (à propos du meurtre de Clitos commis en état d'ivresse) et *supra*, n. 22 ; P. FAURE, *Alexandre*, Paris 1985, pp. 189-191. En fait, au cours de l'expédition indienne, les épisodes « dionysiaques » furent très nombreux, comme l'a montré P. GOUKOWSKI, *Essai sur les origines du mythe d'Alexandre (336-270 av. J.-C.)*, t. II. *Alexandre et Dionysos*, Nancy 1981, voir en particulier l'épilogue, pp. 79-83. Sur les rapports d'Alexandre avec Héraclès, M. P. NILSSON, *Geschichte der griechischen Religion*, t. II. *Die hellenistische und römische Zeit*, Munich 1950, p. 11 ; FAURE, *Alexandre*, cit., pp. 213-214 ; 236 ; 242-243.

<sup>29</sup> *Thém.*, *Or.* 34, 28. Dionysos et Héraclès sont déjà rapprochés dans la généalogie légendaire des Lagides, qu'Antoine orchestra plus tard à sa façon, H. JEANMAIRE, *Dionysos. Histoire du culte de Bacchus*, Paris 1970, pp. 452-453.

<sup>30</sup> *Thém.*, *Or.* 2, 9, 2.

Julien ramenait le maître à ses classes. Ailleurs, le prince fait état d'un long passage des *Lois* qu'il cite *in extenso* : Thémistios le connaît et le lui a appris. Julien se fût-il infligé la peine de reproduire le texte s'il avait fait l'objet d'une explication scolaire en due forme<sup>31</sup> ? Mieux vaut croire que Thémistios avait simplement signalé le contenu du morceau, sur lequel Julien a voulu mettre la main afin de prouver son habileté à son correspondant<sup>32</sup>.

Après la très longue citation des *Lois* de Platon, Julien décrit ce que doit être le bon souverain, d'après le mythe de Cronos<sup>33</sup> :

Vous apprenez que, malgré sa nature humaine, un roi doit être par sa règle de vie un être divin et un démon, bannissant en un mot de son âme tout élément mortel et bestial — à l'exception de ce qui est nécessaire à l'hygiène du corps.

Il trouve confirmation des conceptions platoniciennes chez Aristote, avant de conclure<sup>34</sup> :

Ce jugement me paraît s'accorder éminemment avec celui de Platon, (1) en premier lieu parce qu'il faut que le gouvernant soit meilleur que les gouvernés, (2)

<sup>31</sup> Jul., *Thém.* 5, p. 17 Rochefort : εἰδότες μὲν καὶ διδάξαντί με.

<sup>32</sup> BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], pp. 118-119.

<sup>33</sup> Jul., *Or.* 6, 5, 259a-b : Ἀκούεις ὅτι, κἄν ἄνθρωπός τις ἢ τῆ φύσει, θεῖον εἶναι χρὴ τῆ προαιρέσει καὶ δαίμονα, πᾶν ἄπλως ἐκβαλόντα τὸ θνητὸν καὶ θηριῶδες τῆς ψυχῆς, πλὴν ὅσα ἀνάγκη διὰ τὴν τοῦ σώματος παραμένειν σωτηρίαν. En effet, ce sont bien des « démons » qui reçoivent la charge de gouverner les hommes, Pl., *Lg.* 4, 713c, 8-d, 2, passage reproduit par Julien : ταῦτ' οὖν διανοούμενος ἐφίστη τότε βασιλέας τε καὶ ἄρχοντας ταῖς πόλεσιν ἡμῶν, οὐκ ἄνθρωπους ἀλλὰ γένους θειοτέρου τε καὶ ἀμείνονος, δαίμονας. Julien revient sur le même thème, en synthétisant (*Thém.* 7, 260c) : Μεῖζον ἔμοιγε φαίνεται τὸ βασιλεύειν ἢ κατ' ἄνθρωπον καὶ φύσεως δεῖσθαι δαιμονιωτέρας βασιλεύς, ὥσπερ οὖν καὶ Πλάτων ἔλεγε.

<sup>34</sup> Jul., *Or.* 6, 8, 259a-b : Ταῦτα ἔμοι δοκεῖ τοῖς τοῦ Πλάτωνος ἄκρως ὁμολογεῖν, πρῶτον μὲν ὅτι κρείττονα χρὴ τῶν ἀρχομένων εἶναι τὸν ἄρχοντα, <ἔπειτ'> οὐκ ἐπιτηδεύσει μόνον, ἀλλὰ καὶ φύσει διαφέροντα, ὅπερ εὐρεῖν ἐν ἀνθρώποις οὐ ῥᾶδιον, καὶ τρίτον ὅτι πάση μηχανῇ κατὰ δύναμιν νόμοις προσεκτέον οὐκ ἐκ τοῦ παραχρῆμα κειμένους οὐδὲ ὡς εἴοικε νῦν τεθεῖσιν ὑπ' ἀνδρῶν οὐ πάντη κατὰ νοῦν βεβιωκότων, ἀλλ' ὅστις μᾶλλον τὸν νοῦν καθαρθεὶς καὶ τὴν ψυχὴν οὐκ εἰς τὰ παρόντα ἀφορῶν ἀδικήματα οὐδὲ εἰς τὰς παρεστῶσας τύχας τίθησι τοὺς νόμους, ἀλλὰ τὴν τῆς πολιτείας φύσιν καταμαθὼν καὶ τὸ δίκαιον ὃ <τι> ἐστὶ τῆ φύσει καὶ ποταπὸν ἐστὶ τὰδίκημα τεθεαμένος τῆ φύσει, εἴθ' ὅσα δυνατὸν ἐστὶν ἐκεῖθεν ἐνταῦθα μεταφέρων καὶ τιθεὶς νόμους τοῖς πολίταις κοινούς, οὔτε εἰς φιλίαν οὔτε εἰς ἔχθραν ἀφορῶν οὔτε εἰς γείτονα καὶ ξυγγενῆ.

qu'ensuite il l'emporte non seulement par son genre de vie, mais encore par sa nature — ce qui est difficile à trouver parmi les hommes —, (3) en troisième lieu parce qu'il faut par tous les moyens en son pouvoir s'attacher aux lois qui ne doivent ni leur institution à l'improvisation ni leur établissement, comme il appert de nos jours, à des hommes n'ayant pas toujours vécu selon la raison, mais plutôt qui sont l'œuvre d'un homme à l'esprit et à l'âme épurés, légiférant sans considération des injustices présentes ou des contingences immédiates ; pour un tel homme, qui a approfondi la nature du gouvernement et qui a envisagé la nature de la justice comme la nature de l'injustice, qui transpose, autant qu'il est possible, de l'absolu au concret et qui institue des lois communes à tous les citoyens, ni l'amitié ni l'inimitié, ni les relations de voyage ni les liens de famille ne sont objets de considération.

Les conditions énoncées par Julien ne se rencontrent que très partiellement dans la philosophie politique de Thémistios, au moins dans les discours 1-4 :

1. Le gouvernant sera meilleur que ses sujets. En effet, il partage une même vertu avec Dieu, à savoir la « philanthropie »<sup>35</sup>.
2. Le souverain est un représentant de Dieu sur terre<sup>36</sup>. Dans le mythe platonicien de Cronos cité par Julien, le souverain est un « démon ». Julien, à la suite de Platon, imagine entre Dieu et le souverain un intermédiaire de plus.
3. Le souverain est lui-même la loi. La thèse est à l'opposé de ce que promulgue Julien<sup>37</sup>.

Ce dernier prétendait imiter Marc Aurèle<sup>38</sup>. Libanios déclarait même que Julien<sup>39</sup>

montrait à tous et proclamait par ses actes que la sagesse vaut mieux que l'empire et que ce qu'il avait de bon en lui était un cadeau de la philosophie.

<sup>35</sup> Thém., *Or.* 1, 8c ; 4, 51d-52a.

<sup>36</sup> Thém., *Or.* 1, 9b-c.

<sup>37</sup> Thém., *Or.* 1, 15b-c. Toutefois, la formule νόμος ἔμψυχος ne surgit qu'à partir du discours 5 (Jovien).

<sup>38</sup> Amm. 16, 1, 4 *congruens Marco, ad cuius aemulationem actus suos effingebat et mores* et Eutr. 10, 16, 5 *M. Antonino non absimilis, quem etiam aemulari studebat*. Dans une inscription (*CIL*, III, 7088), il était donné comme *filosofiae magister*.



De surcroît, Thémistios aurait commencé par refuser la confrontation entre vie théorique (θεωρητικός) et vie pratique (πρακτικός), optant décidément pour la seconde<sup>40</sup>. Un texte révèle de profondes divergences dans l'interprétation<sup>41</sup> :

Tu disais que tu prônes la vie active, à l'encontre de celle du philosophe, et tu faisais appel au témoignage du sage Aristote qui posait que le bonheur consiste à bien agir et qui, tout en observant la différence entre la vie politique et la vie dans la contemplation, ne laisse pas d'avoir quelque embarras à leur sujet ; ailleurs, il marque sa préférence pour la contemplation, mais il fait ici l'éloge « des architectes des belles actions ». Ceux-ci, dis-tu toi-même, sont les rois, mais Aristote n'emploie nulle part ces mots, d'après le texte que tu as ajouté ; il y a davantage : d'après ton commentaire, on pourrait comprendre le contraire. On doit penser que l'expression « même pour les activités extérieures, l'agir, au sens propre du terme, se dit « pour ceux qui, par leurs réflexions, en sont les architectes », visant les législateurs, les philosophes politiques, bref tous ceux qui agissent par l'esprit et le verbe, non pas ceux qui sont les exécutants et les ouvriers des actes politiques.

<sup>39</sup> Lib., *Or.* 18, 155 : δεικνύς ἅπασι καὶ κηρύττων τοῖς ἔργοις, ὅτι σοφία βασιλείας τιμιώτερον καὶ ὡς ὅ τι ἐν αὐτῷ καλὸν ἐνεῖη, τοῦτο δῶρον φιλοσοφίας.

<sup>40</sup> Jul., *Or.* 6, 11, 265b ; BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], pp. 133-134.

<sup>41</sup> Jul., *Or.* 6, 10, 263c-d : Ἐφησθα ὅτι τὸν ἐν τῇ πράξει παρὰ τὸν φιλόσοφον ἐπαινεῖς βίον, καὶ τὸν Ἀριστοτέλη τὸν σοφὸν ἐκάλεις μάρτυρα, τὴν εὐδαιμονίαν ἐν τῷ πράττειν εὔ τιθέμενον, καὶ τὴν διαφορὰν σκοποῦντα τοῦ τε πολιτικοῦ βίου καὶ τῆς ἐν τῇ θεωρίᾳ ζωῆς, διαπορεῖν ἅττα περὶ αὐτῶν, καὶ τὴν μὲν θεωρίαν ἐν ἄλλοις προτιμᾶν, ἐπαινεῖν δὲ ἐνταῦθα « τοὺς τῶν καλῶν πράξεων ἀρχιτέκτονας ». Τούτους δὲ αὐτὸς μὲν εἶναι φῆς τοὺς βασιλέας, Ἀριστοτέλης δὲ εἴρηκεν οὐδαμοῦ κατὰ τὴν ὑπὸ σοῦ προστεθεῖσαν λέξιν, πλέον δὲ θάτερον ἐξ ὧν παραγέγραφας ἂν τις νοήσῃ· τὸ γὰρ « Μάλιστα δὲ πράττειν λέγομεν κυρίως καὶ τῶν « ἐξωτερικῶν πράξεων τοὺς ταῖς διανοίαις ἀρχιτέκτονας » εἰς τοὺς νομοθέτας καὶ τοὺς πολιτικούς φιλοσόφους καὶ πάντας ἀπλῶς τοὺς νῦν τε καὶ λόγῳ πράττοντας, οὐχὶ δὲ εἰς τοὺς αὐτουργοὺς καὶ τῶν πολιτικῶν πράξεων ἐργάτας εἰρησθαι νομιστέον. La traduction est celle de ROCHEFORT [n. 17], considérablement modifiée. Comme l'a justement observé BOUFFARTIGUE (*L'empereur Julien* [n. 1], p. 199), le texte adopté par G. Rochefort fait difficulté. En effet, Julien produit un passage d'Aristote (*Pol.* 7, 3, 8, 1325b 21-23) où on lit καὶ τῶν ἐξωτερικῶν. Les manuscrits de Julien portent καὶ τὸ ἐ. La citation d'Aristote est d'un seul tenant, sauf l'introduction de λέγομεν avant κυρίως. L'article au neutre comme pour amener un autre passage ne trouve aucune justification. Plus haut, Julien avait cité de mémoire le passage sous la forme τοὺς τῶν καλῶν πράξεων ἀρχιτέκτονας qu'une lecture plus attentive lui a permis de corriger. Le texte qu'il discute n'est pas celui d'un manuscrit du Stagirite, mais de la lettre de son correspondant.

En fait, Aristote n'était nullement embarrassé par le problème de la vie contemplative. Bien au contraire, l'*Éthique à Nicomaque* a sur la question de longues pages dont on ne peut nier la clarté : ce sont celles sur lesquelles surtout Thémistios s'appuyait probablement<sup>42</sup>.

#### 4. *Pouvoir et philosophie*

Plus loin, Julien donne à nouveau la leçon à Thémistios à propos de quatre personnages qu'il avait cités<sup>43</sup> :

Mais puisque nous voici revenus, ce me semble, à la vie contemplative et à son parallèle avec la vie active, alors que vous aviez précisément commencé par refuser la comparaison, je vais vous rappeler ceux-là mêmes que vous avez mentionnés, Arius, Nicolas, Thrasyllus et Musonius<sup>44</sup>. (...) C'est à une haute mission que préside le philosophe. Il ne se borne pas, comme vous le disiez, à diriger le seul conseil des affaires communes, et son action ne se limite pas non plus à la parole, mais, confirmant ses paroles par son exemple et se montrant tel qu'il veut que les autres soient, il peut être plus persuasif et plus efficace, quand il faut agir, que ceux qui ne poussent aux belles actions que par décret.

Areios, Nicolas, Thrasyllus et Musonius n'apparaissent pas dans les discours prononcés du vivant de Julien. Thémistios a cité les personnages dans la lettre à laquelle répond le prince. Peut-on déceler ce qui a piqué ce dernier à la lecture ? On doit revenir sur ces quelques lignes.

<sup>42</sup> Arist., *EN* 10, 7-8, 1177a 12-1179a 32 : voir BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien* [n. 1], pp. 199-200.

<sup>43</sup> Thém., *Or.* 6, 11, 265b-c et 266 : 'Ἄλλ' ἐπειδὴ πάλιν εἰκόκαμεν εἰς τὸν θεωρηματικὸν ὁρμήσαντες βίον τούτῳ παραβάλλειν τὸν πρακτικόν, ἐξ ἀρχῆς παραιτησαμένου καὶ σοῦ τὴν σύγκρισιν, αὐτῶν ἐκείνων, ὧν ἐπεμνήσθης, Ἀρείου, Νικολάου, Θρασύλλου καὶ Μουσωνίου μνημονεύσω (...). Οὐ μικρᾶς μερίδος ὁ φιλόσοφος προέστηκεν, οὐδέ, καθάπερ ἔφη, συμβουλῆς ἐστὶ μόνῃς τῆς ὑπὲρ τῶν κοινῶν ἐκεῖνος κύριος, οὐδὲ ἢ πρᾶξις εἰς λόγον αὐθις αὐτῷ περιίσταται, ἔργῳ δὲ βεβαιῶν τοὺς λόγους καὶ φαινόμενος τοιοῦτος ὁποῖους βούλεται τοὺς ἄλλους εἶναι, πιθανώτερος ἂν εἴη καὶ πρὸς τὸ πράττειν ἀνυσιμώτερος τῶν ἐξ ἐπιτάγματος ἐπὶ τὰς καλὰς πράξεις παρορμώντων. Le témoignage a été recueilli par H. TARRANT, *Thrasyllan Platonism*, Ithaca-Londres 1993, pp. 216-217 (T 3).

<sup>44</sup> Thémistios a l'habitude d'offrir en séries des noms propres, de philosophes notamment. C'est, par exemple, le cas pour Areios, Musonius, Dion de Pruse et Rusticus (13, 13, 4), mais Nicolas de Damas (voir J.-P. SCHNEIDER, art. « Nicolas de Damas », *DPbA* IV, pp. 669-679) n'est mentionné nulle part dans l'œuvre.

Lors des Ides de mars 44, Octave se trouvait en formation à Apollonie, où il avait emmené de Rome son premier précepteur pour le grec, Apollodore de Pergame. Fort heureusement, Suétone offre une foule de précieux détails<sup>45</sup> :

Auguste avait un goût non moins vif pour les études grecques elles-mêmes. Ici encore, il excellait véritablement, car il avait eu pour maître d'éloquence Apollodore de Pergame, qu'il avait même, en dépit de son grand âge, emmené avec lui de Rome à Apollonie, au temps de sa jeunesse, et plus tard il s'était encore enrichi d'une vaste culture, grâce au commerce continuel du philosophe Areus et de ses fils Denys et Nicanor.

Areios aurait-il refusé le gouvernement d'Égypte ? C'est ce que prétend Julien<sup>46</sup>, mais n'est-ce pas une supposition tirée de la scène de 30 ? Thémistios l'évoqua lui-même sensiblement plus tard<sup>47</sup> :

Un jour, raconte-t-on, du haut de la tribune où il était monté face au peuple d'Alexandrie qui s'était conduit avec quelque arrogance et qui redoutait le châtiement, Auguste dit : « Je donne congé à ma colère contre vous grâce au conseil d'Areios et à mon obéissance ». Mais si Areios avait donné le meilleur avis possible et si Auguste avait fait fi de l'exhortation, le peuple n'aurait pas tiré le moindre avantage de la mise en garde du philosophe.

On aurait cru lire du Plutarque<sup>48</sup> :

<sup>45</sup> Suet., *Aug.* 89, 1-2 : *Nē Graecarum quidem disciplinarum leviori studio tenebatur. In quibus et ipsis praestabat largiter, magistro dicendi usus Apollodoro Pergameno, quem iam grandem natu Apolloniam quoque secum ab urbe iuvenis adhibuerat, deinde eruditione etiam varia repletus per Arei philosophi filiorumque eius Dionysi et Nicanoris contubernium.* Jusqu'au verbe eduxerat, le passage constitue le T 2 du recueil de F. WOERTHER, *Apollodore de Pergame, Théodore de Gadara. Fragments et témoignages*, Paris 2013, pp. 2-3. Apollodore dispensait son enseignement en grec. Il séjournait déjà à Rome en 64 aCn [WOERTHER, p. 56]. Le séjour à Apollonie s'est étendu de l'hiver 45 au printemps 44 [WOERTHER, p. 53]. Sur Areios le philosophe, voir B. INWOOD, art. « Areios Didymos », *DPbA I*, pp. 345-347.

<sup>46</sup> Jul., *Or.* 6, 11, 265c : ἀλλ' ὁ μὲν Ἄρειος, ὡς φασί, καὶ διδομένην αὐτῷ τὴν Αἴγυπτον ἐπιτροπεῦσαι παρητήσατο.

<sup>47</sup> Thém., *Or.* 8, 9, 8 : Καί ποτε λόγος ἀναβάντα ἐφ' ὑψηλὸν βῆμα τὸν Σεβαστὸν θρασυναμένου τι τοῦ δήμου τῶν Ἀλεξανδρέων καὶ δεδιότος τὴν τιμωρίαν, Ἀφίημι, φάναι, τὴν ὀργὴν ὑμῖν Ἀρείου μὲν συμβουλῆ, ἐμῆ δὲ εὐπειθεία. Εἰ δὲ Ἄρειος μὲν ὡς οἶόν τε ἄριστα εἶπεν, ὁ Σεβαστὸς δὲ ὀλιγώρησε τῆς παραινήσεως, οὐδὲν ἂν ὁ δῆμος τῆς τοῦ φιλοσόφου νοουθεσίας ἀπώνατο.

<sup>48</sup> Plu., *Ant.* 80, 1-2 : Αὐτὸς δὲ Καῖσαρ εἰσήλαυνεν εἰς τὴν πόλιν, Ἀρείῳ τῷ φιλοσόφῳ προσδιαλεγόμενος καὶ τὴν δεξιὰν ἐνδεδικώς, ἕν' εὐθύς ἐν τοῖς πολίταις περιβλεπτός εἶη καὶ θαυμάζοιτο τιμώμενος ὑπ' αὐτοῦ διαπρεπῶς. εἰς δὲ τὸ

César lui-même fit son entrée dans la ville en causant avec le philosophe Aréios, à qui il donnait la main ; il voulait, en l'honorant de façon si exceptionnelle, attirer aussitôt sur Aréios les regards et l'admiration de ses concitoyens. Il se rendit au gymnase et monta sur une estrade dressée pour lui. Les Alexandrins, terrifiés, se prosternèrent. Il leur ordonna de se relever et dit qu'il absolvait le peuple de toute faute, d'abord à cause d'Alexandre, fondateur de la cité, en second lieu par admiration pour la beauté et la grandeur de la ville, en troisième lieu pour faire plaisir à son ami Aréios.

L'entrée d'Octave à Alexandrie marque la fin de la guerre avec l'Égypte (1<sup>er</sup> août 30), après la chute d'Antoine et de Cléopâtre consécutive à la bataille d'Actium (2 septembre 31). Les conseils du philosophe ne furent toutefois pas si lenifiants qu'on l'imagine. Ptolémée XV, le fils de César et de Cléopâtre, plus connu sous le surnom de « Césarion » avait été par sa mère envoyé en Inde à travers l'Éthiopie, quand un de ses précepteurs nommé Rhodon lui envoya une lettre d'après laquelle Octave l'invitait à rentrer à Alexandrie pour occuper le trône<sup>49</sup> :

Comme César délibérait à son sujet, on prétend qu'Aréios lui dit :  
« Il n'est pas bon qu'il y ait plusieurs Césars. »

Héritier possible de César, le malheureux jeune homme était condamné à mort<sup>50</sup>. Quant aux enfants d'Antoine et de Cléopâtre, qui n'avaient aucun titre de

γυμνάσιον εἰσελθὼν καὶ ἀναβάς ἐπὶ βῆμά τι πεποιημένον, ἐκπεπληγμένων ὑπὸ δέους τῶν ἀνθρώπων καὶ προσπιπτόντων, ἀναστῆναι κελεύσας ἔφη πάσης αἰτίας τὸν δῆμον ἀφιέναι, πρῶτον μὲν διὰ τὸν κτίστην Ἀλέξανδρον, δεύτερον δὲ τῆς πόλεως θαυμάζων τὸ κάλλος καὶ τὸ μέγεθος, τρίτον δ' Ἀρείῳ τῷ ἐταίρῳ χαριζόμενος, cf. *Préc. Pol.* 18, 814D ; *Apopht. Reg. et duc.* 207A-B (Auguste 3). Les mêmes données reviennent chez Dion Cassius (51, 13, 3-4) : περὶ μὲν δὴ τοὺς ἄλλους τοιαῦτα ἐγίγνετο, τῶν δὲ Αἰγυπτίων τῶν τε Ἀλεξανδρέων πάντων ἐφείσατο ὥστε μὴ διολέσαι τινά, τὸ μὲν ἀληθές ὅτι οὐκ ἠξίωσε τοσούτους τε αὐτοὺς ὄντας καὶ χρησιμωτάτους τοῖς Ῥωμαίοις ἐς πολλὰ ἂν γενομένους ἀνήκεστόν τι δρᾶσαι· πρόφασιν δὲ ὅμως προυβάλλετο τὸν τε θεὸν τὸν Σάραπιν καὶ τὸν Ἀλέξανδρον τὸν οἰκιστὴν αὐτῶν, καὶ τρίτον Ἀρειὸν τὸν πολίτην, ᾧ που φιλοσοφοῦντί τε καὶ συνόντι οἱ ἐχρήτο. Καὶ τὸν γε λόγον δι' οὗ συνέγνω σφίσι, ἐλλημιστί, ὅπως συνῶσιν αὐτοῦ εἶπε. Les témoignages ont été rassemblés par H. DIELS, *Doxographi Graeci*, Berlin-Leipzig 1929<sup>2</sup>, p. 80.

<sup>49</sup> Plu., *Ant.* 81, 4 : Βουλευομένου δὲ Καίσαρος, Ἀρειος εἰπεῖν λέγουσιν· Οὐκ ἀγαθὸν πολυκαισαρίη. Jeu sur un passage homérique (B 204) : οὐκ ἀγαθὸν πολυκαιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω. Avec non moins d'esprit et d'arrogance, Caligula (Suet., *Cal.* 22, 2) dit un jour devant un parterre de rois qu'il avait invités à sa table : εἷς κοίρανος ἔστω εἷς βασιλεύς.

<sup>50</sup> Sur la mort de Césarion, voir Plu., *Ant.* 82, 1 ; Suet., *Aug.* 17, 11 ; D. C. 51, 15, 5, avec R. SYME, *La révolution romaine*, Paris (trad. R. Stuveras) 1967, pp. 285-286.

succession à faire valoir si ce n'est sur l'Égypte, ils connurent un sort variable. Cléopâtre Séléne, née en 40, fut embrigadée au service de la politique impériale en devenant l'épouse de Juba qui fut roi de Maurétanie<sup>51</sup>. On ne sait ce qu'il advint par la suite de son frère jumeau Alexandre Hélios<sup>52</sup>. Le plus jeune, Ptolémée Philadelphie, né en 36, disparaît aussi de l'histoire<sup>53</sup>. D'après Plutarque, ils auraient été traités tous trois avec générosité<sup>54</sup>. Auguste choisit le philosophe comme procureur de Sicile en remplacement d'un certain Théodôros<sup>55</sup>. Attaché au prince en qualité de philosophe particulier, Areios eut en 9 av. J.-C. à consoler Livia, son épouse, lors de la mort au combat en Germanie de son fils Drusus<sup>56</sup>. La *Consolation à Marcia* contient ce que Sénèque donne comme une paraphrase de l'œuvre du philosophe alexandrin<sup>57</sup>.

On a moins de données pour Nicolas de Damas. Suivant Julien<sup>58</sup>,

Nicolas, qui n'exécuta lui-même que des actions modestes, est connu davantage grâce aux ouvrages qui les rapportent.

L'historien philosophe rendit d'éminents services comme conseiller de souverain, en particulier d'Hérode le Grand (4 aCn †), puis d'Auguste, mais il n'exerça jamais la moindre charge officielle<sup>59</sup>. Julien ne paraît pas faire allusion ici au ver-

<sup>51</sup> D. C. 51, 15, 6. Quoique mis sous bonne garde, ils furent épargnés et bien traités ; Auguste s'efforça même de les favoriser dans la mesure du possible, Plu., *Ant.* 81, 3 ; Suet., *Aug.* 17, 12.

<sup>52</sup> M. L. FREYBURGER – J.-M. RODDAZ, *Dion Cassius. Histoire romaine. Livres 50 et 51*, Paris 1991, p. 143, n. 128 (à la p. 104) ; selon SYME, *Révolution* [n. 50], p. 286, il fut assassiné probablement.

<sup>53</sup> D. C. 51, 15, 6. Il aurait été épargné pour faire plaisir à Cléopâtre-Séléne et à Alexandre Hélios.

<sup>54</sup> Plu., *Ant.* 81, 3 : Τὰ δὲ Κλεοπάτρας παιδία φρουρούμενα μετὰ τῶν τρεφόντων ἐλευθέριον εἶχε δίαιταν.

<sup>55</sup> Plu., *Apophth. Rom.* 207B (Auguste 5) : ἐν δὲ Σικελίᾳ Ἄρειον ἀντὶ Θεοδώρου κατέστησε διοικητήν. On notera toutefois que le témoignage de Plutarque est ambigu, en sorte que la désignation du philosophe à ce haut poste politique est incertaine, voir F. FUHRMANN, *Plutarque. Œuvres morales*, III. *Apophthegmes de rois et de généraux. Apophthegmes laconiens*, Paris 1988, p. 312 (n. 2 à la p. 125).

<sup>56</sup> Sen., *Ad Marc. de cons.* 4, 2. Le titre de « philosophe de son mari » est donné par Sénèque : *philosopho viri sui*. Sur la notion, R. WALTZ, *Sénèque. Dialogues*, III *Consolations*, Paris 1923, p. 18, n. 2 : « chapelain laïque et directeur spirituel ».

<sup>57</sup> Sen., *Ad Marc. de cons.* 4, 3-5, 6.

<sup>58</sup> Jul., *Or.* 6, 11, 265d : Νικόλαος δὲ πράξεων μὲν οὐ μεγάλων αὐτουργὸς γέγονε, γνώριμος δὲ ἐστὶ μᾶλλον διὰ τοὺς ὑπὲρ αὐτῶν λόγους. Le morceau relève du T 14 dans le recueil et l'étude d'É. PARMONTIER-MORIN (*L'œuvre historique de Nicolas de Damas. La vie de Nicolas de Damas et la composition de son œuvre historique. La place de Nicolas de Damas dans l'œuvre de Flavius Josèphe*, thèse, Université de Paris X Nanterre 1998, pp. 64-65).

<sup>59</sup> P. MORAUX, *Der Aristotelismus beim den Griechen von Andronikos bis Alexander von Aphrodisias*, I.

sant philosophique de son œuvre, mais à ses contributions historiques, spécialement son *Autobiographie*<sup>60</sup>.

Si l'on en croit Thémistios, Auguste avait l'habitude de partir en tournée d'inspection avec deux compagnons, Areios Didyme et Thrasyllé (*Or.* 8, 9, 8). Qu'eussent fait des philosophes lors de visites de villes et de monuments à inaugurer ? Auguste les utilisait comme exemples des vertus à suivre<sup>61</sup>. La tradition historique rappelle les relations régulières de Tibère et de Thrasyllé, principalement pour l'astrologie, dont le premier était également féru<sup>62</sup>. Thrasyllé a droit aux premiers rôles, mais en qualité d'ami de Tibère qui le connaissait depuis les derniers jours de son séjour de sept ans en exil à Rhodes, soit depuis l'an 2<sup>63</sup>. Le point de vue de Julien décrit les relations entre les deux hommes sur un ton sensiblement plus acide<sup>64</sup> :

Thrasyllé, que son intimité avec Tibère — tyran de nature cruelle et terrible — eût condamné jusqu'à la fin des temps à une honte indélébile s'il ne s'en était lavé grâce aux ouvrages qu'il avait rédigés pour montrer ce qu'il en était en réalité, ne tira non plus aucun profit de la politique.

*Die Renaissance des Aristotelismus im I. Jh. v. Chr.*, Berlin-New York 1973, pp. 445-447 ; J. SCHAMP, *Photios historien des Lettres*, Paris 1987, pp. 381-385 ; J.-P. SCHNEIDER, art. « Nicolas de Damas », *DPhA* IV, pp. 669-679, plus spécialement pp. 670-671. Pour plus de détails, É. PARMENIER-MORIN, *Nicolas de Damas* [n. 58], pp. 77-88 (à la cour de Judée) et 88-89 (écrivain sous Auguste).

<sup>60</sup> 90 F 131-139 Jacoby.

<sup>61</sup> Them., *Or.* 8, 9, 8 = T 2b Tarrant.

<sup>62</sup> D. C. 57, 15, 7: **Καὶ μέντοι τῷ τε Θρασύλλῳ ἀεὶ συνὼν καὶ μαντεία τινὶ καθ' ἑκάστην ἡμέραν χρώμενος, αὐτὸς τε ἀκριβῶν οὕτω τὸ πρᾶγμα ὥστε ποτὲ ὄναρ δοῦναί τινι ἀργύριον κελευσθεὶς συνεῖναί τε ὅτι δαίμων τις ἐκ γοητείας οἱ ἐπιπέμπεται καὶ τὸν ἄνθρωπον ἀποκτεῖναι ...** (T 7a Tarrant).

<sup>63</sup> Suet., *Tib.* 14, 6 : *Thrasylum quoque mathematicum, quem ut sapientiae professorem contubernio admouerat, tum maxime expertus est affirmantem nave prouisa gaudium afferrī; cum quidem illum durius et contra praedicta cadentibus rebus ut falsum et secretorum temere conscium, eo ipso momento, dum spatiatur una, praecipitare in mare destinasset* ; cf. Tac., *Ann.* 6, 27, 3 ; D. C. 60, 11, 2. La tentation de meurtre est rapportée encore dans les *Testimonia de astrologis Romanis* du Paris. *Suppl. gr.* 607 A, fol. 43 édités par F. CUMONT, dans le *C.A.G.*, VIII, 4, p. 99, 9-14. Sur le rôle positif de Thrasyllé dans l'entourage de Tibère, voir encore *Tib.* 62, 5 ; *Cal.* 19, 4 ; D. C. 58, 27, 3-5. Sur Thrasyllé et Tibère, voir A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *L'astrologie grecque*, Paris 1899, p. 554, n. 2. D'après Suétone (*Galb.* 4), Auguste aurait dit à Galba enfant, en lui prenant le menton : **Καὶ σύ, τέκνον, τῆς ἀρχῆς ἡμῶν παρατρῶξῃ. Sed et Tiberius, cum comperisset imperaturum eum, verum in senecta, « Vivat sane, aii, quando id ad nos nihil pertinet ».** Tibère, aidé de Thrasyllé, connaissait parfaitement sa destinée et celle de L. et C. César (D. C. 56, 11). D'où l'idée que Tibère cherchait à supprimer tous ceux qui aspiraient à l'empire (57, 19). Juvénal (10, 94 ; cf. 6, 553-581) grossit le nombre des astrologues employés au cabinet noir, cf. D. C. 57, 15). Tibère quitta Rome en 26 pour des raisons astrologiques (Tac., *Ann.* 4, 58, 2).

La remarque de Julien vient enrichir la légende noire de Tibère. Mais, comme on le voit, Auguste n'est cité nulle part. Thémistios paraît avoir péché par inadvertance. Vers la fin de sa vie, il est vrai, Auguste fut invité à un banquet en compagnie de Thrasyllus, donné explicitement comme le *Tiberi comitem*. Loin de rouler sur la vertu, la conversation, au cours de laquelle Auguste fit bouillonner toute sa verve, fut rehaussée par une exhibition de vers grecs que le prince improvisa. C'était aussi une occasion de tester l'érudition de Thrasyllus, qui ne réussit pas — feinte prudente ou réelle ignorance — à identifier l'auteur véritable des trimètres iambiques<sup>65</sup>. On ne voit pas quand Auguste aurait pu emmener avec lui Thrasyllus au cours de voyages à travers l'Empire.

Déjà, en 60, Musonius faisait partie du cercle des amis de Rubellius Plautus en qui on avait cru voir pointer un successeur de Néron. Aussi bien, première disgrâce, Plautus fut-il invité à se retirer sur ses domaines d'Asie, où il pourrait se soustraire aux bruits fâcheux répandus à Rome sur son compte. Musonius s'était joint au cortège<sup>66</sup>. Les indications éparpillées de Thémistios permettent de reconstituer sommairement la carrière du philosophe stoïcien, envoyé en exil, qu'indisposait le comportement de Néron<sup>67</sup> :

Musonius fit bien de se détourner de Néron, qui jouait de la cithare.

<sup>64</sup> Jul., à *Thém.* 11, 265 c-d : Θράσυλλος δὲ Τιβερίῳ πικρῶ καὶ φύσει χαλεπῶ τυράνῳ ξυγγενόμενος, εἰ μὴ διὰ τῶν καταλειφθέντων ὑπ' αὐτοῦ λόγων ἀπελογήσατο, δείξας ὅστις ἦν, ὠφείλεν ἄν εἰς τέλος αἰσχύνῃν ἀναπάλλακτον, οὕτως αὐτὸν οὐδὲν ὤνησεν ἢ πολιτεία (T 3 Tarrant). Sur l'œuvre, perdue pour sa plus grande part, de Thrasyllus, voir W. GUNDEL, art. « Thrasyllus » (7), *RE* VI, A1, 1937, coll. 582-584.

<sup>65</sup> Suet., *Aug.* 98, 7 : *Huius Masgabae ante annum defuncti tumulum cum e triclinio animadvertisset magna turba multisque luminibus frequentari, versum compositum ex tempore clare pronuntiavit : Κτίστου δὲ τύμβον εἰσορῶ πυρούμενον. Conversusque ad Thrasyllum Tiberi comitem, contra accubantem et ignarum rei, interrogavit, cuiusnam poetae putaret esse; quo haesitante subiecit alium : ὄρᾳ φάεσσι Μασγάβαν τιμώμενον ; ac de hoc quoque consuluit* (T 2a Tarrant). Le passage montre qu'Auguste avait une réelle érudition en matière de littérature grecque. Naturellement, il n'en faudrait pas tirer la conclusion qu'il se risquait à discourir en grec, ce qui suppose des aptitudes toutes différentes, voir, sur ce point, les remarques prudentes de B. ROCHETTE, *Le latin dans le monde grec. Recherches sur la diffusion de la langue et des lettres latines dans les provinces hellénophones de l'Empire romain*, Bruxelles 1997, pp. 96-98, qui toutefois ne cite pas le présent passage.

<sup>66</sup> Tac., *Ann.* 14, 22, 6 : *Ergo permotus his Nero componit ad Plautum litteras, consuleret quieti urbis seque prava diffamantibus subtraheret : esse illi per Asiam avitos agros, in quibus tuta et inturbida iumenta frueretur. Ita illuc cum coninge Antistia et paucis familiarium concessit ; voir M.-O. GOULET-CAZÉ, art. « Musonius Rufus » (C.-), *DPhA* IV, pp. 555-572, surtout p. 557.*

<sup>67</sup> Thém., *Or.* 34, 15 : Καλῶς Νέρωνα ἀπετρέπετο Μουσώνιος καθαροῦντα.

Le prince avait été initié à la musique et à la citharédie dès l'enfance, et il ne cessa jamais véritablement de pratiquer son art de prédilection<sup>68</sup>. On chercherait en vain un témoignage confirmant que la musique eût le moindre rapport avec le châtement de Musonius en 65. Toutefois, un philosophe stoïcien en valant un autre, on lit sous la plume de Dion Cassius<sup>69</sup> :

(Paetus) Thrasea (fut mis à mort) parce qu'il n'était pas assidu au Sénat, dont il n'approuvait pas les décrets, qu'il n'avait jamais écouté (l'empereur) chantant sur la cithare, qu'il n'avait pas sacrifié, comme les autres, à sa voix divine et qu'il n'avait donné aucune déclamation publique à Padoue, sa patrie, quoique il y eût, suivant la coutume de ses pères, joué un rôle dans une tragédie lors d'une fête qui se célébrait tous les trente ans. Il s'ouvrit donc les veines en élevant la main, et il dit : « C'est à vous, Zeus libérateur, que j'offre ce sang en libation ».

On croit avoir mis la main sur une version grecque d'accusations prêtées par Tacite à un ennemi mortel de Thrasea, Cossutianus Capito<sup>70</sup> :

le même Thrasea, se trouvant à Padoue, où il était né, avait fait sa partie de chant en costume tragique aux jeux ... institués par le Troyen Anténor. (...) Jamais il n'avait fait de sacrifices pour la santé du prince et sa voix céleste. Assidu jadis et infatigable à soutenir ou à combattre les moindres décrets du sénat, il n'était pas entré dans la curie depuis trois ans. (...) Jamais il n'avait fait de sacrifices pour la santé du prince ni pour sa voix céleste. Assidu jadis et infatigable à soutenir ou à combattre les moindres décrets du sénat, il n'était pas entré dans la curie depuis trois ans.

Apparemment, la confusion entre Paetus Thrasea et Musonius saute aux yeux<sup>71</sup>. On hésitera pourtant à conclure dans ce sens. En effet, on lit plusieurs versions du châtement infligé au philosophe romain.

<sup>68</sup> Suet., *Nér.* 20, 1-4 ; 21, 1-6 ; 22, 6-9 ; 23, 3-4 ; 24, 1-2 ; 25, 5.

<sup>69</sup> D.C. 62, 26, 3-4 : Θρασεάς δὲ ὅτι οὔτε ἐς τὸ βουλευτήριον συνεχῶς ὡς οὐκ ἀρεσκόμενος τοῖς ψηφίζομένοις ἀπήντα, οὔτ' ἤκουσέ ποτε αὐτοῦ κιθαρῳδοῦντος, οὔτε ἔθυσσε τῇ ἱερᾷ αὐτοῦ φωνῇ ὡσπερ οἱ ἄλλοι, οὔτε ἐπεδείξατο οὐδέν, καίτοι ἐν Παταουίῳ τῇ πατρίδι τραγωδίαν κατὰ τι πάτριον ἐν ἑορτῇ τινι τριακονταετηρίδι ὑποκρινάμενος. ἐντεμὼν οὖν τὴν φλέβα ἀνέτεινε τὴν χεῖρα, καὶ ἔφη «σοὶ τοῦτο τὸ αἷμα, ὦ Ζεῦ Ἐλευθέριε, σπένδω».

<sup>70</sup> Tac., *Ann.* 16, 21, 2 : (...) *idem Thrasea Patavi, unde ortus erat, ludis cetastis a Troiano Antenore institutis habitu tragico cecinerat, et 22, 1 : numquam pro salute principis aut caelesti voce immolavisse ; assiduum olim et indefessum, qui vulgaribus quoque patrum consultis semet fautorem aut adversarium ostenderet, triennio non introisse curiam.* Sur les faits, voir en particulier, R. SYME, *Tacitus II*, Oxford 1958, pp. 555-561 ; R. HANSLIK, art. « Clodius » (10), *KPI*, coll. 1230-1231.

<sup>71</sup> On ne cherchera donc pas, comme le fait GOULET-CAZÉ [n. 66], spécialement p. 557, à sup-



La sentence frappant Musonius vient à la suite de la liste des victimes de la conjuration de Pison<sup>72</sup> :

Verginius Flavus et Musonius Rufus durent leur exil à l'illustration de leur nom : Verginius, par ses leçons d'éloquence, Musonius en enseignant la sagesse entretenaient les nobles ardeurs des jeunes gens.

Elle est présentée sous un jour apparemment édulcoré par Thémistios qui vante avec sarcasme la clémence (ἐπιείκεια) du prince<sup>73</sup>. Le philosophe fut déporté sur l'île de Gyaros, dans les Cyclades<sup>74</sup>. Le séjour de Musonius fut loin d'être sans résultat positif<sup>75</sup> :

Et les Hellènes étaient entichés de ces sophistes à telles enseignes que tous se rendaient en bateau (à Gyaros) pour le rencontrer, comme ils y vont maintenant en cherchant à voir la source ; car sur l'île qui était précédemment dénuée d'eau, Musonius découvrit une source que les Hellènes célèbrent au même titre qu'Hippocrène sur l'Hélicon.

Musonius avait dû faire connaissance précédemment avec les geôles de Néron, au moment où Apollonios de Tyane était lui-même de passage à Rome<sup>76</sup>.

poser que Musonius avait essayé de détourner Néron de chanter accompagné à la cithare. Thraséa et Musonius se connaissaient, semble-t-il : voir Muson., fr. 43 Hense = Epict. 1, 1, 26-27.

<sup>72</sup> Tac., *Ann.* 15, 71, 9 : *Verginium Flavum et Musonium Rufum claritudo nominis expulit : nam Verginius studia iuvenum eloquentia, Musonius praeceptis sapientiae fovebat* ; cf. D. C. 62, 27, 4 (Xiphilin) : Ῥοῦφος μέντοι Μουσώνιος ὁ φιλόσοφος ἐπὶ τούτοις ἐφυγαδεύθη.

<sup>73</sup> Them., *Or.* 7, 15, 4.

<sup>74</sup> Philostrate, *VA* 7, 16 : καὶ μὴν καὶ Μουσώνιον τὸν Τυρρηγόνον πολλὰ τῇ ἀρχῇ ἐναντιωθέντα τῇ νήσῳ ξυνέσχεν, ἣ ὄνομα Γύαρα ; Jul., *Ep.* 30 : Μουσωνίῳ (...) ὁ δὲ ἐπεμέλετο Γυάρων, ὀπηνίκα φεύγειν αὐτὸν ἐπέταττε Νέρων ; Musonius évoque lui-même sa condamnation à l'exil, mais sans indiquer le lieu (9, p. 49, 9-14 Hense) : ἀλλ' ἐγὼ σοι οὐ δοκῶ εἶναι φυγὰς ; ἄρ' οὖν ἐστέρημαι παρρησίας ; ἄρα ἀφήρημαι τὴν ἐξουσίαν τοῦ ἄ φρονῶ λέγειν ; ἤδη δὲ με εἶδες ἢ σὺ ἢ ἕτερος ὑποπτήσοντά τω ὅτι φεύγω ; ἢ χειρὸν ἔχειν τὰ πράγματα νομίζοντα νῦν ἢ πρότερον ;

<sup>75</sup> Philostr., *VA* 7, 16 : καὶ οὕτω τι τῶν σοφιστῶν τούτων ἤττους Ἕλληνας, ὡς τότε μὲν κατὰ ξηνουσίαν αὐτοῦ ἐσπλεῖν πάντας, νυνὶ δὲ κατὰ ἱστορίαν τῆς κρήνης· ἐν γὰρ τῇ νήσῳ ἀνύδρω οὔση πρότερον εὕρημα Μουσωνίου κρήνη ἐγένετο, ἣν ἄδουσιν Ἕλληνας, ὅσα Ἐλικῶνι τὴν τοῦ Ἴππου. Le séjour à Gyaros, petite île de 19 km<sup>2</sup> habitée par quelques misérables pêcheurs, était particulièrement redouté, et considéré comme l'équivalent d'une geôle (Juv. 1, 73 : *Aude aliquid brevibus Gyaris et carcere dignum* ; cf. 10, 170) : Str. 10, 5, 3 ; Sen., *Ad Helv.* 6, 4 ; Plin., *NH* 4, 69 ; 8, 104 ; 222 ; Antig., *Mir.* 18a, 1 ; Tac., *Ann.* 3, 68, 3 ; 4, 30, 1 ; Plu., *De ex.* 8, 602 C) ; Luc., *Tox.* 17 ; St. Byz., *s.v.* Γύαρος, pp. 213, 18-219, 2 Meineke, qui cite Antigone de Caryste.

<sup>76</sup> Philostr., *VA* 4, 46 : Ἐτύγχανε δὲ περὶ τὸν χρόνον τοῦτον καὶ Μουσώνιος

Les lettres d'Apollonios que faisaient parvenir à Musonius dans sa prison deux braves émissaires, Ménippos et Damis, ont largement contribué à la construction de l'image du Socrate romain<sup>77</sup>.

Ceci expliquerait une autre mésaventure que connut Musonius lors de sa captivité. En effet, le philosophe cynique Démétrios prétend avoir rencontré le Stoïcien creusant la terre pour percer l'Isthme de Corinthe<sup>78</sup> :

Même au temps où Néron montrait son insolence aux jeux, (Démétrios) n'avait pas quitté l'Hellade. Il affirmait même qu'il avait rencontré Musonius sur l'Isthme, chaîne au pied et contraint à creuser la terre ; il lui avait adressé les consolations de rigueur ; quant à Musonius, il avait pris sa pioche, avec force l'avait plantée en terre puis, se redressant, « Je vous fais de la peine, Démétrios », dit-il, « à creuser l'Isthme pour l'Hellade ? Mais si vous me voyiez aussi jouant de la cithare, comme Néron, quelle serait votre impression ? »

La rencontre devrait être contemporaine du voyage de Néron en Grèce, en 67. On doit mettre au crédit de l'empereur une tentative pour percer l'isthme de Corinthe que malheureusement abandonna son successeur, Galba, qui la trouvait trop coûteuse. Le tableau de Suétone ne manque pas de couleurs<sup>79</sup> :

κατειλημμένος ἐν τοῖς δεσμοτηρίοις τοῦ Νέρωνος, voir aussi 4, 35 Καὶ ἤχθη ποτὲ ὁ τρίβων ἐς δικαστήριον, ὡς μαντικῆς σχῆμα. Ἐὼ τοὺς ἄλλους, ἀλλὰ Μουσώνιος ὁ Βαβυλωνίος, ἀνὴρ Ἀπολλωνίου μόνου δεύτερος ἐδέθη ἐπὶ σοφίᾳ καὶ ἐκεῖ μένων ἐκινδύνευσεν, ἀπέθανε δ' ἂν τὸ ἐπὶ τῷ δήσαντι, εἰ μὴ σφόδρα ἔρρωτο. On ne supposera pas que l'on doive distinguer du Romain le Musonius de Babylonie, dont ne sait rien par ailleurs, voir GOULET-CAZÉ, *Musonius* [n. 71], p. 561. On a postulé des erreurs, aisément explicables par la paléographie ΒΑΒΥΛΩΝΙΟΣ < ΒΟΥΛΣΙΝΙΟΣ, d'après le nom de la cité étrusque de Volsinies.

<sup>77</sup> Elles figurent chez Philostrate (*VA* 4, 46-47), qui donne trois lettres d'Apollonios et une de Musonius (p. 143, 11-13 Hense, où elle devrait être affectée du n° 5). La troisième lettre d'Apollonios cite le nom de Socrate. L'échange entre les deux philosophes était gros de possibilités rhétoriques : Ἀπολλώνιος Μουσωνίῳ φιλοσόφῳ χαίρειν. Σωκράτης (ὁ) Ἀθηναῖος ὑπὸ τῶν ἑαυτοῦ φίλων λυθῆναι μὴ βουληθεὶς παρῆλθε μὲν ἐς δικαστήριον, ἀπέθανε δέ. Ἐρρωσο. Μουσώνιος Ἀπολλωνίῳ φιλοσόφῳ χαίρειν. Σωκράτης ἀπέθανεν, ἐπεὶ μὴ παρεσκέυασεν ἐς ἀπολογίαν ἑαυτόν, ἐγὼ δὲ ἀπολογήσομαι. ἔρρωσο. Curieusement les lettres d'Apollonios à Musonius n'ont pas trouvé grâce aux yeux de C. L. KAYSER (*Flavii Philostrati opera*, I, Leipzig 1870, pp. 345-368).

<sup>78</sup> Philostr., *VA* 5, 19 : μηδὲ τὸν χρόνον, ὃν Νέρων περὶ τοὺς ἀγῶνας ὕβριζεν, ἐξελεθεῖν τῆς Ἑλλάδος ἐκεῖνος καὶ Μουσωνίῳ ἔφασκεν ἐντετυχημέναι περὶ τὸν Ἴσθμὸν δεδεμένῳ τε καὶ κεκελευσμένῳ ὀρύττειν, καὶ αὐτὸς μὲν ἐπευφημῆσαι τὰ εἰκότα, τὸν δὲ ἔχεσθαι τῆς σμινύης καὶ ἔρρωμένως τῇ γῆ ἐμβάλλειν, ἀνακύψαντα δὲ «λυπῶ σε», φάναι «ὦ Δημήτριε, τὸν Ἴσθμὸν ὀρύττων τῇ Ἑλλάδι; εἰ δὲ καὶ κιθαρῳδοῦντά με εἶδες, ὡσπερ Νέρωνα, τί ἂν ἔπαθες;». La traduction est personnelle.

En Achaïe, entreprenant de percer l'isthme (de Corinthe), il harangua les préto-riens pour les encourager à se mettre à l'ouvrage, puis, au signal de la trompette, donna lui-même les premiers coups de bêche, remplit une hotte de terre et l'emporta sur ses épaules.

Un croquis du même genre a trouvé place dans un dialogue prêté à Lucien, mais dont l'auteur véritable fut probablement le père de l'auteur de la *Vie d'Apollonios*, nommé lui aussi Philostrate. Les phrases jaillissent des lèvres de Musonius lui-même<sup>80</sup> :

Quand le gouverneur de la province d'Hellade lui eut tendu un hoyau en or à double pointe, Néron s'élança pour creuser (le sol) sous les applaudissements et les chants d'allégresse, et, en attaquant la terre par trois fois, je pense, il donna l'ordre aux personnes à qui il avait remis le pouvoir de se mettre au travail avec énergie et retourna à Corinthe en considérant qu'on avait surpassé tous les exploits d'Héraclès. Les hommes tirés de la prison s'efforçaient de dégager les portions rocheuses et impropres au travail, alors que la troupe, elle, se chargeait des terres meubles et plates. Nous avons été attelés à la tâche sur l'isthme pendant à peu près soixante-quinze jours quand arriva de Corinthe un message, non encore confirmé, d'après lequel Néron avait changé d'avis sur l'opportunité de continuer à creuser.

Détenu quelques temps dans une geôle de Rome, Musonius a été ensuite relégué à Gyaros, où on est allé le chercher pendant quelques semaines pour qu'en compagnie d'une nuée d'autres détenus il aille manier la pioche sur le chantier de Corinthe. La suite des événements telle qu'on a pu la reconstituer d'après les sources disponibles ne heurte en rien ni la vraisemblance ni la logique. Thémistios avait-il lu Philostrate<sup>81</sup> ? Il ne dit rien en tout cas de ce que fut le sort de Musonius après la mort de Néron.

<sup>79</sup> Suet., *Nér.* 19, 3 : *In Achaia Isthmum perfodere adgressus praetorianos pro contione ad incobandum opus cohortatus est tubaque signo dato primus rastello humum effodit et corbulae congestam umeris extulit.*

<sup>80</sup> Ps.-Luc., *Néron ou le creusement de l'Isthme* 3-4 Ὁρέξαντος δ' αὐτῷ χρυσῆν δίκελλαν τοῦ τὴν Ἑλλάδα ἐπιτροπέυσαντος ἐπὶ τὴν ὀρυχὴν ἤξε κροτούμενός τε καὶ ἀδόμενος, καὶ καθικόμενος τῆς γῆς τρίς, οἴμαι, τοῖς τε τὴν ἀρχὴν πεπιστευμένοις παρακελευσάμενος ξυντόνως ἄπτεσθαι τοῦ ἔργου ἀνήει εἰς τὴν Κόρινθον τὰ Ἡρακλέους δοκῶν ὑπερβεβλήσθαι πάντα. Οἱ μὲν δὴ ἐκ τοῦ δεσμοτηρίου τὰ πετρώδη τε καὶ δύσεργα ἐξεπόνουν, ἡ στρατιὰ δὲ τὰ γεώδη τε καὶ ἐπίπεδα. Ἐβδομηκοστὴν δὲ πού καὶ πέμπτην ἡμέραν προσεζευγμένων ἡμῶν τῷ Ἴσθμῳ κατέβη τις ἐκ Κόρινθου λόγος οὕτω σαφῆς ὡς δὴ τοῦ Νέρωνος μετεγνώκτος τὴν τομὴν. Sur l'auteur de ce petit texte, voir M. D. MACLEOD, *Lucian*, VIII, Cambridge (Mass.)-Londres 1967, pp. 505-507.

<sup>81</sup> C'est fort probable, selon B. COLPI, *Die παιδεία des Themistius. Ein Beitrag zur Geschichte der Bildung im vierten Jahrhundert nach Christus*, Berne 1987, p. 173, n. 313.

Si l'on en croit Thémistios (*Or.* 13, 13, 4), l'empereur Titus mettait à profit les leçons (συνῆν) de Musonius<sup>82</sup>. Est-ce à son intervention que l'on doit le retour en faveur du philosophe ? Toujours est-il que sous le règne de Galba, il fut rappelé d'exil, comme on peut l'inférer d'un passage ambigu d'Épictète<sup>83</sup> :

Après le meurtre de Galba, quelqu'un disait à Rufus : « Et maintenant, c'est la Providence qui gouverne le monde ? » Et lui de répondre : « Me suis-je jamais, même accessoirement, appuyé sur l'exemple de Galba pour prouver que la Providence gouverne le monde ? »

Un peu plus tard, il est toujours à Rome sous Vitellius, qui doit faire face au déferlement de deux armées de Vespasien, conduites par Antonius Primus et Quintus Petilius Cerealis. Les troupes ont déjà dévasté Crémone, et craignant pour Rome un sort identique, l'empereur en place décide d'envoyer des ambassadeurs chargés de négocier un traité de paix. Curieusement, Musonius se croit en mesure d'intervenir. La brève relation de Tacite est féroce<sup>84</sup> :

Aux délégués s'était mêlé Musonius Rufus, chevalier romain qui se piquait de pratiquer la philosophie et les maximes stoïciennes ; se mêlant aux manipules, il commençait à disserter sur les biens de la paix et les dangers de la guerre en prodiguant des mises en garde aux soldats en armes. Ses propos faisaient rire la plupart, en fatiguaient plus encore ; il n'en manquait pas qui l'auraient jeté à terre et piétiné si, cédant aux avertissements des plus modérés et aux menaces d'autres il n'avait laissé là sa sagesse hors de saison.

Peu après le début du règne de Vespasien (décembre 69) eut lieu le procès intenté au philosophe stoïcien P. Egnatius Celer, que Tacite a présenté comme un modèle d'hypocrisie. En effet, en 66, un autre stoïcien, Barea Soranus, fut accusé de lèse-majesté comme sa fille ; Celer, qui était aussi le client de Soranus, n'avait pas hésité à commettre un faux témoignage : Néron déposa une sentence

<sup>82</sup> Tel est bien le sens qu'il faut donner au verbe, voir, en dernier lieu, E. AMATO, *Traiani praeceptor. Studi di biografia, cronologia e fortuna di Dione Crisostomo*, Besançon 2014 (sous presse), pp. 61-62 (n. 276 continuée) ; 97.

<sup>83</sup> Epict. 3, 15, 14 : 'Ρούφω τις ἔλεγεν Γάλβα σφαγέντος ὅτι 'Νῦν προνοία ὁ κόσμος διοικεῖται;' ὁ δὲ 'Μὴ παρέργως ποτ', ἔφη, 'ἀπὸ Γάλβα κατεσκευάσα, ὅτι προνοία ὁ κόσμος διοικεῖται;'

<sup>84</sup> Tac., *Hist.* 3, 81, 1 : *Miscuerat se legatis Musonius Rufus equestris ordinis, studium philosophiae et placita Stoicorum aemulatus; coeptabatque permixtus manipulis, bona pacis ac belli discrimina disserens, armatos mone-re. Id plerisque ludibrio, pluribus taedio ; nec deerant qui propellerent proculcarentque, ni admonitu modestissimi cuiusque et aliis minitantibus omisisset intempestivam sapientiam.* La traduction est personnelle. Musonius était donc de retour à Rome : voir AMATO, *Traiani praeceptor* [n. 82], p. 63, n. 214.

de mort<sup>85</sup>. Sous Vespasien, Musonius prit le parti de l'accusation contre Celer et le philosophe cynique Démétrios celui de la défense<sup>86</sup> :

On décida ensuite de reprendre le procès entre Musonius Rufus et Publius Celer ; Publius fut condamné et les mânes de Soranus réhabilités. Cette journée, marquée par cet acte de sévérité publique, fut aussi un jour de gloire pour un simple particulier. Musonius passait pour avoir accompli un acte de justice, mais l'opinion portait un jugement bien différent sur Démétrios : philosophe de l'école cynique, il avait défendu un prévenu manifestement coupable, par ambition plutôt que par honnêteté.

L'attitude de Démétrios a beaucoup surpris, et l'on n'est pas sûr aujourd'hui de pouvoir formuler une explication définitive. On a cherché, par exemple, à y voir une application d'un des préceptes de la philosophie cynique qui prescrivait τὸ κατὰ φύσιν ζῆν, au sens de le plus primitif de comportement animal. La corruption extérieure manifeste de P. Celer recouvre l'humanité d'un être qui peut sans doute succomber à la faute, mais doit aussi bénéficier de la grâce et du pardon<sup>87</sup>.

Dans une lettre écrite en 101/102 à un rhéteur qu'il appréciait beaucoup, Julius Genitor, Pline le Jeune fait état de ses sentiments pour Musonius en des termes permettant de supposer qu'il est mort désormais. Il vient d'évoquer le gendre de Musonius, Artémidorus, philosophe stoïcien lui aussi<sup>88</sup> :

Car j'ai aimé et admiré C. Musonius, son beau-père, autant que le permettait la différence d'âge.

<sup>85</sup> Tacite a quelques lignes particulièrement venimeuses sur lui ; *Ann.* 16, 32, 4 : *cliens hic Sorani et tunc emptus ad opprimendum amicum auctoritatem Stoicae sectae praeferebat, habitu et ore ad exprimendam imaginem honesti exercitus, ceterum animo perfidiosus, subdolos, avaritiam ac libidinem occultans* ; *Hist.* 4, 10 : *Celer professus sapientiam, dein testis in Baram, proditor corruptorque amicitiae, cuius se magistrum ferebat* ; *Juv.* 1, 33 et surtout 3, 116-118 : *Stoicus occidit Baram delator amicum / discipulumque senex* ; *D. C.*, *epit.* 62, 26 ; sch. à *Juv.* 1, 33.

<sup>86</sup> Tac., *Hist.* 4, 40, 3 : *Repeti inde cognitionem inter Musonium Rufum et Publium Celerem placuit, damnatusque Publius et Sorani manibus satis factum. Insignis publica severitate dies ne privatim quidem laude caruit. Iustum iudicium explesse Musonius videbatur, diversa fama Demetrio Cynicam sectam professo, quod manifestum reum ambitiosius quam honestius defendisset.*

<sup>87</sup> Voir, en dernier lieu, J. MOLES, « *Honestius quam ambitiosius ? An exploration of the Cynic's attitude to moral corruption in his fellow men* », *JHS* 103, 1983, pp. 103-123, surtout pp. 116-120 ; cf. GOULET-CAZÉ, *Musonius* [n. 71], pp. 555-572, surtout p. 558 et M. DUCOS, art. « Celer (P. Egnatius -) », *DPhA* II, p. 252, qui répertorie toute la littérature sur la question « bien que ces analyses n'apportent guère d'éléments nouveaux ».

<sup>88</sup> Plin., *Epist.* 3, 11, 5 : *Nam et C. Musonium, socerum eius, quantum licitum est per aetatem, cum admiratione dilexi.* Sur le personnage, S. FOLLET, art. « Artémidore de Syrie », *DPhA* I, p. 614.

Quand et où Pline a-t-il rencontré celui que l'on a surnommé « le Socrate romain » ? Au cours d'un second exil, comme le suppose Marie-Odile Goulet-Cazé<sup>89</sup> ?

Il rappelle que lors de sa préfecture il n'avait pas hésité à courir quelques risques pour aider de ses deniers Artémidorus<sup>90</sup> :

Et j'ai agi ainsi à une époque où sept de mes amis avaient été mis à mort ou relégués : mis à mort Senecio, Rusticus, relégués Mauricius, Gratilla, Arria, Fannia ; quand tant de foudres tombées autour de moi avaient quasiment failli me brûler et que des indices sûrs me laissaient prévoir que la même fin me menaçait, moi aussi.

Il le connaissait depuis les mois où il avait été tribun militaire en Syrie, à partir du 13 septembre 81<sup>91</sup>. Musonius était alors rentré en grâce et probablement de retour à Rome. On peut supposer que la rencontre initiale avec Musonius remonte aux toutes premières années romaines de Pline, alors même qu'il allait écouter aussi les leçons du rhéteur asianiste Nicétès Sacerdos, et que, tout auréolé de la couronne du martyr stoïcien, Musonius venait tout juste de rentrer à son foyer. La succession proposée ici des rencontres avec Musonius et son gendre Artémidorus est dans l'ordre inverse des indications dans la lettre de Pline.

Le triomphe de Musonius fut-il de courte durée ? En 71, sur les instances de Mucianus, les philosophes furent chassés de Rome, à l'exception de Musonius<sup>92</sup>. Il aurait dû prendre lui aussi à nouveau, mais un peu plus tard, le chemin de l'exil,

<sup>89</sup> GOULET-CAZÉ, *Musonius* [n. 71], p. 558.

<sup>90</sup> Plin., *Epist.* 3, 11, 3 : *Atque haec feci, cum septem amicis meis aut occisis aut relegatis, occisis Senecione, Rustico, Helvidio, relegatis Maurico, Gratilla, Arria, Fannia, tot circa me iactis fulminibus quasi ambustus mihi quoque impendere idem exitium certis quibusdam notis augurarer.* Les faits se sont déroulés en 93. On verra en particulier M. DUCOS, art. « Mauricus (Iunius Rusticus -) », *DPhA* IV, pp. 308-309 ; H. ZEHACKER, *Pline le Jeune. Lettres. Livres I-III*, Paris 2009, p. XIV ; S. FOLLET, art. « Arria (minor) », *DPhA* I, p. 596, sur le destin d'Arria, épouse du stoïcien P. Clodius Thrasea Paetus et de sa fille Fannia.

<sup>91</sup> A.-M. GUILLEMIN, *Pline le Jeune. Lettres, I. Livres I-III*, Paris 1961, p. XI ; ZEHACKER, *Pline le Jeune* [n. 90], p. XIII. Le même H. Zehacker écrit un peu paresseusement (p. XI) à propos de Musonius : « exilé sous Vespasien, rappelé en Italie par Titus », en renvoyant à S. DEMOUGIN, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, Rome 1992, n° 707, pp. 605-606, où s. Jérôme n'est même pas cité.

<sup>92</sup> Zon. 11, 17 : Κατηγορίαν δὲ ὁ Μουκιανὸς τῶν φιλοσόφων πολλήν ποιησάμενος ἔπεισε τὸν Οὐεσπασιανὸν ἐξελάσαι αὐτούς τῆς Ῥώμης· καὶ πλὴν τοῦ Μουσωνίου ἅπαντες ἀπηλάθησαν. Dion Cassius (*epit.* 66, 13) offre davantage de détails : ὡς δ' οὖν καὶ ἄλλοι πολλοὶ ἐκ τῶν στωϊκῶν καλουμένων λόγων προασθέντες, μεθ' ὧν καὶ Δημήτριος ὁ κυνικός, συχνὰ καὶ οὐκ ἐπιτήδεια τοῖς παροῦσι δημοσίᾳ, τῷ τῆς φιλοσοφίας προσχήματι καταχρώμενοι, διελέγοντο, κάκ τούτου καὶ ὑποδιέφθειρόν τινας, ἔπεισεν ὁ Μουκιανὸς τὸν Οὐεσπασιανὸν πάντας τοὺς

mais Titus en 79 l'aurait ramené. C'est, en tout cas, ce que l'on a cru pouvoir induire d'un passage isolé de s. Jérôme<sup>93</sup> :

Titus rappelle d'exil le philosophe Musonius Rufus.

Naturellement, les liens assez étroits de Titus et de Musonius devaient être bien connus à la fin de l'Antiquité. Toutefois, le philosophe n'est pas mentionné dans la version arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée, source de Jérôme. Il n'est pas question non plus du décret condamnant à l'exil les philosophes sous Vespasien ni dans la version arménienne d'Eusèbe ni dans la *Chronique* de Jérôme. La présence de l'indication de ce dernier est fort mal préparée sur le plan logique. On a donc supposé un peu vite que Musonius eut à quitter Rome à la suite d'une mesure ultérieure prise par Vespasien et qu'il dut son rappel à Titus<sup>94</sup>. Tout empereur eût pu se glorifier d'avoir tiré d'exil un homme d'aussi haute qualité que Musonius. Or, dans la titulature officielle de Vespasien et de son fils, on lisait respectivement la suite de noms : Titus Flavius Vespasianus et Titus Caesar Vespasianus. Le désir d'idéaliser le règne de Titus<sup>95</sup> a dû faciliter la confusion entre deux titulatures fort semblables et des événements qui avaient eu lieu à dix ans d'intervalle. Le retour de Musonius fut le fait, non pas de Titus, mais de Vespasien qui avait intercédé auprès de Galba.

Musonius eut-il l'occasion d'intervenir dans la vie publique athénienne ? Dion de Pruse<sup>96</sup> évoque un philosophe qui vitupère les Athéniens parce qu'ils tolèrent

τοιούτους ἐκ τῆς πόλεως ἐκβαλεῖν, εἰπὼν ὀργῇ μᾶλλον ἢ φιλολογίᾳ τινὲ πολλὰ κατ' αὐτῶν ἐτ καὶ πάντα αὐτίκα τοὺς φιλοσόφους ὁ Οὐεσπασιανός, πλὴν τοῦ Μουσωνίου, ἐκ τῆς Ῥώμης ἐξέβαλε, τὸν δὲ δὴ Δημήτριον καὶ τὸν Ὅστιλιανὸν καὶ ἐς νήσους κατέκλεισε.

<sup>93</sup> Hiér., *Chron.* a. 2095 (p. 189 Halm) : *Titus Musonium Rufum filosofum de exilio revocat* ; voir O. HENSE, *C. Musonii Rufi reliquiae*, Leipzig 1905, p. XXIV et XXXV avec la démonstration d'AMATO, *Traiani praeceptor* [n. 82], pp. 60-64.

<sup>94</sup> Il est vrai, toutefois, que Jérôme mentionne une première fois Musonius pour l'année 68, en même temps d'ailleurs que Plutarque (p. 185 Helm) : *Musonius et Plutarchus philosophi insignes habentur*.

<sup>95</sup> L'intention est sensible. La première rubrique relative au règne de Titus contient le mot fameux : *Titus filius Vespasiani in utraque lingua disertissimus fuit et tantae bonitatis, ut, cum quadam die recordatus fuisset in cena nihil se in illo die cuiquam praestitisse, dixerit* : « *Amici, hodie diem perdidit* ». Le texte arménien ne contient rien de pareil. Le passage de Jérôme avait échappé à J. Schamp, *Thémistios, Photios et la tradition du « Diem perdidit »*, dans Á. GONZÁLES GÁLVEZ – P.-L. MALOSSE (éds.), *Mélanges A. F. Norman = Topoi Suppl.* 7, 2006, pp. 159-178, particulièrement p. 164, n. 19.

<sup>96</sup> D. Chr., or. 31, 122 : *Καὶ τὸν εἰπόντα περὶ τούτου φιλόσοφον καὶ νοουθετήσαντα αὐτοὺς οὐκ ἀπεδέξαντο οὐδὲ ἐπήνεσαν, ἀλλ' οὕτως ἐδυσχέραναν, ὥστε ἐκεῖνον ὄντα μὲν γένει Ῥωμαίων μηδενὸς ὕστερον, δόξαν δὲ τηλικαύτην ἔχοντα ἡλικίας*

des jeux de gladiateurs dans le théâtre de Dionysos. Que ce philosophe anonyme soit, non pas Apollonios de Tyane, comme H. de Valois l'avait d'abord proposé<sup>97</sup>, mais bien plutôt Musonius paraît certain. La description est assez transparente pour lever toutes les hésitations :

Quant au philosophe qui leur (*sc.* aux Athéniens) avait tenu ce propos et les avait tancés, ils refusèrent de lui obéir et ne l'applaudirent pas, mais au contraire ils lui montrèrent leur mécontentement à telles enseignes que lui qui, pour le lignage, ne le cédait à personne chez les Romains, qui avait plus de gloire que n'en avait acquis personne depuis fort longtemps et qui de l'avis unanime était absolument le seul depuis le temps des Anciens à avoir vécu en conformité avec ses principes, quitta la cité et préféra vivre ailleurs en Grèce.

Dans une des diatribes attribuées à Musonius, on lit<sup>98</sup> :

Comme un des rois de Syrie était un jour venu vers lui — car il y avait alors encore des rois en Syrie sujets des Romains (...)

Il n'y eut plus de rois de Syrie sujets de Rome après 106<sup>99</sup>. Après le procès au cours duquel il porta témoignage contre Céler, nous ne savons plus grand'chose sur la vie de Musonius. Qu'après la mort de Titus Musonius ait décidé de parcourir le monde hellénophone, notamment la Syrie, afin de lui faire parvenir le message du stoïcisme n'aurait, après tout, rien de surprenant. Après la disparition de Titus, il ne devait pas attendre merveilles du règne de son successeur, qui, en 88 et 95, ordonna en effet l'expulsion de Rome des « mathematici et philosophi »<sup>100</sup>.

Le philosophe au pouvoir ne se borne pas à diriger le grand conseil du prince, comme l'avait fait, sans doute, depuis Constantinople ou même lors d'un long

οὐδείς ἐκ πάντων πολλοῦ τετύχηκεν, ὁμολογούμενον δὲ μόνον μάλιστα μετὰ τοὺς ἀρχαίους ἀκολούθως βεβιωκέναι τοῖς λόγοις, καταλιπεῖν τὴν πόλιν καὶ μᾶλλον ἐλέσθαι διατρίβειν ἀλλαχόσε τῆς Ἑλλάδος. La traduction est personnelle.

<sup>97</sup> J. W. COHOON – H. LAMAR CROSBY, *Dio Chrysostom. Discourses 31-36*, Cambridge (Mass.)-Londres 1950, p. 127, n. 3. AMATO, *Trajani praeceptor* [n. 82], p. 58, n. (suite de la n. 259, p. 57) n'exclurait pas que ce philosophe était plutôt Apollonios. Il ne semble pas que ce puisse être Dion, qui ne fit que passer. L'intervention de Musonius aurait eu lieu au cours du « second exil », selon GOULET-CAZÉ, *Musonius* [n. 71], p. 558. On a vu plus haut que, selon toute apparence, il n'y eut rien de tel.

<sup>98</sup> Muson. 8 : Εἰσελθόντος δὲ ποτε ὡς αὐτὸν τῶν βασιλέων τινὸς τῶν ἀπὸ τῆς Συρίας, ἦσαν γὰρ ἔτι τότε ἐν Συρίᾳ βασιλεῖς Ῥωμαίων ὑπήκοοι (...).

<sup>99</sup> A. J. FESTUGIÈRE, *Deux prédicateurs de l'Antiquité. Télès et Musonius*, Paris 1978, p. 74, n. 1; GOULET-CAZÉ, *Musonius* [n. 71], p. 559.

<sup>100</sup> Hiér., *Chron.* a. 88, p. 190 Halm et a. 95, p. 192 Halm.



séjour en Italie, Thémistios lui-même. Sous le masque des philosophes-conseillers du souverain, Aréios, Nicolas de Damas, Thrasyllé et Musonius, on entrevoit la figure du philosophe paphlagonien. Beaux exemples de réussite politique en vérité, car aucun d'entre eux n'a jamais réussi à être le maître de sa propre cité<sup>101</sup> ! Philosophe et prince, Julien se voyait-il tout autrement que comme un simple second de Constance II ? C'est sans doute ce rôle peu enviable que Thémistios avait présenté au jeune prince, comme en écho à ce qu'il avait déjà écrit dans son deuxième discours. Au fond, il transmettait ainsi les vues de Constance II lui-même<sup>102</sup>. Julien ne pouvait guère avoir oublié la catastrophe de son demi-frère Gallus, de sorte que toute conciliation était vouée à l'échec.

Thémistios chercha-t-il jamais à jouer le rôle de conseiller spirituel ou de mentor ? Quand Julien eut traversé les Balkans, la place n'était plus à prendre. Le philosophe néoplatonicien Priscus, qui n'était pas précisément de la même tendance que Thémistios, avait déjà été invité en Gaule<sup>103</sup> ; de nombreux autres, philosophes ou rhéteurs, avaient répondu aussi, à n'en pas douter, à une offre aussi avantageuse<sup>104</sup>. Maxime d'Éphèse avait initié Julien en 351-352 ; l'empereur fraîchement émoulu était toujours en Illyrie, en novembre 361, mais en route pour Constantinople, quand il l'avait invité à le rejoindre pour la première fois. Maxime s'était fait quelque peu prier, car il ne se décida à partir pour Constantinople qu'en janvier 362<sup>105</sup>. D'autre part, Julien essayait d'attirer à sa cour maints tenants de l'hellénisme traditionnel, comme en témoignent des

<sup>101</sup> Jul., *Or.* 6, 11, 265 c : τούτων γὰρ οὐχ ὅπως τις ἦν κύριος τῆς αὐτοῦ πόλεως.

<sup>102</sup> C'est tout le problème de la date de la lettre, qui a longuement divisé les érudits. On a avancé nombre de bons arguments à l'appui d'une date haute, de peu postérieure à l'élévation de Julien au césarat (6 novembre 355), BOUFFARTIGUE *La lettre* [n. 1], pp. 121-123. À l'appui de la datation basse, soutenue par J. BIDEZ, *La tradition manuscrite et les éditions des discours de l'Empereur Julien*, Gand-Paris 1929, p. 137, on doit signaler que dans le *Leidensis Vossianus* 77 (fin du XII<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> s.), le manuscrit le plus ancien des discours, la lettre est classée parmi les discours de Julien empereur. Mais ce seul argument, d'ordre codicologique, est-il suffisant pour emporter la conviction ? À quelle fin de propagande Julien comptait-il employer son texte ?

<sup>103</sup> Julien lui envoya trois lettres (11-13 Bidez), BIDEZ, *Lettres* [n. 19], pp. 6-7.

<sup>104</sup> Lib., *Or.* 12, 55 : ἀφικνοῦνται δέ σοι τῆς δόξης αἰρομένης οὐκ ὀρχησταὶ καὶ μῦμοι γέλωτος ἀφορμὰς κομίζοντες οὐδ' αὐληταὶ καὶ κιθαρωδοὶ δείπνων χρησίμους ἐξελαύνοντες λόγους, ἀλλὰ σμήνη τε ῥητόρων καὶ φιλόσοφος Ἀθήνηθεν, καλὸς μὲν ἰδεῖν, καλλίων δὲ χρῆσασθαι, πλεῖστον μὲν ἀνθρώπων ἔχων νοῦν, ἐν δὲ λόγοις ἄριστος εἶναι μᾶλλον ἢ δόξαι βουλευθεῖς.

<sup>105</sup> Lib., *Or.* 18, 155 ; Amm. 22, 7, 3 ; BIDEZ, *La vie* [n. 6], pp. 31-32 ; A. DEMANDT, *Die Spätantike. Römische Geschichte von Diocletian bis Justinian 284-565 n. Chr.*, Munich 2007, p. 121. Julien présidait un conseil du sénat, quand Maxime arriva. Julien interrompit la réunion et fut accueillir son hôte qu'il ramena devant les sénateurs, en lui prodiguant toutes les marques du plus haut respect.

lettres conservées ; par exemple Euthérios<sup>106</sup>, Eustathios<sup>107</sup>, ainsi que Chrysanthès, Himérios et Celse<sup>108</sup>. Chrysanthès rejeta les demandes réitérées de Julien<sup>109</sup>. Thémistios ne bénéficia de son côté d'aucune invitation flatteuse. L'empressement mitigé marqué par plusieurs philosophes néoplatoniciens montre que la politique n'était pas leur préoccupation première. On doit convenir qu'était devenue inutile la présence de Thémistios dans l'entourage de Julien, qui pouvait compter sur des intellectuels aussi peu suspects de connivences avec les chrétiens que Maxime d'Éphèse, Priscus et Himérios, par exemple<sup>110</sup>. À la fin de sa lettre, toutefois, Julien invite son correspondant à une nouvelle discussion<sup>111</sup> :

À ce propos (*sc.* le choix entre philosophie en chambre ou à l'air libre), que mon jugement actuel soit exact, qu'il y ait égarement partiel de ma part ou que mon erreur soit totale, vous allez m'en instruire incessamment.

On peut supposer que Julien attendait soit une réponse écrite soit une demande de rendez-vous pour entretien personnel<sup>112</sup>. On ne sait si elle fut jamais rédigée ou envoyée. Thémistios ne pouvait se rallier aux vues de Julien qui prônait un souverain « serviteur et gardien des lois »<sup>113</sup> et par conséquent trahir Constance II.

##### 5. Une lumière venue d'Orient ?

Sans doute en serait-on resté là sans une nouvelle d'Orient qui fit germer de folles espérances. En 1920, le Père L. Cheikho publiait dans sa revue *Al-Machriq*

<sup>106</sup> Jul., *Ép.* 29 ; sur le personnage, voir BIDEZ, *Lettres* [n. 19], pp. 34-35.

<sup>107</sup> Jul., *Ép.* 34-35. Toutefois, fort âgé déjà, Eustathios argua de sa santé pour répondre négativement à l'offre de Julien, qui lui accorda nonobstant le droit d'user de la poste impériale pour rentrer en Cappadoce, mais le permis arriva trop tard. Le remerciement d'Eustathios est particulièrement gracieux (Jul., *Ép.* 36) : BIDEZ, *Lettres* [n. 19], pp. 37-38.

<sup>108</sup> G. DAGRON, « L'empire romain d'Orient au IV<sup>e</sup> siècle et les traditions politiques de l'Hellénisme. Le témoignage de Thémistios », *T&MByz* 3, 1968, pp. 1-242 : 71, n. 208. Pour Chrysanthès, J. BIDEZ – F. CUMONT, *Imp. Caesaris Flavii Claudii Iuliani Epistulae Leges Poematia Fragmenta varia*, Paris 1922, p. 44 (n° 37 = Eun., *VS* 7, 4, 3-9) ; pour Himérios, pp. 44-45 (n° 38 = Him., *or.* 39-41) ; pour Celse, p. 45 (n° 39 = Lib., *or.* 15, 51).

<sup>109</sup> Eun., *VS* 23, 1, 5-7 et BIDEZ – CUMONT, *Epistulae* [n. 108], p. 33 (n° 27).

<sup>110</sup> Dans le même sens, J. VANDERSPOEL, *Themistius and the Imperial Court. Oratory, Civic Duty, and Paideia from Constantius to Theodosius*, Ann Arbor 1995, p. 134.

<sup>111</sup> Jul., *Or.* 6, 263b : **Καὶ περὶ μὲν τούτων εἶτε ὀρθῶς ἔγνωκα νῦν εἶτε ἐν μέρει σφάλλομαι τοῦ προσήκοντος εἶτε καὶ πάντως διαμαρτάνω, διδάξεις αὐτίκα μάλα.**

<sup>112</sup> Pour cette option, BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], p. 126.

<sup>113</sup> Pour l'expression, BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], p. 129.

un texte arabe tiré d'un manuscrit contenant aussi l'*Économique* du pythagoricien Bryson. Il s'intitule : « *Risálat* de Dâmis vizir d'Eṭṭyān, c'est-à-dire le roi Yoûliyānos, sur la Politique, traduite du syriaque par Ibn Zour 'at » (T, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.). Pareillement, il existe dans le recueil Köprülü n° 1608, fol. 138-145, de la Bibliothèque Süleimanye à Constantinople, une « Epistula Thāmistius philosophi ad regem Ilyān de re publica gerenda, item de regno gubernando » (K, XI<sup>e</sup> s.)<sup>114</sup>. Même si les deux textes sont tout proches l'un de l'autre, ils n'ont pas le même statut vis-à-vis du texte grec censé être l'original perdu. En effet, K se donne pour une traduction exécutée directement sur l'original par un médecin, philosophe, traducteur et courtisan fameux de la fin du IX<sup>e</sup> s. et du début du X<sup>e</sup> s., Abū 'Uthmān al-Dimashqī. Il maîtrisait parfaitement le grec. En revanche, T serait une version du syriaque et l'oeuvre d'un disciple du célèbre philosophe Yahyā ibn 'Adī, 'Īsā ibn Zur'a (943-1008) qui ne connaissait pas le grec ou en tout cas fort peu.

Les témoins arabes et syriens font état de relations entre Thémistios et Julien. L'auteur du *Fibrīst*, Ibn al-Nadīm (mort vers 995) répertorie les ouvrages dont il a connaissance<sup>115</sup> :

Themistius. He was the Secretary to *Julian*, the Apostate from Christianity to the sect of the philosophers. Later than *Galen*. We have already recorded his commentaries on the writings of Aristotle in the appropriate place. (Book) *To Julian* (*Kitāb : ilā Līyūliyānus*), *On Management* (*tadbīr*) ; (Book) *The Soul*, two volumes ; (Letter) *To Julian* (*risāla ilā Līyūliyān*) *the King*.

Le livre et la lettre *À Julien* renvoient à un seul et même ouvrage, car l'arabe *risāla* désigne aussi bien une lettre qu'un traité<sup>116</sup>. Dans son *Histoire abrégée des dynasties*, qui est un épitomé en arabe de sa grande *Chronique*, Bar Hebraeus offre des renseignements complémentaires sur la vie intellectuelle et littéraire propre à attirer l'attention d'un public musulman cultivé<sup>117</sup> :

<sup>114</sup> M. BOUYGUES, « Notes sur les traductions arabes d'auteurs grecs », *APhD* 2, 1924, pp. 15-16 ; I. SHAHĪD, dans H. SCHENKL – G. DOWNEY – A. F. NORMAN, *Themistii orationes quae supersunt*, t. III, Leipzig 1974, pp. 75-76. Shahīd fut le premier à établir une édition critique de l'oeuvre, munie d'une version latine. Tout récemment, S. SWAIN, *Themistius, Julian, and Greek Political Theory under Rome*, Cambridge 2013, pp. 132-159 en a donné une nouvelle édition critique soignée, accompagnée d'une version anglaise. Pour les références de ces manuscrits, SWAIN, p. 42.

<sup>115</sup> B. DODGE, *The Fibrīst of al-Nadīm, a Tenth-Century Survey of Muslim Culture II*, New York 1970, pp. 610-611.

<sup>116</sup> SWAIN, *Themistius* [n. 114], pp. 45-46.

<sup>117</sup> Je reproduis la traduction de SWAIN, *Themistius* [n. 114], p. 45 qui use de l'édition de Salhani (Beyrouth 1958, p. 82). L'oeuvre eut toujours un succès assez considérable, et elle bénéficia à Oxford, sous la plume d'E. Pococke, d'une traduction latine dès 1663. On y lit (*Dyn.* 7, p. 88) :

This Julian (Yūliyānūs) had a Secretary by the name of Themistius, a philosopher famous in his own time .... He composed a book *To Julian, On Management and on the Government of the Kingdoms* (li- Yūliyānūs fil-tadbīr wa-siyāsāt al-mamālik) and also a letter (*risāla*) to him which contained a request to desist from the persecution of the Christians. In this he reminded him that God – He is Almighty and Glorious ! – wishes to be worshipped in various ways and that philosophy too is divided into three hundred sects. And his words persuaded him on this matter and made him cease harming them. So he desisted.

Le chiffre de « trois cents doctrines » figure déjà chez l'historien Socrate, où il est question d'un discours prononcé, non pas devant Julien, mais devant Valens : la confusion saute aux yeux<sup>118</sup>.

Philosophes et historiens ont instruit le procès de cette étrange *Risālat* qui a bien peu en commun avec les thèses propres à Thémistios : « Rien de la conception théocratique du Pouvoir, de l'origine divine du Roi, de la vertu de philanthropie, à la fois spécifiquement divine et spécifiquement royale. Rien non plus de la supériorité du Roi sur la Loi, mais plutôt l'idée opposée, s'il faut donner toute sa valeur à un bref passage où le Roi est considéré comme le gardien des lois<sup>119</sup> ». Soulignant que la *Risālat* n'offre aucun des traits du panégyrique, Errington stigmatise à juste titre le réseau de platitudes qu'elle renferme, où l'on ne trouve aucune trace des allusions, échos ou citations littéraires si caractéristiques de Thémistios<sup>120</sup>.

Cependant, Jeanne Croissant à partir du résumé du Père Bouyges a relevé des similitudes avec des analyses de Thémistios. On peut, semble-t-il, diviser l'exposé en deux parties, la première étant une introduction générale à l'autre :

*Themistius. Fuit Juliano isti Scriba nomine Themistius, philosophus seculo suo celebris, qui multos Aristotelis libros enarravit, librumque Juliano composuit de regimine et gubernatione regnorum, necnon epistolam quae abstinendum probat a persecutione Christianorum, in qua ait Deo omnipotenti gratum esse, ut diversimode colatur esseque Philosophos divisos in trecentas sectas : persuaseruntque ipsi verba eius ut a noxam iis inferendo abstineret, adeo ut [ab eo] desisteret.*

<sup>118</sup> Socr. 4, 32, 4, avec SWAIN, *Themistius* [n. 114], p. 45.

<sup>119</sup> J. CROISSANT, *Un nouveau discours de Thémistius*, dans *Serta Leodiensia*, Liège-Paris 1930, pp. 7-32, spécialement pp. 20-21.

<sup>120</sup> R. M. ERRINGTON, « Themistius and His Emperors », *Chiron* 30, 2000, pp. 861-904, particulièrement pp. 897-898. VANDERSPOEL, *Themistius* [n. 110], p. 133, pour qui l'œuvre serait du Thémistios authentique, n'hésite pas à écrire : « the *Risālat* is, in the final analysis, neither very enlightening nor particularly interesting ». On comprend que beaucoup d'historiens ou d'hellénistes, non frottés d'arabe il est vrai, aient refusé de croire à son authenticité, BIDEZ, *Tradition* [n. 102], pp. 141-147 ; S. A. STERTZ, «Themistius. A Hellenic philosopher-statesman in the Christian Roman Empire», *CJ* 71, 1975-1976, pp. 349-358, particulièrement pp. 352-353 (sans nouvel argument).

Shahîd	Swain
p. 105 <i>Et hactenus in oratione mea locutus, ea demonstrabo, domino nostro imperanti obsecutus, quae Augusto inesse necesse est, quae quidem eum qui possideat auctoritate dignum reddant et ei famam vel superbiae vel dominationis adimant.</i>	32, p. 151 Now I have reached this point in my discourse I shall follow the King's orders by describing the sort of qualities a king needs to justify his position as king and thus avoid a reputation for tyranny and coercion <sup>121</sup> .

Les lignes initiales roulent sur les trois facultés propres à l'homme, la plus achevée de toutes les créatures. La psychologie attribue à l'homme trois puissances, la puissance végétative, nutritive ou concupiscible (ἐπιθυμία), la puissance animale ou irascible (θυμός) et la puissance élocutive ou discriminative (λόγος)<sup>122</sup> :

Shahîd	Swain
p. 83 <i>Deus Optimus Maximus hominem creavit ceterorum animalium perfectissimum atque integerrimum, et ei facultates tres inersuit ; quarum una est nutritiva, ab aliis appetitiva, ab aliis vegetabilis nominata ; altera animalis, tertia rationalis, quae est discernendi capax.</i>	1, p. 135 Themistius says: God — His Praises be Exalted — created man the most complete and most perfect living being and placed in him three faculties: the nutritive faculty, which some call the appetitive and others the vegetative; the vital faculty; and the rational, discriminative faculty <sup>123</sup> .

On a cru pouvoir trouver trace de cette hiérarchie des facultés de l'âme dans le discours 32 de Thémistios, le *Métriopathès*<sup>124</sup> :

La divinité (...) a tissé et édifié (les passions) dans l'âme pour la continuation et le salut du genre humain, le courage (θυμός) pour que nous repoussions les nuisances, le désir (ἐπιθυμία) de nourriture et de boisson pour favoriser les excréments naturelles et nécessaires. (...) Toutefois, si les passions sont laissées par la

<sup>121</sup> BOUYGUES, *Notes* [n. 114], p. 22 : « Ceci dit, j'obéis maintenant à l'ordre que m'a donné le souverain, d'exposer les qualités que doit avoir le roi pour mériter d'être roi et n'être plus appelé conquérant et tyran ».

<sup>122</sup> CROISSANT, *Thémistius* [n. 119], pp. 9 et 11.

<sup>123</sup> BOUYGUES, *Notes* [n. 114], p. 20 : « Je dis donc que Dieu, le béni, le Très-Haut, a créé l'homme le plus parfait des animaux. Il a mis en lui trois puissances : la puissance « nutritive », que certains nomment « concupiscible » et d'autres « végétative » ; la puissance « animale » ; et la puissance « élocutive », « discriminative » ».

<sup>124</sup> Thém., *Or.* 32, 360a-b et CROISSANT, *Thémistius* [n. 119], p. 11.

raison (λόγος) sans règle ni soin, comme des plantes cultivées et utiles que le paysan néglige, elles retournent aussitôt à l'état sauvage, elles perdent toute retenue et elles font germer les vices (...).

Le propos de Thémistios rappelle franchement un développement de Plutarque<sup>125</sup>. Le discours correspondant ne porte évidemment aucun message politique<sup>126</sup>. En somme, le passage de la *Risālat* n'a que des relations fort lâches avec le discours de Thémistios. Non sans beaucoup d'imagination, on a tenté un rapprochement avec un passage de Libanios qui complimente Thémistios pour la beauté du panégyrique composé en l'honneur de Julien<sup>127</sup>. Le maître d'Antioche le compare à un « char au bel et triple attelage de divinités »<sup>128</sup>. Sans nécessairement retenir comme source le mythe de l'attelage ailé du *Phèdre*, on a suggéré que chacune des trois divinités représentait une des composantes de l'âme humaine. Mais on a franchement du mal à envisager que le premier crayon de la *Risālat* ait été un panégyrique<sup>129</sup>.

Les conséquences que tire l'auteur arabe de son analyse psychologique offrent évidemment des similitudes avec une foule de traits soulignés déjà par l'orateur constantinopolitain tout au long de sa carrière. Aucune n'est vraiment suggestive ni propre à enlever la conviction<sup>130</sup>. On a souligné aussi l'absence dans le texte arabe de deux concepts fondamentaux de Thémistios : le souverain comme incar-

<sup>125</sup> Plu., *Virt. mor.* 12, 451C-D : « Ὅθεν οὐ Θράκιον οὐδὲ Λυκούργειον τοῦ λόγου τὸ ἔργον ἐστί, συνεκκόπτειν καὶ συνδιαφθείρειν τὰ ὠφέλιμα τοῖς βλαβεροῖς τοῦ πάθους, ἀλλ' ἤπερ ὁ φυτάλιμος θεὸς καὶ ἡμερίδης, τὸ ἄγριον κολοῦσαι καὶ ἀφελεῖν τὴν ἀμετρίαν, εἶτα τιθασεύειν καὶ παριστάναι τὸ χρήσιμον. Οὔτε γὰρ οἶνον οἱ φοβούμενοι τὸ μεθύειν ἐκχέουσι οὔτε πάθος οἱ δεδιότες τὸ ταρακτικὸν ἀναιροῦσιν ἀλλὰ κεραννύουσι.

<sup>126</sup> Il s'agit d'un discours en rapport avec le décès de son fils, et non pas d'un πλασματικὸς λόγος, comme beaucoup l'affirment encore, voir O. BALLÉRIAUX, « Le Μετροπαθῆς ἢ Φιλότεκνος (discours XXXII) de Thémistios », *Byzantion* 58, 1988, pp. 22-35.

<sup>127</sup> VANDERSPOEL, *Themistius* [n. 110], pp. 128-129 et déjà p. 115.

<sup>128</sup> E., *Andr.* 277-278 : τρίπλων ἄρμα δαιμόνων (...) τὸ καλλιζυγές, avec L. MÉRIDIER (*Euripide*, t. II. *Hippolyte - Andromaque - Hécube*, Paris 1927, p. 123, n. 2) ; CROISSANT, *Themistius* [n. 119], p. 28, n. 1. Pour un exposé clair des données et des relations entre Thémistios et Libanios à ce moment, BALLÉRIAUX, *Themistius* [n. 126], p. 34.

<sup>129</sup> L'analyse de VANDERSPOEL, *Themistius* [n. 110], pp. 131-133 tend au contraire à le prouver, mais la démonstration n'est guère convaincante.

<sup>130</sup> Ils sont soigneusement relevés par CROISSANT, *Themistius* [n. 119], pp. 12-20. Les notes de SWAIN (*Themistius* [n. 114], pp. 135-159) ne font aucun rapprochement avec les discours de Thémistios. Le savant britannique, qui tient la *Risālat* pour du Thémistios, écrit (p. 40) : « Themistius wrote something different from what he normally served up in public for his emperors ».

nation de la loi ou loi vivante (νόμος ἔμψυχος) et comme « philanthrope » (φιλάνθρωπος). L'intérêt de la *Risālat* est vraiment médiocre et n'offre rien d'éclairant sur les relations qu'entretenaient Julien et Thémistios.

### 6. Les débuts de l'Empereur

L'avènement de Julien fut marqué par une série d'exécutions de hauts dignitaires, à la suite de procès menés par une commission réunie à Chalcédoine<sup>131</sup>. Le *comes sacrarum largitionum* Ursulus fut condamné à mort, quoique Julien rejetât toute responsabilité en la matière<sup>132</sup>, de même que le *praepositus sacri cubiculi* Eusebius, qui avait été un des juges lors du procès de Gallus à Pola<sup>133</sup>. L'ancien *agens in rebus* Apodemius, qui avait pris part à l'exécution, et le notaire Paulus, dit « La Chaîne », enquêteur de Constance II pour les affaires de haute trahison, furent condamnés au bûcher<sup>134</sup>. D'autres furent frappés d'une sentence d'exil, Palladius<sup>135</sup>, ancien *magister officiorum*, Taurus<sup>136</sup>, préfet du prétoire d'Italie et d'Afrique, le *magister officiorum* Florentius<sup>137</sup>, le *comes rei privatae* Evagrius<sup>138</sup>, Flavius Saturninus<sup>139</sup>, ancien intendant du palais, qui avait favorisé les débuts de Thémistios à la cour<sup>140</sup> et Cyrinus<sup>141</sup>, ancien notaire. Cléarque fut écarté et peut-

<sup>131</sup> DAGRON, *L'Empire* [n. 108], p. 234, n. 26; VANDERSPOEL, *Themistius* [n. 110], pp. 146-147 ; N. LENSKI, *Failure of Empire. Valens and the Roman State in the Fourth Century A.D.*, Berkely-Los Angeles-Londres 2002), pp. 104-105. Sur le procès en général, BIDEZ, *La vie* [n. 6], pp. 209-211.

<sup>132</sup> PLRE I, s.v. « Ursulus 1 », p. 988 ; voir Amm. 22, 3, 7-8 ; sa fille put toutefois recevoir en héritage le plus gros de sa fortune, Lib., *or.* 18, 152.

<sup>133</sup> PLRE I, s.v. « Eusebius 1 », pp. 302-303, avec Amm. 22, 3, 12 *alte spirantem excelsa*.

<sup>134</sup> PLRE I, s.v. « Apodemius 1 », p. 82 ; pour l'exécution de Gallus, Amm. 14, 11, 23. Pour Paulus, PLRE I, s.v. « Paulus 4 », pp. 683-684. Le châtement infligé par la commission est indiqué par Amm. 22, 3, 11, qui ajoute, pour ce dernier, *cum multorum gemitu nominandum*.

<sup>135</sup> PLRE I, s.v. « Palladius 4 », pp. 658-659, avec Amm. 22, 3, 3 : *suspicione tenus insimulatum quaedam in Gallum composuisse apud Constantium*.

<sup>136</sup> PLRE I, s.v. « Flavius Taurus 3 », pp. 879-880, avec Amm. 22, 3, 4, pour qui sa condamnation ne se justifiait pas.

<sup>137</sup> O. SEECK, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*, Leipzig 1906, pp. 156-157 ; PLRE I, s.v. « Florentius 3 », p. 363, avec Lib., *Ep.* 62 ; Amm. 22, 3, 6, pour qui aussi la condamnation fut inique.

<sup>138</sup> PLRE I, s.v. « Evagrius 5 », p. 285, avec Amm. 22, 3, 7.

<sup>139</sup> PLRE I, s.v. « Flavius Saturninus 10 », pp. 807-808, avec Amm. 22, 3, 7.

<sup>140</sup> Thém., *Or.* 16, 2, 1-2. Il fut consul en 383 avec Fl. Merobaudes. Pour cette raison, Thémistios prononça en son honneur le discours 16.

<sup>141</sup> PLRE I, s.v. « Cyrinus », p. 238, avec Amm. 22, 3, 7.

être poursuivi<sup>142</sup>, comme Spectatus, le cousin de Libanios<sup>143</sup>, et le chrétien Datianus<sup>144</sup>. Le tribunal sévissant à Chalcédoine ne fut pas seul à contribuer au renouvellement des cadres<sup>145</sup>. Thémistios se sentit-il effleuré par le vent du boulet ?

### 7. *Le premier préfet de Julien*

Hormis la célèbre lettre de Julien à Thémistios<sup>146</sup>, on ne sait s'il y eut entre les deux hommes d'autres échanges de courrier. Dans son discours de Rome, Thémistios avait prononcé un éloge vibrant de Constantinople qu'il comparait au ceste d'Aphrodite<sup>147</sup>. Dans un discours prononcé à Constantinople en 361, Himérios reproduit la même image<sup>148</sup>. Thémistios la reprend, dans le premier discours donné sous la nouvelle dynastie des Pannoniens<sup>149</sup>. Tout juste avant dans son discours, Himérios évoquait Sparte « la rocheuse »<sup>150</sup>. Thémistios y fait écho, beaucoup plus tard, sous Théodose<sup>151</sup>. Allusions qui sont autant de marques de courtoisie. Surtout, le jeu suggère qu'Himérios avait eu connaissance à Athènes du discours de Thémistios et que ce dernier était lui-même dans le public venu

<sup>142</sup> Lib., *Ép.* 1179, 3 (à propos de Zeus, c'est-à-dire de l'empereur, en 364) : Ὀφείλεις δὲ αὐτῷ χάριν καὶ πᾶσί γε τοῖς παρ' ἡμῖν θεοῖς, ὧν ἐθελόντων διέφυγές τε κινδύνους καὶ τὴν ἀρχὴν ἐδέξω, voir O. SEECK, *Briefe* [n. 137], pp. 108-109. Toutefois, la disgrâce de Cléarque ne fut pas de longue durée. En effet, au début de 363, on le trouve à Antioche (Lib., *Ép.* 812, de 363). Y venait-il pour plaider sa cause devant l'empereur, SEECK, *Briefe* [n. 137], p. 108 ?

<sup>143</sup> Lib., *Ép.* 62 et 793 ; SEECK, *Briefe* [n. 137], pp. 281-282 ; PLRE I, pp. 850-851, s.v. « Spectatus 1 ».

<sup>144</sup> Lib., *Ép.* 1186, 3 ; SEECK, *Briefe* [n. 137], pp. 113-117, surtout p. 115.

<sup>145</sup> Sur l'action de ce tribunal qui frappa les bourreaux notoires de Constance II, mais aussi beaucoup de ceux que Julien tenait pour coupables de lèse-majesté ou de haute trahison, BIDEZ., *La vie* [n. 6], pp. 209-212.

<sup>146</sup> Comme le soulignait vigoureusement BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], p. 127, il n'y a point d'indice que la lettre ait été écrite après le *pronunciamento* de Lutèce, en février 360 peut-être ; pour la date, KIENAST, *Kaisertabelle* [n. 2], p. 318.

<sup>147</sup> Thém., *Or.* 3, 48b.

<sup>148</sup> Him., *Or.* 41, 76-77. Sur ce discours, voir J. SCHAMP, art. « Himérios de Proucias », *DPbA* III, pp. 708-742, surtout p. 728 ; H. VÖLKER, *Himerius. Reden und Fragmente. Einführung, Übersetzung und Kommentar*, Wiesbaden 2003, p. 268, n. 1-2 ; R. J. PENELLA, *Man and the Word. The Oration of Himerius*, Berkeley-Los Angeles-Londres 2007, pp. 44-46 et 58.

<sup>149</sup> Thém., *Or.* 6, 84a.

<sup>150</sup> Him., *Or.* 41, 68: κητώεσσαν αὐτήν.

<sup>151</sup> Thém., *Or.* 15, 198c.



pour l'entendre pendant l'hiver 361/362, peut-être dans le groupe des officiels, pas trop loin sans doute de l'empereur, mais plus que Priscus ou Celse. On s'en convaincra d'autant mieux que dans la même œuvre, Himérios prononce des phrases chaleureuses sur le succès de la philosophie à Constantinople<sup>152</sup> :

Dès lors, chez vous, parce que la cité aime l'écouter de toutes ses oreilles, la philosophie, produite à l'extérieur aussi bien qu'au pays, comme une abeille de qualité qui prélève le miel de ses rayons sur des prairies non encore visitées, tire son butin de la cité tout entière : tantôt elle bourdonne dans les théâtres et grâce à ses efforts personnels, elle vous unit à l'Académie et au fils d'Ariston (Platon), tantôt elle remplit l'âme des jeunes hommes de la vertu sous toute forme, comme, dit-on, l'avait fait Pythagore en munissant l'Italie d'un rempart contre le Lycée.

Le passage établit une distinction entre des discours publics prononcés dans des théâtres (ou des odéons) et des leçons dispensées à des jeunes gens. La philosophie est donnée comme d'importation toute fraîche à Constantinople, ville récente en effet. L'alliance de la cité se noue avec les doctrines de Platon et de l'Académie, dont Aristote n'est donc nullement exclu. Tout auditeur d'Himérios comprenait ici une description de l'activité de Thémistios<sup>153</sup>. Point n'est question pour le philosophe d'un rôle politique quelconque. Plus loin, l'orateur décrit les tâches d'un préfet de la ville, administration, construction de ports, de portiques et de sanctuaires<sup>154</sup>, avant d'esquisser un portrait de celui qui exerçait alors la magistrature<sup>155</sup> :

C'est ce qui arriverait naturellement s'il (*sc.* le préfet de la Ville) était de naissance noble, s'il avait reçu en cours de formation instruction et culture littéraire, faisait

<sup>152</sup> Him., Or. 41, 12 : Τουγαροῦν παρ' ὑμῖν φιλοσοφία ἢ μὲν ὀθνεῖος, ἢ δὲ ἐγχώριος πάση τῇ φιληκοῖα τῆς πόλεως ὥσπερ τις ἀγαθὴ μέλιττα ἐξ ἀκηράτων λειμώνων κηρία πλάττουσα πᾶσαν ἐπιβόσκειται αὐτήν, νῦν μὲν ἐμβομβοῦσα θεάτροις καὶ τὴν Ἀκαδημίαν καὶ τὸν Ἀρίστωνος δι' ἑαυτῆς ὑμῖν συνάπτουσα· νῦν δὲ ψυχὰς νέων ἀρετῆς πάσης γεμίζουσα, ὥσπερ πού καὶ Πυθαγόραν λόγος, ὅτε Λυκείῳ τὴν Ἰταλίαν ἀντεπετείχιζε. La traduction est personnelle.

<sup>153</sup> Bien observé par PENELLA, *Himerius* [n. 148], p. 64, n. 73.

<sup>154</sup> Him., Or. 41, 13-14.

<sup>155</sup> Him., Or. 41, 15 : Τοῦτο δ' ἂν εἰκότως γένοιτο, εἰ γένος μὲν εἶη γενναῖος, ἐντραφεῖη δὲ παιδεία καὶ λόγοις, ἐνακμάσειε δὲ βασιλείοις ὄροις, μάρτυρα δὲ τῆς ἀρετῆς τοσοῦτον βασιλέα κτήσαιτο, δικαιοσύνης δὲ μισθὸν ἀλλ' οὐ χρυσοῦ τὸ τῆς ἀρχῆς γέρας κομίζοιτο. Τῶν μὲν οὖν δημηγόρων τῶν ἐν Ἰλίῳ τὸν Πύλιον ἠδῖον Ὅμηρος φθέγγεσθαι πεποίηκεν· οὗτος δὲ τοσαύτην ἀρχήν, τοσαύτην δὲ πόλιν ὑπ' αὐτὸν καὶ ὅλην βουλὴν τοῖς σκήπτροις ἔχων ὑπήκοον, μέλιτος γλυκίων πᾶσιν ἐντυγχάνει, καὶ φαίνεται καὶ ταύτη νικῶν τὸν Νέστορα, ὅτι τοσοῦτον ἡλικία νικώμενος κρατεῖ τῶν λόγων ταῖς χάρισιν. La traduction est personnelle.

son idéal des fins de l'Empire, prenait comme témoin de sa vertu un empereur si grand et recevait l'honneur de sa charge comme une récompense de sa justice, et non pas pour son or. Dans son poème, Homère a donné à l'homme de Pylos un langage plus doux que celui des orateurs d'Ilion. Mais celui qui exerce une si haute magistrature, qui a une si grande cité sous son autorité et qui a comme sujet sous son sceptre le Sénat tout entier s'adresse à tous avec un voix plus douce que miel, et, sur ce point, en surpassant Nestor autant qu'il est par lui surpassé en âge, il lui est évidemment supérieur par le charme de son éloquence.

Que l'on attende du président du Sénat des qualités oratoires, quoi de plus logique ? Mais Himérios ne signale nulle part des aptitudes en philosophie ; dans le cas de Thémistios, la carence serait d'autant plus étonnante que Constantinople, à ses dires, est la cité de la philosophie. On ne croira donc pas que le préfet en cause était Thémistios, qui a été ramené à ses chères études ou à d'autres tâches<sup>156</sup>.

#### 8. Julien arbitre des philosophes

D'autre part, un débat opposa un jour Maxime d'Éphèse et Thémistios devant Julien qui donna la palme au premier. Aristote soutenait que les syllogismes des deuxième et troisième figures étaient nécessairement imparfaits<sup>157</sup> :

<sup>156</sup> Malgré BRAUCH, *The Prefect of Constantinople* [n. 1], pp. 66-68, qui ressuscite en fait un essai d'identification déjà proposé par Wernsdorff à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : PENELLA, *Himerius* [n. 148], p. 45, n. 31.

<sup>157</sup> Ammon., *In APr.* p. 31, 12-22 Wallies : ὁ δὲ Βοηθὸς ἐνδέκατος ἀπὸ Ἀριστοτέλους γενόμενος ἐναντίως τῷ Ἀριστοτέλει περὶ τούτου ἐδόξασεν, καὶ καλῶς ἐδόξασεν καὶ ἀπέδειξεν ὅτι πάντες οἱ ἐν δευτέρῳ καὶ τρίτῳ σχήματι τέλειοι εἰσιν. Τούτῳ ἠκολούθησεν Πορφύριος καὶ Ἰαμβλίχος, ἔτι μέντοι καὶ ὁ Μάξιμος, <ὁς> ἀκροατῆς ἦν Ἰερίου τοῦ Ἰαμβλίχου ἀκροατοῦ. Καὶ Θεμιστιος δὲ ὁ παραφραστῆς τῆς ἐναντίας ἐγένετο δόξης τῆς καὶ τῷ Ἀριστοτέλει δοκούσης. Τούτοις οὖν τοῖς δύο, τῷ τε Μαξίμῳ καὶ τῷ Θεμιστίῳ, ἐναντία περὶ τούτου δοξάζουσιν καὶ κατασκευάζουσιν, ὡς ᾤοντο, τὸ δοκοῦν αὐτοῖς [καὶ] διήτησεν αὐτὰ ὁ βασιλεὺς Ἰουλιανός, καὶ δέδωκεν τὴν ψῆφον Μαξίμῳ καὶ Ἰαμβλίχῳ καὶ Πορφυρίῳ καὶ Βοηθῷ. La traduction est personnelle. Pour l'opinion d'Aristote, voir *An. Pr.* 1, 5, 28a 4-5 ; 6, 29a 14-16. Le témoignage soulève un petit problème. En effet, le même Ammonios écrit ailleurs que le onzième scholastique fut Andronicos de Rhodes ; la question est de savoir si dans le calcul on fait intervenir Aristote ou non, voir MORAUX, *Aristotelismus* [n. 59], pp. 52-53. La thèse de Boéthos fut admise aussi par Syrianos, Proclus, Hermias et Ammonios, et peut-être déjà par Théophraste, MORAUX, *Aristotelismus* [n. 59], p. 168. On a mis en doute que l'adversaire de Thémistios fût Maxime d'Éphèse, à la place de qui on a proposé Maxime de Byzance, qui aurait été son beau-père ; famille étonnante ou étrange façon de faire sa cour, voir VANDERSPOEL, *Julian* [n. 18], pp. 73-74, cf. R. GOULET, art. « Maxime d'Épire ou de Byzance », *DPbA* IV, pp. 322-323.

Boéthos (*sc.* de Sidon<sup>158</sup>), qui fut le onzième (chef du Lycée) depuis Aristote, prit position dans un sens opposé à Aristote sur ce point ; il eut parfaitement raison et il fit la démonstration que tous les syllogismes de la deuxième et de la troisième figure sont parfaits. À lui se joignirent Porphyre, Jamblique et aussi Maxime, qui avait entendu les leçons de Hiérios, l'élève de Jamblique. L'auteur des Paraphrases, Thémistios, prit position dans un sens opposé, celle qui paraissait être celle d'Aristote. Alors que ces deux philosophes prenaient position dans des sens opposés et construisaient, comme ils le croyaient, leur argumentation, l'empereur Julien assura l'arbitrage et donna son suffrage à Maxime, Jamblique, Porphyre et Boéthos.

Maxime avait donné un commentaire sur les *Premiers Analytiques*<sup>159</sup>. La réponse prit la forme d'un *Traité de Thémistios en réponse à Maxime au sujet de la réduction de la deuxième et de la troisième figures à la première*, « le plus brièvement possible, en une seule journée et tout en étant souffrant »<sup>160</sup>. L'approbation publique aux conclusions de Maxime valait un désaveu définitif pour Thémistios qui, peut-on supposer, avait déjà donné à l'époque sa paraphrase aux *Analytiques premiers*, aujourd'hui perdues. Si Julien eut le temps d'assister à la joute des deux philosophes, elle eut lieu entre l'arrivée de Maxime à Constantinople et le départ du souverain pour Antioche, où il séjourne déjà en mai 362<sup>161</sup>.

### 9. Thémistios à l'écart

On ne saurait pas grand-chose de l'activité de Thémistios sous le règne de Julien sans quelques lettres assez malaisées à déchiffrer. L'une fait référence à un second mariage, qui a obligé Thémistios à s'éloigner de Constantinople<sup>162</sup> :

<sup>158</sup> Voir J.-P. SCHNEIDER, art. « Boéthos de Sidon », *DPhA* II, pp. 126-130, surtout p. 129. La démonstration proviendrait d'un commentaire aux *Premiers Analytiques*, voir aussi MORAUX [n. 59], p. 169.

<sup>159</sup> F. DELFIM SANTOS, art. « Maxime d'Éphèse », *DPhA* IV, pp. 313-322, surtout pp. 320-321.

<sup>160</sup> Le texte a été publié par 'A. BADAWI, *La transmission de la philosophie grecque au monde arabe*, Paris 1987<sup>2</sup>, pp. 180-194. Je n'ai pu consulter que la première édition (Paris 1968, pp. 166-180). Thémistios fait encore allusion à la thèse d'Aristote dans *Or.* 21, 259d.

<sup>161</sup> BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], pp. 116-117 ; DEMANDT, *Spätantike* [n. 105], p. 131. La date du 12 mai serait assurée par *CTb* XIII, 3, 4, selon A. PIGANIOL, *L'Empire chrétien*, Paris 1972<sup>2</sup>, p. 146, n. 3, qui ne se rend pas compte que le document est daté de Constantinople, BIDEZ – CUMONT, *Epistulae* [n. 108], p. 89 (n° 108).

<sup>162</sup> Lib., *Ep.* 241, 1-2 : 'Ἄλλ' εἶη ταύτην γέ σοι τὴν γαστέρα κληρονόμους τεκεῖν καὶ μὴ μόνον τῆς οὐσίας, ἀλλὰ καὶ τῆς σοφίας, ἣν δὴ λειμῶνος ποικιλωτέρων δεικνύων πάλαι κρατεῖς, εἰ μὲν καὶ τοὺς ταῦτό σοι καλουμένους οὐκ οἶδα, οἱ ῥήτορες δὲ ἠττήμεθα. (2.) Τέως μὲν οὖν τῇ Φρυγίᾳ συνέχαιρον, ἣ καὶ σὲ καὶ

Puisse ce giron engendrer des héritiers, et pas seulement de votre fortune, mais aussi de votre savoir, qui a des couleurs plus variées qu'une prairie. Depuis longtemps, vous y faites preuve de maîtrise<sup>163</sup>. En va-t-il de même pour ceux qui portent le même nom que vous, je ne sais ; quant à nous, les orateurs, nous avons le dessous<sup>164</sup>. (2). Cependant, nous nous associons à la joie de la Phrygie, qui vous a accueilli ainsi que vos noces, et maintenant, à celle de la Grande Cité : elle a recouvré votre personne et, en outre, elle a recouvré votre jeune épouse<sup>165</sup> (...).

Le porteur de la lettre n'était autre qu'un homme passionné de rhétorique, nommé Eustochios<sup>166</sup>, un avocat originaire de Palestine. Libanios ne manque pas de le recommander<sup>167</sup> :

Honorez-le aussi avec ce que vous avez de mieux, j'entends par « de mieux » le fait de lui donner à entendre de vos discours ; si vous lui en présentez de nouveaux, il jouera son rôle dans un nouveau banquet<sup>168</sup> ; si vous ne pouviez être en situation de le faire pour l'instant, régalez-le de vos anciens (discours), ou plutôt, de toute façon, vous le régalez de nouveautés, car tout ce que vous exprimerez ne sera pas inférieur à vos écrits.

Elle n'exclut pas que Thémistios n'ait prononcé aucun discours ni par conséquent rien écrit.

Selon toute apparence, Libanios répondait à une lettre de Thémistios, si l'on peut accorder crédit à un manuscrit de Berlin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>, où on lit en marge de la lettre précitée<sup>170</sup> :

τοὺς γάμους ἐδέξατο, νῦν δὲ τῇ Μεγάλῃ πόλει σέ τε ἀπολαβούσῃ καὶ προσλαβούσῃ τῇ νύμφῃ. La lettre est partiellement traduite par VANDERSPOEL, *Themistius* [n. 110], p. 110. La date en a été discutée. H. BOUCHERY, *Themistius in Libanios' Brieven*, Anvers 1936, p. 125, avec la n. 1, cf. SEECK, *Briefe* [n. 137], p. 374 opte pour l'été 359, comme VANDERSPOEL, *Themistius* [n. 110], p. 111. *PLRE I*, s.v. « Eustochius 3 », p. 313 date la lettre de 360.

<sup>163</sup> La lettre paraît être une réponse à un message de Thémistios, postérieur à Ia Lettre.

<sup>164</sup> Libanios feint de se demander si tous les philosophes formés à l'école de Thémistios atteignent dans leur matière le même degré de perfection que Thémistios lui-même ; quant aux orateurs, il est sûr qu'ils sont supérieurs à ceux qu'il forme lui-même à Antioche.

<sup>165</sup> Thémistios s'est marié en Phrygie et est revenu à Constantinople avec son épouse, BOUCHERY, *Themistius* [n. 162], pp. 125-126.

<sup>166</sup> *PLRE I*, s.v. « Eustochius 3 », p. 313.

<sup>167</sup> Lib., *Ep.* 241, 4 : Τίμα δὲ αὐτὸν καὶ τῶ μείζονι, καλῶ δὲ μεῖζον τὸ σῶν ἀκοῦσαι λόγων· οὐς εἰ μὲν καινοὺς δεικνύεις, καινῆς θοίνης μεταλήψεται τὸ μέρος· εἰ δ' οὐκ ἐν τούτῳ νῦν εἴης, τοῖς παλαιοῖς αὐτὸν ἐστία, μᾶλλον δέ, πάντως αὐτὸν ἐστιάσεις καινοῖς· ὅ τι γὰρ ἂν φθέγγῃ, τοῦτο τῶν γεγραμμένων οὐ χεῖρον.

<sup>168</sup> En d'autres termes, Eustochios exprimera sa reconnaissance sous la forme d'un discours.

<sup>169</sup> Sur le *Berol. gr. qu.* 3 (302) Prol 185, voir la description de R. FOERSTER, *Libanios. Opera*, IX, Leipzig 1927, pp. 169-170.

<sup>170</sup> Ζητοῦντος τὸν Θεμιστίον τοῦ Λιβανίου τόκους καινοὺς οὐς ἔτικτεν ἐν

Comme Libanios demandait à Thémistios de nouveaux rejetons qu'il avait conçus à Constantinople sous le règne de Julien, Thémistios traita de son épouse, en disant :

« Ce n'est pas l'heure pour moi maintenant de concevoir des discours, mais des enfants de la femme que je viens d'épouser ; j'espère en avoir des enfants ; c'est ce que m'annonce le ventre de ma femme qui est pressée d'enfanter ; joignez-aussi vos vœux aux miens ».

Quand Libanios forme son vœu, Thémistios avait écrit : « Puisse au moins le giron de ma femme ».

De toute façon, même si l'envoi de la lettre eut lieu encore sous Constance II, l'orateur n'avait plus à manifester un zèle débordant. Comme on sait, ce fut encore le cas sous l'empereur suivant. En l'absence de tout autre titre que celui de simple sénateur, Thémistios était peut-être, sur le plan politique quelque peu désœuvré sous le règne de Julien, même s'il a continué à militer en faveur du Sénat de Constantinople, c'est-à-dire à remplir la mission dont Constance II l'avait investi, sans qu'il fût jamais question d'un titre ou d'une fonction officielle<sup>171</sup>.

#### 10. *Sous Jovien*

On doit attendre le règne de Jovien pour entendre encore parler de l'empereur défunt. Les nouvelles émanent de Libanios qui a confié sa lettre à un ami de Thémistios<sup>172</sup>, le Thesprote Cléarque faisant cortège à l'empereur nouveau dans la longue route qui doit le mener à Constantinople où il ne parvint jamais. Jovien quitta Antioche peu après le 22 octobre 363, vraisemblablement dans la première quinzaine de novembre<sup>173</sup>. En fait, Thémistios avait effectivement composé un discours, arrivé à Antioche, mais ne l'avait pas adressé personnellement à Libanios<sup>174</sup> :

Κωνσταντινουπόλει βασιλεύοντος Ιουλιανού ἐδήλωσεν ἐκεῖνος περὶ τοῦ γάμου καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, ὡς οὐκ ἔστι νῦν ἐμοὶ καιρὸς τοῦ τίκτειν λόγους, ἀλλὰ παῖδας ἐκ γυναικὸς, ἣν ἀρτίως γήμας ἐλπίζω καὶ πατήρ ἔσεσθαι παίδων· ταῦτα γὰρ ἐπαγγέλλεται μοι τῆς γυναικὸς γαστήρ ἐπειγομένη τεκεῖν, πρὸς ὃ καὶ συνεύχου ἡμῖν. Ταῦτα γράψαντος Θεμιστίου εὐχεται ὁ Λιβάνιος· ἀλλ' εἴη γέ μοι τὴν γαστέρα τῆς γυναικὸς.

<sup>171</sup> Lib., *Ep.* 1430, 5.

<sup>172</sup> Libanios (*Ep.* 1452) en fait état dans une autre lettre, légèrement postérieure (mi-novembre ou décembre 363), cette fois acheminée par Caesarius.

<sup>173</sup> BOUCHERY, *Themistius* [n. 162], p. 224, n. 1.

<sup>174</sup> Lib., *Ep.* 818, 3 : ὡς δὲ ἦλθεν ὁ λόγος καὶ διεδόθη μετὰ τῶν γραμμάτων καὶ ἤκουον τοῦ δεῖνος ἐμοὶ πέπομφε βιβλίον Θεμιστίου λέγοντος καὶ τοῦ δεῖνος

Lorsqu'arriva le discours<sup>175</sup>, qu'il fut diffusé avec vos lettres, que j'entendais Untel dire « Thémistios m'a fait parvenir un petit ouvrage », Untel dire la même chose, puis un troisième et un quatrième et que j'étais seul « parmi les Argiens à n'avoir pas ma part<sup>176</sup> », alors je me dis que l'heure de la réconciliation n'était pas venue et que le ressentiment régnait encore.

On le conçoit, l'homme de lettres et le collègue était vexé. Néanmoins, le texte finit par lui tomber sous les yeux, alors que Julien était en pleine guerre. La lettre de remerciement de Libanios est dramatique<sup>177</sup> :

J'ai reçu votre discours, noble discours sur un être noble, et vous conviendrez de la noblesse de celui qu'honore ce discours ; car s'il est mort, la Vérité vit du moins, plus forte que bien des voix mensongères. Quand je l'ai reçu et ai choisi de m'associer Celse<sup>178</sup> pour en juger, je l'ai lu alors que l'objet de l'éloge était encore

ταὐτὸ καὶ τρίτου καὶ τετάρτου καὶ μόνος ἦν Ἀργείων ἀγέραςτος, τότε ἔφην πρὸς ἑμαυτὸν ὡς οὐπω διαλλαγαί, κρατεῖ δὲ ὁ θυμὸς ἔτι (...).

<sup>175</sup> Pour SEECK, *Brieffe* [n. 137], p. 301, n. 1, le discours aurait contenu des attaques si marquées contre le christianisme que l'époque byzantine n'avait pas jugé bon de le transmettre. Reprenant une hypothèse de Schenkl, il croyait en avoir découvert un fragment dans la *θεωρία* dont est muni le discours 4 dans l'unique manuscrit Ψ, voir H. SCHENKL – O. SEECK, « Eine verlorene Rede des Themistius », *RbM* 61, 1906, pp. 554-566. En fait, on doit plutôt penser à un panégyrique envoyé par Thémistios à Antioche pour le 1<sup>er</sup> janvier 363, à l'occasion du quatrième consulat assumé par Julien, BOUCHERY, *Themistius* [n. 162], pp. 219-220.

<sup>176</sup> Hom., *Il.* 1, 118-119 : αὐτὰρ ἐμοὶ γέρας αὐτίχ' ἐτοιμάσατ', ὄφρα μὴ οἶος / Ἀργείων ἀγέραςτος ἔω, ἐπεὶ οὐδὲ εἰσκε.

<sup>177</sup> Lib., *Ep.* 1430, 1-3 : Ἐλαβὸν σου τὸν λόγον, καλὸν ὑπὲρ ἀνδρὸς καλοῦ, συγχωρήσεις δὲ καλὸν εἶναι τὸν κοσμηθέντα τῷ λόγῳ. Καὶ γὰρ εἰ τέθνηκεν, ἀλλ' ἦ γε Ἀλήθεια ζῆ πολλῶν ψευδομένων στομάτων ἰσχυροτέρα. (2.) Λαβὼν δὲ καὶ προσελομένους Κέλσον εἰς τὴν τοῦ λόγου κρίσιν ἀνέγνων ἔτι ζῶντος τοῦ ἐπαινουμένου πηδῶν ἐφ' ἐκάστῳ, ταῦτά δὲ ἡμῖν καὶ τὸν Κέλσον κατεῖχε, θεώμενος δὲ τὴν ἐφ' ἐκάστῳ τέχνην καὶ τὸ καινὸν τῆς εὐρέσεως καὶ τὸ τρίπαιλον ἄρμα δαιμόνων τὸ καλλιζυγὲς καὶ τὰς ἀνάγκας αἷς ἐδέθησαν καὶ τὰς τῶν ἐγκωμίων εἰσόδους καὶ τῆς λέξεως τὴν χάριν ἔτοιμος ἦν βιβλίον ὑπὲρ τοῦ βιβλίου ποιεῖν· τοσαῦτα ἐπέρρει τῆς τε ἀναγνώσεως χωρούσης καὶ ἀπιόντων ἤδη καὶ μάλιστα γε δὴ τῆς νυκτός· οὐ γὰρ εἶα καθεύδειν ὁ λόγος ἐνδραιώμενος τῇ ψυχῇ. (3.) Μέλλοντος δὲ μου τῆς γραφῆς ἄπτεσθαι φερόμενος ὁ τῆς σφαγῆς λόγος ἐνέπεν· εἰς τὴν πόλιν, καὶ πάντα διεσκέδαστο καὶ ἐν ἡπιστάμην μόνον, δακρύειν.

<sup>178</sup> Sur Celse, voir SEECK, *Brieffe* [n. 137], pp. 104-107; *PLRE* I, s.v. « Celsus 3 », pp. 193-194 ; P. PETIT, « Les sénateurs de Constantinople dans l'œuvre de Libanios », *AC* 26, 1957, pp. 347-382 : 349 et 355; ID., *Les fonctionnaires dans l'œuvre de Libanios. Analyse prosopographique*, Paris 1994, pp. 62-65 ; P. MARAVAL – R. GOULET, art. « Celsus d'Antioche », *DPhA*, II, p. 257; J. SCHAMP, *Thémistios et l'oracle des philosophes*, dans F. KARFIK – E. SONG (éds.), *Plato Revived. Essays on ancient Platonism in honour of Dominic J. O'Meara*, Berlin-Boston 2013, pp. 358-375, plus spécialement pp. 368-369. II

vivant et je sautais de joie à chaque passage ; Celse avait les mêmes réactions que nous et, observant votre art sur chaque détail, l'originalité de la conception, « le char au bel et triple attelage de divinités » et les nécessités par lesquelles elles ont été liées, les façons d'introduire l'éloge et la grâce du style, j'étais prêt à composer un livre sur le livre. Tant d'émotions me submergeaient, alors que ma lecture s'avavançait, que nous étions déjà partis, et surtout que la nuit était là ! Car il ne me laissait pas dormir, ce discours qui hantait mon âme. Mais comme j'allais m'attacher à écrire, la nouvelle de son sacrifice<sup>179</sup> s'abattit sur la ville et tout s'est effondré ; je ne savais qu'une seule chose : pleurer.

Le temps que des courriers la portent, Libanios n'a dû apprendre la tragique information qu'à l'extrême fin de juin ou dans les tout premiers jours de juillet 363. Comme le soulignait vigoureusement H. Bouchery<sup>180</sup>, le mot capital est « vous conviendrez » (συγχωρήσεις). Quelles que soient ses réserves, mis à part les éloges plus ou moins amphigouriques qu'il a multipliés dans le panégyrique perdu, Thémistios ne peut contester que le prince a toujours fait preuve d'une rare noblesse d'âme. On peut supposer toutefois que l'auteur lui-même ne lui attachait pas grand prix : en tout cas, le discours est perdu, et Photios ne le cite pas<sup>181</sup>.

avait été formé à la rhétorique, qu'il avait lui-même enseignée (*Ep.* 783, 1, à Celse, de 362) ; il avait suivi les discours de Libanios à Nicomédie (*Ep.*, 742, 1, à Celse, de 362 : il eut l'occasion d'y entendre une déclamation que le consularis de Bithynie Pompeianus obligea Himérios à y prononcer, voir SCHAMP, *Himerius* [n. 148], p. 726 ; PENELLA, *Himerius* [n. 148], pp. 6-7). D'après une lettre de [Libanios] à Basile de Césarée (2, 2), il suivit Basile à Athènes, « la cité bouillonnante des plaisirs » pour y compléter sa formation. Il y entra en relations personnelles avec Julien, *Amm.* 22, 9, 13 ; *Lib., Or.* 18 (*Or. fun. de Julien*), 30 et usa de son influence pour que le sénat lançât une invitation à son ancien maître (*Ep.* 1274, 3, à Maximus, 364 ; *Or.* 1, 82-83 ; 106 ; 2, 14). Ici, non seulement il entre au sénat de Constantinople, mais en outre, il va suivre les leçons de Thémistios. En 361, Celse avait quitté Constantinople pour regagner Antioche. En 362, Libanios (*Ep.* 783) lui reprocha d'avoir renoncé à une carrière académique pour les allées du pouvoir : *σὺ δ' ἀποδράς τὴν τῶν παιδευτῶν τάξιν εἰς τὴν τῶν ἀρχόντων εἰσῆλθεις* ; voir R. CRIBIORE, *The School of Libanius in Late Antique Antioch*, Princeton-Oxford 2007, p. 41. Sur l'initiation philosophique qu'il reçut par la suite, voir aussi *Ep.* 1474, 2 (à Salustius, de 365) : *τοιούτους ἐπωδᾶς ἐκ φιλοσοφίας ἐπίσταται*.

<sup>179</sup> Le mot *σφαγή* relève du vocabulaire de la religion. Dans l'esprit de Libanios, Julien a donné sa vie en militant pour la survie de l'hellénisme. Le rapprochement est d'autant plus pertinent que, d'après la lettre, les chrétiens ont, au contraire, exulté en apprenant la mort de Julien (§ 4 *οὐδὲ γὰρ οὐδ' ἐγὼ τοὺς χαίροντας*). B. CABOURET, *Libanios. Lettres aux hommes de son temps*, Paris, 2000, p. 146 traduit par « désastre ». Pour l'emploi de *σφαγή* à propos de la mort du Christ, LAMPE, *s.v. σφαγή*, I, p. 1352.

<sup>180</sup> BOUCHERY, *Themistius* [n. 162], p. 225.

<sup>181</sup> Phot., *Bibl. cod.* 74, 52a 3-4.

Surtout, Thémistios n'a pas jugé bon de se rendre à Antioche, alors que Constantinople y envoyait l'ambassade d'usage pour saluer Jovien le nouvel empereur<sup>182</sup> :

Pourtant, si vous, vous étiez venu comme ambassadeur, vous auriez suffi peut-être par votre sagesse à soigner mon âme, mais je crois que vous avez fui un homme malheureux. De Cléarque vous dites qu'il m'aime et vous prétendez que je passe avant l'ambassade, mais vous, vous n'êtes jamais venu ni au nom de l'amitié donnée ni au nom de l'amitié reçue. (...) mais vous avez, je pense, décliné la charge sous serment, car il fallait que j'échoue aussi dans cette entreprise !

Thémistios avait refusé de conduire l'ambassade, exactement, précédent illustre, comme l'avait fait en 346 aCn Démosthène, en prêtant serment<sup>183</sup>. Voulait-il ainsi, même *post mortem*, manifester son désaccord à l'endroit de la politique extérieure belliqueuse dont l'empereur fut et le champion et la victime ?

La carrière de Thémistios, on le sait, eut une durée exceptionnelle, car il réussit à occuper une position en vue au Sénat de Constantinople sous quatre empereurs différents. Le réalisme l'obligea souvent à renier ce qu'il avait feint d'admirer la veille.

Cependant, on peut croire que le philosophe ne fut jamais un admirateur inconditionnel de Julien pour sa politique religieuse. Sans doute exagère-t-il pour les besoins de la rhétorique lorsqu'il feint de coiffer Jovien d'un bonnet de théologien. Mais, ce qui est intéressant, c'est qu'il affuble son prédécesseur d'un nom ironique :

C'est donc bien de l'admiration que chacun doit vouer à l'empereur pour sa loi, mais surtout ceux à qui il ne se contente pas d'accorder la liberté : pour eux, il va jusqu'à interpréter les lois, pas plus mal qu'Empédocle<sup>184</sup>, je ne parle pas, par Zeus, de celui de jadis.

<sup>182</sup> Lib., *Ep.* 1430, 4-5 : Σὺ δ' εἰ πρεσβεύων ἀφίξο, τάχ' ἂν ἤρκεσας τῇ σαυτοῦ σοφίᾳ τὴν ἐμὴν ψυχὴν ἰώμενος, ἀλλ', οἴμαι, ἔφυγες ἄνδρα ἀτυχοῦντα. Καὶ περὶ Κλεάρχου μὲν ὡς ἐρωῶντος γράφεις καὶ φῆς αὐτῷ πρὸ τῆς πρεσβείας εἶναι τοῦμόν· σὺ δ' οὐθ' ὡς ἐρωῶν οὐθ' ὡς ἐρασθεὶς ποτε ἦλθες. (...) ἀλλ', οἴμαι, ἐξωμόσω· χρῆν γὰρ με καὶ ταύτῃ κακῶς παθεῖν.

<sup>183</sup> D., *Or.* 19, 122, avec CABOURET, *Libanios* [n. 179], p. 147, n. 336.

<sup>184</sup> Thém., *Or.* 5, 70a-b : Ἄγασθαι μὲν οὖν καὶ τοῖς ἄλλοις τοῦ νόμου προσήκει τὸν θειότατον αὐτοκράτορα, μάλιστα δὲ οἷς οὐκ ἐφίησι μόνον τὴν ἐλευθερίαν, ἀλλὰ καὶ τοὺς θεσμοὺς ἐξηγεῖται οὐ φαυλότερον Ἐμπεδοκλέους, οὐ μὰ Δία ἐκείνου τοῦ παλαιοῦ. Empédocle est cité à nouveau en 13, 20, 2 (avec la note) ; 20, 11, 1 (sans le nom). Pour l'interprétation du passage, voir DAGRON, *L'Empire* [n. 108], p. 160, d'après qui il s'agirait du Christ ; pour BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], p. 117, de Julien.



Julien rêvait-il d'en user avec le Tigre comme, dans la légende, Empédocle avec l'Etna ? Le bruit en avait couru, recueilli pieusement par Grégoire de Nazianze<sup>185</sup> :

(Julien) entreprend de se jeter dans le fleuve avec l'aide de quelques fidèles initiés à ses mystères. (...) Cette catastrophe aurait donné aux sots quelque nouveau dieu.

### 11. *Sous Valens*

Dans un discours prononcé sous Valens, quelques mois après l'échec de l'usurpation de Procope (hiver 366/367), l'orateur évoque le prestige de la Philosophie à la cour, avant de décrire le destin de celui qui se proclamait le plus philosophe des empereurs<sup>186</sup> :

En effet, même celui qui voici peu<sup>187</sup> a donné l'impression de regarder avec dédain les attaques qui la frappaient, sans lui porter atteinte en personne — mais demeure le fait qu'il l'a méprisée et dédaignée — ne réussit point pour autant, avec toute sa gloire, à compenser l'opprobre où elle était tombée. Par conséquent, alors même qu'elle ne subsistait plus que comme relique insignifiante, sans qu'il eût, ni grand ni petit, de reproche à lui adresser, seulement parce qu'il se rendait compte qu'elle ne pouvait applaudir à son coup d'audace, autant qu'il en avait le

<sup>185</sup> Greg. Naz., *Or.* 5, 14 : ῥίψαι κατὰ τοῦ ποταμοῦ πειρᾶται τὸ σῶμα, καὶ πρὸς τοῦτο ἐχρηστέοι τισι τῶν πιστῶν ἑαυτοῦ συνεργοῖς καὶ μύσταις τῶν ἀποβρήτων. (...) καὶ ἐφάνη τις ἄλλος τοῖς ἀνοήτοις θεὸς νέος ἐξ ἀτυχήματος. Le rapprochement est de BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1] p. 117.

<sup>186</sup> Them., *Or.* 7, 99c-d : Καὶ γὰρ ὅστις ἔδοξεν οὐ πρὸ πολλοῦ περιορᾶν ἀδικουμένην, οὐκ αὐτὸς τι κακὸν ἐργασάμενος, ἀλλ' ὅτι προήκατο μόνον καὶ περιεῖδεν, ὅμως οὐκ ἀνταναφέρει τῇ λοιπῇ δόξῃ πρὸς ταύτην μόνην τὴν δυσφημίαν. Ταύτης τοίνυν ἔτι μικροῦ περισωζομένου λειψάνου, οὐκ ἔχων οὔτε μέγα οὔτε μικρὸν ἐγκαλέσαι, ἀλλ' ὅτι μόνον συνήδει μὴ δυναμένην συνεπαινεῖν τῷ τολμήματι, οὐκ ἐφείσατο ὅσον ἐφ' ἑαυτῷ οὐδὲ ὠκνησε ψῆφον ἐξενεγκεῖν, ἣν οἱ θεοὶ καλῶς ποιοῦντες ἔτρεψαν αὐτῷ παραχρῆμα εἰς τὴν κεφαλὴν, ὃ τὸν πάγωνα καθειμένους καὶ τοῦ φιλοσοφωτάτου τῶν βασιλέων ἀντιποιούμενος.

<sup>187</sup> Curieusement, D. Petau (voir W. DINDORF, *Themistii Orationes*, Leipzig, 1832, p. 568) ne cache pas son embarras. Pour lui, l'empereur dont il est question ne serait autre que Procope l'usurpateur qui s'en serait pris à Césaire, le frère de Grégoire de Nazianze, cf. O. SEECK (art. « Jovianus », *RE* IX/2, 1916, col. 2010) et DAGRON (*L'Empire* [n. 108], p. 175 et n. 155). Comme R. MAISANO (*Discorsi di Temistio*, Turin 1995, pp. 356-357) et H. LEPPIN – W. PORTMANN (*Themistios Staatsreden*, Stuttgart 1998, p. 147), je pense qu'un seul empereur est en cause, Julien ; voir aussi BOUFFARTIGUE, *La lettre* [n. 1], pp. 117-118, qui ne paraît pas avoir vu à quel point le passage est sarcastique.

pouvoir, il ne la ménagea point et n'hésita pas à déposer, pour la condamner, un bulletin, que les dieux ont bien fait de retourner aussitôt contre sa tête à lui, celui qui se laissait pendre la barbe et qui se piquait d'être le plus philosophe des empereurs.

Sous sa longue barbe pendante, chacun reconnaît facilement l'auteur du *Misopogon*, c'est-à-dire Julien, qui se piquait de philosophie, si l'on tient compte des traités conservés. Malgré les mises en garde dont retentissent les discours de Thémistios lui-même, en d'autres termes de la Philosophie, la condamnation portée par le prince contre la philosophie s'est retournée contre lui sur les chemins de la Perse. S'il s'était agi de Procope, l'allusion à Marc Aurèle n'aurait guère eu de sens. De surcroît, la comparaison serait désobligeante pour l'empereur en place. Les succès remportés en politique extérieure n'ont pas suffi à rendre à la philosophie son lustre d'antan, quoique délibérément Julien ne lui ait fait aucun tort. Il n'a pas hésité à condamner la vraie philosophie, celle que représentait l'orateur. La véritable raison est que Thémistios n'a jamais approuvé la campagne d'Orient qui allait à l'encontre de ses options pacifistes. Est-ce pur hasard que le mot « bulletin » (ψῆφος) ait été employé tant par Thémistios que par Ammonios ? Toujours est-il que ce « bulletin » noir a été retourné contre celui qui l'avait déposé au terme d'une joute philosophique : Julien est mort en vue de Ctésiphon.

Quand il évoque en 376 les souverains dont il a croisé la trajectoire, Thémistios cite Julien à mots couverts. Entre les deux, ce ne fut jamais la grande amour<sup>188</sup> :

chez l'autre (opposé à Constance II), après avoir d'emblée brillé d'un vif éclat, la beauté s'était envolée.

Néanmoins, Julien reconnaissait l'importance de la philosophie à laquelle il conférait la première place dans l'enseignement des lettres. L'accent amer pourtant ne trompe pas<sup>189</sup> :

Julien contraint de m'appeler digne ambassadeur de l'univers, et non de la seule belle cité [Constantinople], et qui a reconnu à la philosophie le droit de jouer les premiers rôles dans les lettres.

<sup>188</sup> Thém., Or. 13, 165c : τὸ δὲ ἐκλάμψαν εὐθὺς καὶ ἀπέπτη.

<sup>189</sup> Thém., Or. 31, 354d : ἀρκεῖ βιασθεῖς Ἰουλιανὸς τῆς οἰκουμένης καλέσαι πρεσβευτὴν ἄξιον, οὐ μόνον τῆς καλλιπόλεως, καὶ τὰ πρῶτα φέρεσθαι φιλοσοφίας ἐν γράμμασιν ὁμολογήσας.

L'Empereur n'admettait qu'à contrecœur les mérites philosophiques de Thémistios.

## 12. *Sous Théodose I<sup>er</sup>*

Un savant historien américain a attaché un grand prix à un texte de l'extrême fin de carrière de Thémistios. Il le cite trop longuement à mon sens, sans vraiment l'expliquer, et il essaie d'identifier un empereur dans lequel il croit déceler la physionomie de Julien<sup>190</sup> :

Oui, cet empereur est pour moi respectable et digne de toute heureuse mémoire, car il n'a rien négligé — ni peu ni prou — des choses qui élèvent la philosophie, mais il l'a souvent invitée, en manteau court, à son conseil, l'admettait à sa table, la prenait comme compagne de voyage<sup>191</sup> et il acceptait ses avertissements et ses reproches sans rechigner : son idée était que c'était non seulement mes intérêts personnels, mais aussi, plein de réserve et de calme<sup>192</sup>, l'utilité de ce qui était accordé en bloc à chacun que j'examinais<sup>193</sup>.

On se réjouirait d'apprendre à quel moment Julien aurait invité Thémistios à sa table. En revanche, Libanios ne manque pas de féliciter son ancien collègue qui a eu le privilège de partager un repas avec le prince, non pas Julien, évidem-

<sup>190</sup> Thém., *Or.* 34, 14 : Αἰδοῖος μὲν ἐμοὶ ἐκεῖνος ὁ αὐτοκράτωρ καὶ πάσης ἄξιος μνήμης εὐφήμου, οὔτε γὰρ σμικρὸν οὔτε μέγα ἐκλέλοιπεν οὐδὲν τῶν ὑψοῦ φιλοσοφίαν αἰρόντων, ἀλλὰ καὶ σύνεδρον πολλάκις ἐποίησατο ἐν τῷ τριβωνίῳ καὶ συντράπεζον καὶ συνοδοιπόρον, καὶ πράως ἤνεγκε νουθετοῦντα καὶ καθαπτόμενον οὐκ ἐβαρύνθη, ὡς <οὐ> τὰ μὰ ἴδια μόνον, ἀλλὰ καὶ στεγανὸς καὶ σταθερὸς καὶ τοῦ καθ' ἕκαστον κοινῇ κεχαρισμένου τὸ συμφέρον προσεξετάζων ; voir J. L. DALY, « Themistius' Refusal of a Magistracy (*Or.* 34, cc. XIII-XV) », *Byzantion* 53, 1983, pp. 164-212, voir plus spécialement p. 199 et 206. La caractéristique la plus marquante de cet article est qu'il reproduit en note dans la langue originale *Or.* 34, 13-15, qu'il essaie de l'expliquer pendant plus de quarante pages par tous les moyens possibles, y compris les plus incongrus, et qu'il parvient à ne point le traduire.

<sup>191</sup> Dans l'*Or.* 31, 353a, Thémistios est invité à prendre place à côté de l'empereur, Théodose. Dans une lettre datée de 359-360 qu'il envoie à Thémistios, Libanios (*Ép.* 66, 2) fait allusion au privilège de la *τραπέζης (...)* *κοινωνία*, voir DAGRON, *L'Empire* [n. 108], p. 57, n. 136.

<sup>192</sup> Sur le caractère de Constance II, voir Amm. 14, 9, 2 : *apud Constantium, cetera medium principem sed siquid auribus eius huius modi quivis infudisset ignotus, acerbum et inplacabilem* et 21 16, 1 *imperatoriae auctoritatis cothurnum ubique custodiens, popularitatem elato animo contemnebat et magno, erga tribuendas celsiores dignitates inpendio parcus, nihil circa administrationum augmenta praeter pauca novari perpessus, numquam erigens cornua militarium.*

<sup>193</sup> Pour des réflexions analogues, voir *Or.* 16, 300a.

ment, mais Constance II<sup>194</sup>. Quand donc Thémistios accompagna-t-il Julien en voyage ? Il n'avait, naturellement, pas pris part à l'ultime campagne. En revanche, en 357, il conduisit une ambassade à Rome, où il s'attarda assez longtemps et où il rencontra en effet Constance II<sup>195</sup>. Théoriquement, il est vrai, les historiens eussent pu avancer la candidature de Valens, mais pour l'époque fait défaut le témoignage de Libanios. Pourtant, cet empereur n'a jamais pu s'intéresser à la philosophie, faute de culture intellectuelle. De surcroît, il ne parlait pas le grec, en sorte qu'un repas avec lui eût nécessité au moins la présence d'un tiers comme truchement : bref, une corvée bien plus qu'un honneur<sup>196</sup>. Enfin, Thémistios n'avait certes pas oublié qu'une fois nommé sénateur il avait répondu à Constance II par un discours dont le titre désignait explicitement l'empereur comme philosophe<sup>197</sup>.

On doit citer encore, me semble-t-il, un passage dans lequel l'orateur s'efforce d'expliquer son revirement de 384. Depuis longtemps, il a rendu au sénat de Constantinople de distingués services, depuis le règne de Constance II jusqu'à celui de Valens, sans solution de continuité<sup>198</sup>. Aussi doit-il à présent expliquer pourquoi, voici peu, il a fini par accepter la préfecture de la Ville<sup>199</sup>. C'est que Théodose a noué avec la philosophie des relations étroites<sup>200</sup>. Toutes les critiques qu'on lui adresse sont peu justifiées<sup>201</sup>. Par la suite, l'orateur cherche à établir que Théodose est un authentique philosophe. Entre les deux passages mentionnés en dernier lieu se glisse un court développement qui a tout l'air d'une simple transition :

Platon fit bien de ne point s'associer aux entreprises de Denys, car il asservissait la Sicile ! Solon fit bien de fuir Pisistrate, car il ôtait la liberté de ses concitoyens. Musonius fit bien de se détourner de Néron, qui jouait de la cithare. Démétrios fit bien d'éviter Domitien en proie à son humeur noire.

<sup>194</sup> Lib., *Ep.* 66, 2, voir DAGRON, *L'Empire* [n. 108], p. 57, n. 136. Dans l'*Or.* 31, 353a, Thémistios est invité à prendre place dans son char à côté de l'empereur, Théodose en l'occurrence (ὄπηνίκα πάροχον ἑαυτῷ ποιῆσθαι δεῖν ἦτέρο με ὁ αὐτοκράτωρ).

<sup>195</sup> DAGRON, *L'Empire* [n. 108], pp. 20-21.

<sup>196</sup> Pour BRAUCH (*The Prefect* [n. 156], pp. 37-78, plus spécialement p. 56), « once again Valens is the best choice for Themistius' unnamed emperor ». La démonstration des pp. 45-56 renferme beaucoup de généralités.

<sup>197</sup> Thém., *Or.* 2, p. 27 Downey : Εἰς Κωνσταντίον τὸν αὐτοκράτορα, ὅτι μάλιστα φιλόσοφος ὁ βασιλεύς, ἢ χαριστήριος. BRAUCH (*The Prefect* [n. 156], pp. 49-54, cf. p. 58) essaie de montrer que l'empereur en question est Valens.

<sup>198</sup> Thém., *Or.* 34, 13.

<sup>199</sup> Thém., *Or.* 34, 14.

<sup>200</sup> Thém., *Or.* 34, 14.

<sup>201</sup> Thém., *Or.* 34, 15.

Quatre philosophes aux prises avec quatre chefs d'État, soit autant qu'en croisa Thémistios lui-même avant Théodose. L'orateur incarne à lui seul toute la philosophie dont il maîtrise l'histoire parfaitement. Il peut émettre des réserves sur le comportement de chacun des empereurs précédents : Constance II, qui réunit tout l'empire sous son autorité écrasante ; Julien, l'empereur-citoyen qui s'en prit à la liberté intérieure de ses sujets ; Jovien, mort après un dîner trop copieux ; Valens, qui fit organiser des procès particulièrement sanglants, comme ceux d'Antioche en 371-372, marqués notamment par l'exécution de Maxime d'Éphèse<sup>202</sup>.

### 13. *Le préfet-fantôme de Julien*

Néanmoins, on nous donne à lire l'étrange notice qui suit<sup>203</sup> :

Thémistios, philosophe, qui vécut à l'époque de Julien l'Apostat, sous le règne de qui il fut même proposé comme préfet de Constantinople.

« The report (...) is clearly an error », affirme L. J. Daly<sup>204</sup>. Tout aussi erronée une indication figurant dans deux manuscrits de la *Paraphrase sur l'âme*<sup>205</sup> :

<sup>202</sup> Voir, par exemple, E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, I. *De l'État Romain à l'État Byzantin*, Paris 1959, pp. 176-177.

<sup>203</sup> *Souda*, Θ 122, s.v. Θεμίστιος· Θεμίστιος, φιλόσοφος, γεγονώς ἐπὶ τῶν χρόνων Ἰουλιανοῦ τοῦ Παραβάτου, ὑφ' οὗ καὶ ὑπαρχος προεβλήθη Κωνσταντινουπόλεως. Le verbe προβάλλω a le sens de « put forward, propose for election » dans la langue classique, LSJ, s.v. προβάλλω B 4, p. 1470, voir Hdt. 1, 98 ; X., *An.* 6, 1, 25 (non suivi d'effet ; le nom de Xénophon avait été proposé, mais Chirisophe fut élu) ; Pl., *Lg.* 6, 755 c ; D. 18, 285 (non suivi d'effet).

<sup>204</sup> J. L. DALY, « In a Borderland. Themistius' ambivalence towards Julian », *ByzZ* 73, 1980, pp. 1-11, particulièrement p. 9.

<sup>205</sup> *Laur.* 87. 25 et *Monac.* 330, deux parchemins, l'un du XIII<sup>e</sup> s., l'autre du XV<sup>e</sup> s. : Τοῦ αὐτοῦ Θεμιστίου στίχοι εἰς ἑαυτὸν, ὅτε ἔπαρχον ἐποίησεν αὐτὸν ὁ βασιλεὺς Ἰουλιανός. Signalé par BRAUCH, *The Prefect* [n. 1], p. 63, d'après A. FRANKE, *De Pallada epigrammatigrapho*, diss., Leipzig 1899, p. 25 ; A. CAMERON, « Notes on Palladas », *CQ* 15, 1965, pp. 215-22 9, ici p. 221. Sur ces manuscrits, voir R. HEINZE, *CAG* V/3, Berlin 1899, p. VIII (*Supplementum praefationis*). DAGRON (*L'Empire* [n. 108], pp. 232-233, avec la n. 16 de la p. 233) rappelle l'existence d'une scholie marginale à l'épigramme de Palladas : οἱ δὲ φασὶ Θεμιστίον αὐτὸν εἰς ἑαυτὸν τοῦτο πεποιηκέναι ὅτε ὑπαρχον αὐτὸν ἐποίησεν Ἰουλιανὸς ὁ βασιλεὺς. Elle ne figure pas dans l'édition de R. AUBRETON, *Anthologie grecque*. 1<sup>e</sup> partie *Anthologie palatine*, t. X (livre XI), Paris 1972, p. 173 (apparat critique).

Du même Thémistios les vers qu'il s'était adressés à lui-même quand l'empereur Julien fit de lui un préfet.

Les vers ne proviennent pas de la Muse de Thémistios, mais on les prête d'ordinaire à Palladas<sup>206</sup> :

Installé tout là-haut sur un char céleste, tu en es venu à désirer un char d'argent ...  
Oh ! honte incommensurable ! Tu étais naguère bien meilleur, et tu t'es ravalé  
bien bas. Reviens, regagne ton humble position ; car maintenant, à cette hauteur,  
tu t'abaisses.

L'épigramme ou *φαμῶσος* repose sur le célèbre mythe de l'attelage ailé du *Phèdre* platonicien<sup>207</sup>. On avouera toutefois que beaucoup de ces textes, inspirés par des commentaires tardifs, fournissent des données peu fiables. Les spécialistes ne citent que fort rarement un texte philosophique probablement du VII<sup>e</sup> s. qui la reproduit lui aussi<sup>208</sup> :

De cette manière, en établissant des lois pour lui-même, le philosophe en établit aussi pour la maisonnée et en établira aussi pour la cité. Mais d'autre part, il se juge aussi lui-même. (Les Platoniciens) disent en effet que Thémistios, qui était

<sup>206</sup> *Anth.* 11, 292 : Ἄντυγος οὐρανίης ὑπερήμενος ἐς πόθον ἦλθες / ἄντυγος ἀργυρῆρης· αἴσχος ἀπειρέσιον· / ἦσθ' ἄ ποτε κρείσσων, αὖθις δ' ἐγένου πολὺ χείρων. / Δεῦρ' ἀνάβηθι κάτω, νῦν γὰρ ἄνω κατέβης. Comme le signale AUBRETON (*Anthologie* [n. 205], p. 173, n. 3), « tout est satire et antithèse dans cette épigramme », ce qui rend difficiles à traduire autant l'original que les adaptations. La formule εὖχος ἀπειρέσιον, dont αἴσχος ἀπειρέσιον est pratiquement l'antiphrase, était employée dans les inscriptions pour louer les hauts fonctionnaires de l'empire. Le char d'argent, c'est celui auquel eut droit le préfet de la Ville. C'est déjà ce que l'on nous dit à propos d'Alexandre Sévère, mais le témoignage de l'*Histoire Auguste* [Lampr.], *Alex.*, 43, 1, a toute chance de refléter les données de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s. : (Alexandre Sévère) *autorisa tous les sénateurs à avoir à Rome des carrosses et des voitures pourvus d'ornements en argent, pensant qu'il était important pour le prestige romain que les sénateurs d'une si grande ville puissent en faire usage*, mais toutes les données ne sont pas claires ; pour le détail, voir J. SCHAMP, dans M. DUBUISSON – J. S., *Jean le Lydien. Des magistratures de l'État romain*, I/2<sup>e</sup> partie. *Introduction générale. Livre I*, Paris 2006, pp. DCLXXXVI-DCLXXXIX.

<sup>207</sup> Voir, par exemple, Pl., *Phdr.* 248a 2.

<sup>208</sup> Ps.-Elias et Ps.-David, *In Porphyrii Isagogen* 22, pp. 45-46 Westerink : Οὕτω μὲν νομοθετῶν ἑαυτῷ ὁ φιλόσοφος νομοθετεῖ καὶ οἴκῳ, νομοθετήσει καὶ πόλει. Ἀλλὰ καὶ δικάζει ἑαυτῷ· καὶ γὰρ φασὶν ὅτι ὁ Θεμιστίσιος φιλόσοφος ὢν γέγονε προτραπεῖς ἐκ βασιλέως ὑπαρχος πραιτωρίων, καὶ ἀναβὰς ἐπὶ τοῦ ὀρχήματος τοῦ ἀρχοντικοῦ κατὰ τὸ ἔθος εἶπεν ἑαυτῷ δικάζων οὕτως (...). Le texte a bénéficié d'une traduction sous la plume de P. MÜLLER-JOURDAN (*Les leçons du Pseudo-Élias*, Paris 2008) que j'emprunte ici.

philosophe, est devenu, poussé par un empereur, préfet du Prétoire et, monté sur le char préfectoral selon la coutume, se parlait de cette manière en se jugeant lui-même (vient alors l'épigramme).

On peut pardonner à un philosophe relativement éloigné dans le temps de confondre prose et poésie, char d'or et char d'argent, préfet du prétoire et préfet de la ville. Ici, l'impérial bienfaiteur ne porte point de nom. Les commentateurs à l'époque byzantine ou à la Renaissance ont essayé d'expliquer la genèse du poème :

1. *Palatinus Heidelbergensis gr. 23* (XI<sup>e</sup> s.)<sup>209</sup> : εἰς τινα φιλόσοφον γενόμενον ὕπαρχον πόλεως ἐπὶ Βαλεντινιανοῦ καὶ Βάλεντος;
2. Maxime Planude<sup>210</sup> : εἰς Θεμιστίον τὸν φιλόσοφον γενόμενον ὕπαρχον Κωνσταντινουπόλεως ἐπὶ Οὐαλεντινιανοῦ καὶ Οὐάλεντος;
3. *Scholia Wecheliana*<sup>211</sup> : οἱ δὲ φασιν Θεμιστίον αὐτὸν εἰς ἑαυτὸν τοῦτο πεποιηθέναι, ὅτε ὕπαρχον αὐτὸν ἐποίησεν Ἰουλιανὸς ὁ βασιλεὺς;
4. *Aldine*<sup>212</sup> : Θεμιστίου στίχοι εἰς ἑαυτὸν, ὅτι ὕπαρχον αὐτὸν ἐποίησεν ὁ βασιλεὺς Ἰουλιανός.

Le paradoxe, c'est qu'aucun d'eux ne mentionne ni le souverain réel, Théodose I<sup>er</sup>, ni Constance II à qui Thémistios était redevable de son élévation au Sénat. Le nom de Julien n'apparaît qu'à la Renaissance, où on l'a probablement tiré de la *Souda* ; précédemment, seuls ceux de Valentinien I<sup>er</sup> et de Valens avaient été mentionnés. Évidemment ne pouvait entrer en ligne de compte que Valens, sous le règne de qui Thémistios avait en effet prononcé six discours, dont trois (*Or.* 7, 10, 9), à en juger par le nombre des manuscrits qui les ont conservés, avaient recueilli un vif succès.

Palladas avait probablement groupé en un recueil les nombreuses épigrammes, descriptives, morales ou satiriques, qu'il avait composées<sup>213</sup>. Sans doute avaient-elle passé, peu avant 900, dans l'*Anthologie* réunie par Constantin

<sup>209</sup> Sur ce manuscrit célèbre, voir P. WALTZ, *Anthologie grecque*. Première partie *Anthologie palatine*, t. I (livres I-IV), Paris 1960<sup>2</sup>, pp. XXXVIII-XLVIII.

<sup>210</sup> Voir WALTZ, *Anthologie* [n. 209], pp. XLVIII-LII.

<sup>211</sup> Les *Scholia Wecheliana* figurent dans *Anthologia Graeca. Epigrammatum Graecorum annotationibus Ioannis Brodae Turonensis, nec non Vincentii Obsopoei, & Graecis in pleraque epigrammata scholiis illustratorum libri VII. Accesserunt Henrici Stephani in quosdam Anthologiae epigrammatum locos annotationes*, Francfort 1600, voir R. AUBRETON – F. BUFFIÈRE, *Anthologie grecque* Deuxième partie *Anthologie de Planude*, t. XIII, Paris 1980, p. 81.

<sup>212</sup> Il y a eu trois éditions aldines, 1503, 1521 et 1551, WALTZ, *Anthologie* [n. 209] p. LXVI.

<sup>213</sup> WALTZ, *Anthologie* [n. 209], p. XXIII.

Céphalas, avant de gagner l'*Anthologie* dite *Palatine*, composée aux environs de 980<sup>214</sup>. Quant à Maxime Planude, son *Ἀνθολογία διαφόρων ἐπιγραμμάτων* ne fut achevée qu'en septembre 1301<sup>215</sup>. Jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> s. au moins, l'incertitude règne sur l'identité du destinataire de l'épigramme ; elle ne fut levée, au moins en apparence, qu'à partir de Maxime Planude, sauf que, à la Renaissance, l'on métamorphosa Thémistios en poète et que l'on fit intervenir Julien. Ces dernières bévues eussent-elles été imaginables si l'on avait connu et lu le discours 34, transmis par un manuscrit unique ? On ne peut guère soupçonner non plus Planude d'avoir gardé en mémoire la trame de ce dernier.

Théoriquement, un lemme doit se contenter de dégager la signification du poème, sans y ajouter de donnée étrangère. En fait, dans le cas qui nous occupe, la date ne peut se tirer de l'épigramme, si bien que la valeur du lemme prête elle aussi au soupçon. Les empereurs Valentinien I<sup>er</sup> et Valens ont exercé le pouvoir durant les années où Thémistios arriva à son *acmé*. L'indication doit avoir pour origine un dictionnaire biographique du genre de celui d'Hésychios de Milet<sup>216</sup>. L'article de la *Souda* rapproche Julien et Thémistios, à qui aurait été proposée la préfecture de la Ville<sup>217</sup> : du point de vue de Sirius, tout poussait à réunir les deux philosophes.

La trajectoire de Palladas, auteur de quelque 160 épigrammes, est fort mal connue<sup>218</sup>. Le genre de poésie auquel il se consacrait prêtait peu à la confiance. On ne peut guère monter en épingle que de rares vers prêtant, à première vue, à une exploitation biographique. Ils obligeraient à fixer l'existence du poète entre 360 environ jusqu'à 420 au moins<sup>219</sup>.

Une des épigrammes s'adresserait à la philosophe néoplatonicienne Hypatie, assassinée à Alexandrie en 415<sup>220</sup> :

<sup>214</sup> WALTZ, *Anthologie* [n. 209], pp. XXVII-XXX.

<sup>215</sup> WALTZ, *Anthologie* [n. 209], p. XXXI, avec la note 4.

<sup>216</sup> A. CAMERON, « Notes on Palladas », *CQ* 15, 1965, pp. 215-229, particulièrement p. 222.

<sup>217</sup> *Souda* Θ 122 avec A. CAMERON, *Notes* [n. 216], p. 222.

<sup>218</sup> W. PEEK, art. « Palladas », *RE* XVIII/3, 1949, coll. 158-168 ; R. KEYDELL, art. « Palladas », *KP* IV, col. 430 ; M. G. ALBIANI, art. « Palladas », *Der Neue Pauly on-line* (consulté le 1<sup>er</sup> février 2014).

<sup>219</sup> K. W. WILKINSON, « Palladas and the Age of Constantine », *JRS* 99, 2009, pp. 36-60, spécialement p. 37.

<sup>220</sup> *Anth.* 9, 400 : « Ὄταν βλέπω σε, προσκυνῶ, καὶ τοὺς λόγους, / τῆς παρθένου τὸν οἶκον ἀστρῶν βλέπων· / εἰς οὐρανὸν γὰρ ἔστι σοῦ τὰ πράγματα, / Ὑπατία σεμνή, τῶν λόγων εὐμορφία, / ἄχραντον ἄστρον τῆς σοφῆς παιδεύσεως. Le texte et la traduction sont ceux de G. SOURY, dans P. WALTZ – G. S., avec le concours de J. IRIGOIN et P. LAURENS, *Anthologie grecque*. Première partie *Anthologie palatine*, t. VIII (Livre IX, épigr. 359-827), Paris 1974, p. 25.



Quand je te vois, je t'adore, et quand j'entends ta parole, ayant sous les yeux la Vierge et sa demeure astrale. Car c'est au ciel que tu as affaire, auguste Hypatie, honneur de la parole, astre immaculé d'un savoir plein de sagesse.

Elle a été souvent discutée de même que la paternité de Palladas<sup>221</sup>. L'identité de la destinataire est loin d'être formellement confirmée. En effet, rien dans l'épigramme n'indique qu'il s'agissait de la grande philosophe néoplatonicienne et astronome, fille de Théon. Panolbios, un poète épique inconnu par ailleurs, avait composé un *ἐπιτάφιον* en l'honneur de la fille de Dôrothéos appelée Hypatia<sup>222</sup>. La *Notitia episcopatum* connaît un évêque titulaire du siège d'Ἰπατίας<sup>223</sup>. Au IX<sup>e</sup> s., la *Vie* des saints David, Syméon et Georges de Mitylène signale une jeune fille appelée Ἰπατία qui, entrant en religion, prend le nom de Φεβρωνία<sup>224</sup>. Le *Typicon de la Grande Église* rappelle que la synaxe des martyrs Proclos et Hilarios avait lieu le 12 juillet dans le monastère d'Hypatia, sis non loin de celui de Sainte Matrona<sup>225</sup>. On n'est donc absolument pas contraint de faire confiance au lemme J dont la source n'est sûrement pas ancienne<sup>226</sup>. De surcroît, le poème est répété plus loin dans l'autre partie de l'*Anthologie Palatine*, dans un environnement nettement chrétien.

Une autre épigramme devrait être mise en relation avec un palais construit à l'initiative de Marina, la plus jeune fille de l'empereur Arcadius, née en 403<sup>227</sup> :

<sup>221</sup> WALTZ – SOURY, *Anthologie* [n. 220], p. 25, n. 1 ; E. LIVREA, « A.P. 9.400 : Iscrizione funeraria di Ipazia? », *ZPE* 117, 1997, pp. 99-102 ; WILKINSON, *Palladas* [n. 219], pp. 36-60 ; H. HARICH-SCHARZBAUER, *Hypatia. Die spätantiken Quellen. Eingeleitet, kommentiert und interpretiert*, Berne 2011, pp. 302-304.

<sup>222</sup> *Sonda* Π 204.

<sup>223</sup> *Not.* 3, 681, voir J. DARROUZÈS, *Notitiae episcopatum ecclesiae Constantinopolitanae*, Paris 1981, p. 243. Hiéroclès (642, 11) donne la forme Ἰπατα. Voir aussi *Actes de Lavra* II, 17, p. 255, 4 Guillou-Lemerle-Papachryssanthou-Svoronos (1321).

<sup>224</sup> J. VAN DEN GHEYN, « Acta Graeca ss. Davidis, Symeonis et Georgii Mitylenae in insula Lesbo », *ABoll* 18, 1899, § 19, 20. À peu près à la même époque, le nom est attesté à plus d'une reprise dans la *Vie* de s. Philarète le Miséricordieux de Nicéas Amnianos, L. RYDÉN, *The Life of St. Philaretos the Merciful written by his grandson Niketas*, Uppsala 2002, l. 19 ; 475 (une veuve) ; 480 ; 486.

<sup>225</sup> J. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin Première partie Le siège de Constantinople et le patriarcat œcuménique*, t. III. *Les églises et les monastères*, Paris 1969, p. 491.

<sup>226</sup> Εἰς τὴν φιλόσοφον Ἰπατίαν, τὴν Θεωνος θυγατέρα, voir WALTZ – SOURY, *Anthologie* [n. 220], p. 25 (apparat critique).

<sup>227</sup> *Anth.* 9, 528 : Χριστιανοὶ γεγαῶτες Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες | ἐνθάδε ναιετάουσιν ἀπήμονες· οὐδὲ γὰρ αὐτοὺς | χώνη φύλλιν ἄγουσα φερέσβιον ἐν πυρὶ θήσει. Sur la princesse Marina, voir WALTZ – SOURY, *Anthologie* [n. 220], p. 78, n. 2.

Devenus chrétiens, les dieux aux demeures olympiennes habitent ici à l'abri des outrages ; et le creuset qui produit la petite monnaie nourricière ne les mettra pas au feu.

Par suite, le bâtiment n'aurait guère pu être terminé avant 420. Cette fois encore, « ici » (ἐνθάδε) dans le poème n'autorise nullement à induire que le poète désignait un palais de Constantinople. Sommes-nous si sûrs que le poète ait jamais quitté Alexandrie ?

Les hésitations des lemmatistes à propos du poème mettant en cause Thémistios éveillent au moins autant le soupçon. On s'est aperçu aussi que la tradition des quatre vers avait été passablement erratique. Le second distique paraît avoir circulé séparément, à la fois en latin et en grec<sup>228</sup>. On lit en effet<sup>229</sup> :

*Sursum peior eras, escendens sed mage peior.  
Scande deorsum iterum, descendisti qui<a> sursum*

dans une épigramme de Bobbio<sup>230</sup> qui porte comme lemme : *in eum qui ex librario grammaticus erat.*

En outre, un manuscrit de déclamations de Libanios lui donne la forme<sup>231</sup> :

ἦσθα κάτω κρείσσω, ἀναβάς δ' ἐγένου μέγα χείρων.  
Δεῦρ' ἀνάβηθι κάτω· νῦν γὰρ ἄνω κατέβης.

La *Syllogé Laurentiana* (*Laur.* 32. 16, environ 1280) n'a pas davantage le premier distique<sup>232</sup>. On trouve chez elle, comme dans le *Laur.* 59. 44 des déclamations de Libanios : ἦσθα κάτω κρείσσω, νῦν δ' ἐγένου μέγα χείρων.

La forme originale du distique doit avoir été celle qui est attestée à la date la

<sup>228</sup> WILKINSON, *Palladas* [n. 21], p. 58.

<sup>229</sup> *Epigrammata Bobiensia* 50 Speyer. Sur les *Epigrammata Bobiensia*, voir W. SPEYER, art. « Epigrammata Bobiensia », *The New Pauly online* (consulté le 12 février 2014).

<sup>230</sup> Les épigrammes de Bobbio ont été compilées vers 400 pCn, mais les auteurs, comme Ausone, ont employé une anthologie grecque datant des années 390, WILKINSON, *Palladas* [n. 219], pp. 40-42.

<sup>231</sup> Il s'agit du *Laur.* 57. 22. R. FOERSTER, *Libanii Opera*, V, Leipzig 1909, pp. 158-161 décrit ce papier des XIV-XV<sup>e</sup> s., sans indiquer la présence du poème. Au XI<sup>e</sup> s., Jean Italos (*Quaestiones quodlibetales* 29, 66-70 Joannou) a aussi au 3<sup>e</sup> vers les mots μέγα σείρων. Il est au nombre de ceux qui font de Thémistios un poète.

<sup>232</sup> À son sujet, AUBRETON, *Anthologie* [n. 205] , p. 11, avec la n. 1 et p. 69; F. MALTOMINI, dans J. IRIGOIN – P. LAURENS – F. M., *Anthologie grecque*. Première partie. *Anthologie palatine*, t. IX (Livre X), Paris 2011, pp. XLVII-XLIX.

plus ancienne, dans le manuscrit des *Déclamations* de Libanios, du Ps.-David et Ps.-Elias, de la *Syllogé Laurentiana* et de la lettre 61 de Théodore Hyrtacensis, un contemporain de Planude, confirmée par la version latine de l'épigramme de Bobbio. C'est aussi la seule partie du poème qui revienne à Palladas ; elle n'a rien à voir avec Thémistios<sup>233</sup>. Le premier distique, lui, a été composé à l'époque de Thémistios et a été placé avant celui de Palladas, légèrement remanié pour la circonstance. Dans ce cas, on doit évidemment revoir les dates le plus souvent données pour le poète, qui devait avoir, d'après les conclusions de l'Américain Wilkinson, quelque soixante-douze ans dans les années 320-330. On a souligné la présence d'un *codex* inédit contenant des épigrammes dont une est mise sous le nom de Palladas. Ce document daterait au plus tard de 350<sup>234</sup>.

Resterait à identifier l'inventeur du premier distique. La certitude demeurera sans doute toujours hors d'atteinte. Toutefois, on a proposé le nom de Libanios qui, en outre, aurait réuni les deux épigrammes<sup>235</sup>. En effet, le maître d'Antioche pourrait avoir laissé sa trace dans l'*Anthologie palatine*<sup>236</sup> :

Julien, après avoir franchi le Tigre au cours rapide, est ici couché, à la fois bon roi et fort guerrier.

Toutefois, l'attribution est loin d'être sûre. La *Syllogé Laurentiana* conserve l'anonymat, comme l'historien Zosime, d'après qui le distique avait été gravé sur une sépulture impériale élevée dans un faubourg de Tarse<sup>237</sup>. On pourrait penser aussi au poète égyptien Andronicos, qui suivit en effet les leçons de Thémistios, avant d'entrer en contact avec Symmaque à qui il dédicaça ses poèmes<sup>238</sup>.

<sup>233</sup> WILKINSON, *Palladas* [n. 219], p. 59.

<sup>234</sup> Il est conservé à la Beinecke Rare Book and Manuscript Library of Yale University, voir WILKINSON, *Palladas* [n. 219], p. 42. On consultera l'édition toute récente donnée par K. W. WILKINSON, *New Epigrams of Palladas : A Fragmentary Papyrus Codex (P. CfYBR inv. 4000)*, Durham 2012. Dans le même volume (p. 16), R. Duttonhöfer confirme que, pour la paléographie, la date de 280-340 est hautement probable.

<sup>235</sup> WILKINSON, *Palladas* [n. 219], p. 60.

<sup>236</sup> *Anth.* 7, 747 : Ἰουλιανὸς μετὰ Τίγριν ἀγάρροον ἐνθάδε κεῖται, / ἀμφοτέρων, βασιλεὺς τ' ἀγαθὸς κρατερός τ' αἰχμητής.

<sup>237</sup> P. WALTZ, *Anthologie grecque* Première partie *Anthologie palatine*, t. V (livre VII, épigr. 364-748), Paris 1960, p. 172 (apparat critique) ; Zos. 3, 34, 4, avec la note de F. PASCHOUD, *Zosime. Histoire nouvelle*, t. II/1<sup>e</sup> partie (livre III), Paris 1979, pp. 234-235 (n. 102). Le dernier vers de l'épigramme seul constitue le dernier d'un poème de quatre que l'on trouve chez Cédrenos (I, p. 539, 6-9 Bonn) et Zonaras (13, 13, III, p. 215, 28-31 Dindorf).

<sup>238</sup> Sur le personnage, *PLRE* I, s.v. « Andronicus 5 », pp. 65-66.

Si les recherches américaines les plus récentes sur Palladas méritent crédit, le seul titre de gloire des adversaires de Thémistios a été de recruter un poète qui a su recycler une épigramme de Palladas dont il a modifié le sens, et l'enrichir d'un distique propre à l'actualiser. En tout cas, rien dans le poème ne suggère que Thémistios ait pu servir la cause de Julien. Excepté quand le protocole l'obligea à composer un panégyrique, l'orateur-philosophe s'effaça de la scène politique durant tout le bref règne.

Université de Fribourg en Suisse

JACQUES SCHAMP  
jacques.schamp@unifr.ch